
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante et unième séance – Mardi 26 mars 2024, à 20 h 35

Présidence de M. Pierre de Boccard, président

La séance est ouverte à 20 h 35 dans la salle de l’Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *M^{me} Léonore Baehler, M. Luc Barthassat, M^{me} Corinne Bonnet-Mérier (remplacée par M^{me} Charlotte Meierhofer), M. Simon Brandt, M. Olivier Gurtner (remplacé par M. François Mireval), M. Amar Madani (remplacé par M. Jean-François Albanesi), M. Antoine Maulini, M^{me} Patricia Richard, M. Mathieu Romanens (remplacé par M. Jean Zahno) et M^{me} Melete Solomon-Kuftom (remplacée par M. Jules Lorenzi).*

Assistent à la séance: *M. Alfonso Gomez, maire, M^{me} Christina Kitsos, vice-présidente, M. Sami Kanaan, conseiller administratif, M^{mes} Frédérique Perler et Marie Barbey-Chappuis, conseillères administratives.*

CONVOCATION

Par lettre du 14 mars 2024, le Conseil municipal est convoqué dans la salle de l’Hôtel de Ville pour lundi 25 et mardi 26 mars 2024, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

Je vous le dis: je ne le connais toujours pas par cœur! (*Rires.*)

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

Le président. Nous passons aux deux objets dont vous avez accepté l'urgence: celui des socialistes, le rapport PR-1582 A; celui d'Ensemble à gauche, le rapport PRD-304 A.

Nous sommes saisis d'une motion d'ordre qui demande un débat accéléré pour ces deux objets. Elle émane du Parti socialiste et des Vert-e-s.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 37 oui contre 11 non.

Le président. Je tiens à vous faire part d'un avis très personnel. Je vous avoue que je trouve cette façon de procéder plutôt spéciale alors que nous n'avons même pas commencé à débattre...

Monsieur Alain de Kalbermatten, vous avez également déposé une motion d'ordre. Je vous laisse la présenter et en expliquer la teneur.

M. Alain de Kalbermatten (LC). Oui, Monsieur le président. J'espère ne pas prendre trop de temps pour vous expliquer la raison de cette motion d'ordre.

Dans cet hémicycle, nous sommes tous des amoureux du débat et il est tout à fait légitime que les personnes concernées au niveau de l'exécutif soient présentes. En toute humilité, je vous demande de repousser le débat autour du rapport PR-1582 A en attendant que les magistrats Kitsos et Kanaan soient présents pour que nous puissions discuter d'une façon démocratique et correcte. C'est pour cette raison que je demande le report de la discussion à propos de cet objet. Il ne me semble pas pertinent d'entreprendre un débat si les magistrats concernés ne sont pas là. Ce ne serait en tout cas pas notre rôle politique de le faire dans ces circonstances.

En attendant, je vous propose de passer à l'autre objet que nous avons accepté de traiter en urgence. Merci, Monsieur le président.

Le président. Si je vous comprends bien, Monsieur le conseiller municipal, vous demandez que la motion d'ordonnancement d'Ensemble à gauche soit traitée avant celle du Parti socialiste, en attendant le retour des deux magistrats. (*Réactions.*) Ils ne sont pas du tout excusés. Donc, voilà...

Je vous fais maintenant voter la motion d'ordre de M. de Kalbermatten...

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée sans opposition (56 oui et 3 abstentions).

Le président. Nous allons donc commencer par traiter le projet de délibération PRD-304.

Projet de délibération: modification du règlement du Conseil municipal:
violations d'ordre en séance de commission

4. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 29 mars 2022 de M^{mes} et MM. Laurence Corpataux, Brigitte Studer, Monica Granda, Pascal Holenweg, Ahmed Jama, Corinne Bonnet-Mérier, Maryelle Budry, Leyma Milena Wisard Prado, Valentin Dujoux, Anna Barseghian et Ana Maria Barciela Villar: «Respect en séance de commission!» (PRD-304 A)¹.

29 novembre 2023

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

Cette proposition a été renvoyée à la commission du règlement le 29 mars 2022. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Amar Madani, le 4 mai 2022, et sous la présidence de M^{me} Uzma Khamis Vannini, les 22 juin, 24 et 31 août 2022. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Camelia Benelkaid, que la rapporteuse remercie pour leurs qualités.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- qu'une discrimination constitue une violation de droits énoncée dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Selon la Convention N° 111, concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession, la discrimination est «toute distinction, exclusion, ou préférence fondées sur la race, la couleur, le sexe, la religion, l'opinion politique, l'ascendance nationale ou l'origine sociale, qui a pour effet de détruire ou d'altérer l'égalité des chances ou de traitement en matière d'emploi ou de profession»;
- la norme pénale contre le racisme (article 261bis du Code pénal suisse);
- l'article 15 de la Constitution genevoise: «Toutes les personnes sont égales en droit. Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa situation sociale, de son orientation sexuelle, de ses convictions ou d'une déficience»;
- que la loi cantonale sur l'intégration des étrangers reconnaît la pluriculturalité du Canton et favorise la participation des personnes issues de la diversité dans tous les domaines de la vie publique dans le but d'éliminer les inégalités et les discriminations directes ou indirectes;
- que la Ville de Genève a la volonté affirmée de soutenir et favoriser la diversité ainsi que l'égalité des droits et des devoirs pour tous les élus et toutes les

¹ *Mémorial* 179^e année: Annoncé et motion d'ordonnancement, N° 48, p. 7468. *Mémorial* 181^e année: Motion d'ordonnancement, N° 49, p. 7766.

Projet de délibération: modification du règlement du Conseil municipal:
violations d'ordre en séance de commission

élues sur la base des valeurs inscrites dans la Constitution fédérale, dans la Constitution cantonale et des lois en découlant (loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI), loi cantonale sur l'intégration des étrangers (LIEtr);

- qu'il est de la responsabilité du Conseil municipal d'assurer le respect de l'identité humaine et culturelle de chacune des personnes qui siègent au sein du Conseil municipal ou qui travaillent lors des diverses séances du Conseil municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. Le règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève du 16 avril 2011 est modifié comme suit:

Art. 121bis Violation d'ordre

1. En référence à l'article 40, la présidence de commission rappelle à l'ordre la personne présente en commission (conseiller municipal ou conseillère municipale, personne auditionnée ou qui travaille au sein de la commission) qui, en séance, commet une violation d'ordre et trouble la délibération lors d'une prise de parole formelle ou informelle. La présidence lui retire la parole, veille à ce que les propos tenus figurent dans le procès-verbal de séance et informe le Bureau de l'incident pour qu'il puisse, le cas échéant, prononcer des sanctions, dont notamment l'exclusion de la commission.
2. En référence à l'article 40, sont notamment réputés violation d'ordre:
 - a. Tout propos discriminatoire, en particulier raciste, sexiste ou homophobe;
 - b. Toute menace proférée à l'égard d'une ou de plusieurs personnes;
 - c. Toute parole portant atteinte à l'honneur ou à la considération;
 - d. Toute expression ou geste outrageants.

Projet de délibération: modification du règlement du Conseil municipal:
violations d'ordre en séance de commission

Séance du 4 mai 2022

Audition de M^{me} Laurence Corpataux et de M. Pascal Holenweg, signataires du projet de délibération

M^{me} Corpataux informe que ce texte a été déposé pour donner suite à de multiples incidents qui posent la question du respect des auditionnés comme des comportements inappropriés, propos et humour déplacés.

Le texte a été déposé après une audition qui avait trait à la promotion et la diversité au sein de l'administration du Conseil municipal et de la non-discrimination à l'embauche.

Durant l'audition, une personne a eu des propos déplacés dont un avait été marqué au procès-verbal (PV) et les autres ont été dits de manière informelle avant ou après, sachant que les auditionnés se trouvaient dans la salle.

Malheureusement, il était difficile de gérer l'incident sur le moment car les présidents de commission manquent d'outils pour régler le problème en direct. Le soutien d'un article du règlement serait donc intéressant.

L'article 40 du règlement actuel ne concerne que la présidence du Conseil municipal pour une gestion en plénière mais rien n'existe par rapport à des problèmes rencontrés en commission.

Alors pour tous les signataires, il était donc important d'agir car il s'agissait de propos sans filtre qui délégitiment l'autre.

Selon elle, il s'agit d'une prise en otage de la commission, une atteinte à la réputation de toute la commission si ce n'est du Conseil municipal en général s'il s'agit d'auditionnés externes, ce qui est déjà arrivé et cela est remonté jusqu'au Bureau.

Ces comportements décrédibilisent aussi le Conseil municipal ou la commission concernée et les auditionnés ne sont pas là pour qu'on leur manque de respect.

M^{me} Corpataux a entendu certains commentaires disant qu'il n'y a pas besoin de signer ce projet de délibération au vu de la rareté de ces agissements, mais elle pense au contraire que le but serait justement d'employer cet article si besoin et cela permettrait aussi de freiner les agissements inadéquats.

Ce texte ne parle pas uniquement de conseillers municipaux mais aussi de conseillers administratifs qui peuvent avoir des propos déplacés.

Lors de l'ancienne législature, un conseiller municipal a prononcé les propos suivants: «Ici c'est une commission de femmelettes, je n'y reviendrai plus du tout car on n'y fait rien de pertinent.»

Projet de délibération: modification du règlement du Conseil municipal:
violations d'ordre en séance de commission

Le problème qui s'est donc posé était de savoir comment noter ces propos dans le PV étant donné que seule la personne qui parle peut modifier ses propos, raison pour laquelle ce projet de délibération propose que la présidence de commission rappelle à l'ordre la personne présente en commission (conseiller municipal ou conseillère municipale, personne auditionnée ou qui travaille au sein de la commission) qui, en séance, commet une violation d'ordre et trouble la délibération lors d'une prise de parole formelle ou informelle. La présidence lui retire la parole, veille à ce que les propos tenus figurent dans le PV de séance et informe le Bureau de l'incident pour qu'il puisse, le cas échéant, prononcer des sanctions, dont notamment l'exclusion de la commission.

Un commissaire pense que les présidents de commission sont déjà responsables en ce qui concerne le respect à avoir en commission, il a l'impression que ce texte bridera des gens dans leurs propos car il sera compliqué de s'exprimer librement.

Ensuite, il n'a pas compris pourquoi ils ont choisi l'art. 121bis étant donné que l'art. 121 régit la ponctualité des membres. Il l'aurait plutôt placé à un nouvel alinéa 2 de l'art. 127 qui énonce que «les responsabilités et les tâches des présidents et présidentes de commission sont définies par le mémento mis à jour par le Bureau du Conseil municipal». Enfin, il conviendrait selon lui de se référer pleinement à l'art. 40.

M^{me} Corpataux répond que le Conseil municipal n'est pas là pour traiter de cas généraux uniquement, mais aussi pour traiter de cas particuliers qui peuvent avoir une incidence négative sur les personnes comme cité à l'art. 40. Elle rajoute qu'il n'est pas possible de se référer à l'art. 40 en tant que président de commission, d'où le fait qu'ils ont ajouté un article.

Il aurait été possible de faire un renvoi direct à l'art. 40 à l'alinéa 2 mais elle rappelle qu'il n'y a que des élus dans une plénière et quelques membres du Service du Conseil municipal (SCM). Ce qui n'est pas le cas en commission étant donné que n'importe qui peut faire un dérapage.

Un commissaire, concernant l'alinéa 2, propose «la définition des violations prévue à l'art. 40». S'agissant de l'art. 127, il lui paraissait plus simple d'ajouter un alinéa 2 à cet article car le titre est plus parlant que celui de la liste de présence.

Un commissaire pense que les propos inadéquats ne déshonorent que la personne qui les tient, éventuellement son électorat. Il remarque ensuite que les considérants sur lesquels le texte s'appuie sont déjà des normes pénales applicables.

Il est possible de faire la distinction entre la capacité du président d'une commission à faire respecter l'ordre mais ce n'est pas à lui de punir quelqu'un qui est à l'encontre de la norme pénale sur le racisme par exemple. Il encourage

Projet de délibération: modification du règlement du Conseil municipal:
violations d'ordre en séance de commission

évidemment chaque personne qui s'est sentie lésée et insultée à faire appel aux moyens mis à disposition par la loi. Cette disposition constitue selon lui une seconde couche qui mettrait la pression au président de séance.

Enfin, il revient sur la notion de cas particulier et rappelle à M^{me} Corpataux que 100% de ces cas ont été portés à la connaissance du Bureau.

M^{me} Corpataux revient sur la notion de déshonneur et ne partage pas du tout l'avis du commissaire étant donné que ce sont des propos tenus devant tous les conseillers municipaux. Par rapport à la norme pénale, l'art. 40 existe pour s'en servir notamment dans des cas particuliers. Elle rappelle ensuite que la dernière situation particulière n'est pas remontée jusqu'au Bureau, c'est ce qui a donc constitué la goutte qui a fait déborder le vase afin de rédiger ce projet de délibération.

Une commissaire remercie M^{me} Corpataux pour ce projet de délibération car il y a une réelle électricité au sein des commissions, ce qui n'est pas le cas lors des plénières. Elle ajoute qu'il y a certes les propos verbaux mais aussi non verbaux qu'elle trouve extrêmement violents et insultants parfois. Elle trouve néanmoins dommage qu'une chance de réaction directe ne soit pas proposée, car elle a déjà vécu certaines altercations mais il a suffi que la personne s'excuse directement après un temps de réflexion pour que tout soit oublié. Elle aimerait réellement introduire un article qui permet à la personne en tort de s'excuser après un certain temps de réflexion, ce qui limiterait les litiges et les tensions.

M. Holenweg rappelle qu'il est signataire de ce projet de délibération et revient sur la référence à l'art. 40 qui est de type épistémologique et non formelle. Il lui paraissait donc pertinent de répondre à un problème qui se pose souvent avec des auditionnés extérieurs pour qui il faudrait garder une bonne image et dans quel cas la notion de déshonneur s'applique pour tout le Conseil municipal. On ne peut en outre pas considérer que les séances de commissions sont privées car ce sont des séances en présence de personnes extérieures.

Une commissaire trouve cela terrible d'en arriver à déposer ce type de texte car elle part du postulat que le Conseil municipal est composé de personnes intelligentes et responsables, ce qui n'est en l'espèce pas le cas malheureusement. Certaines personnes se permettent donc d'avoir des propos très déplacés, elle insiste sur le fait qu'il faudrait vraiment que les propos soient inscrits au PV pour qu'il y ait des preuves avant de les remonter au Bureau. Elle conclut en disant que ce projet de délibération protège les conseillers municipaux et les auditionnés, ce qui est très important car certains propos mettent l'ensemble de la commission dans l'embarras.

M^{me} Corpataux remercie sa collègue pour la bonne compréhension de ses propos.

Projet de délibération: modification du règlement du Conseil municipal:
violations d'ordre en séance de commission

Séance du 22 juin 2022

Un commissaire rappelle que ce projet n'a fait l'objet que d'une présentation à la commission lors de la dernière séance. Il lui semble qu'elle pose certains problèmes auxquels il faudrait réfléchir de manière plus approfondie. Il propose donc d'entendre le Service des affaires communales (Safco) sur cette question.

L'audition du Safco est acceptée à l'unanimité.

Un commissaire pense qu'il serait plus ingénieux de rédiger un guide d'usage à la présidence de commission plutôt que de le marquer dans le règlement.

Une commissaire répond qu'il s'agit ici de donner des outils aux présidences sur lesquels elles peuvent s'appuyer.

Un commissaire souligne que le problème est aussi que ce projet de délibération donne des prérogatives à la présidence uniquement, et qu'il semble utile de doter la commission de certains droits.

Un commissaire pense qu'il faudrait noter toutes les injonctions au PV avec un verbatim formel de ce qui a été dit, suivi d'un traitement au Bureau avec les sanctions adéquates.

Un commissaire pense qu'il faudrait garder l'art. 121bis alinéa 1 en ajoutant le fait que la commission peut exiger l'inscription au PV de ce qui peut constituer une injonction. Il reste néanmoins persuadé qu'il ne faut pas ajouter d'alinéa 2.

Le président ne peut pas entendre tout ce qu'il se passe lors d'une séance et le commissaire pense qu'il serait préférable de le retranscrire nommément dans le PV. Cependant, retirer la parole lui paraît problématique car les sanctions dépendent du Bureau et non du président de commission.

Un commissaire pense qu'il pourrait être fait référence à l'art. 40 du présent règlement pour les violations d'ordre.

Une commissaire rajoute que ce qui est dit en commission n'est pas retransmis en direct, les personnes se lâchent donc un petit peu. Cette proposition permet donc de protéger les personnes auditionnées et les commissaires.

Séance du 24 août 2022

Audition de M. Michel Bertschy, directeur du Service des affaires communales (Safco), et en présence de M^{me} Isabelle Roch-Pentucci, cheffe du Service du Conseil municipal (SCM)

M. Bertschy introduira le sujet avec les compétences du Conseil d'Etat en la matière, il précise aussi que s'agissant de l'exécution de cette disposition de prononcer les sanctions, le Conseil d'Etat n'a rien à dire car c'est aux juridictions ordinaires de se prononcer.

Projet de délibération: modification du règlement du Conseil municipal:
violations d'ordre en séance de commission

Il s'agit simplement d'un examen limité à la légalité de la disposition et il attire l'attention des honorables membres de la commission car en matière de droits disciplinaires comme en matière de droit pénal, il convient d'être très précis dans les conditions légales constatant la violation d'une obligation.

Il faut donc que les obligations ou interdits soient clairement définis, et que les sanctions soient précisément énoncées. Il n'est pas pinailleur de nature mais il dirait que le texte soumis est conforme au droit. Ainsi, il y a une référence à l'exclusion de la commission qui laisserait entendre que ce serait une exclusion définitive. Si c'est le cas, ça devrait être clairement mentionné car ce n'est pas le cas à l'art. 40.

Ensuite, la liste des sanctions ne figure pas et il trouve que ce serait mieux de l'y faire figurer précisément pour respecter les principes de droit disciplinaire, à savoir que la personne qui enfreint une règle du règlement doit savoir à quoi elle s'expose et là il y a un simple renvoi peu clair. Ses seules remarques sont des questions de rédaction.

Un commissaire demande si le Safco suggérerait de faire une gradation.

M. Bertschy suggère de se calquer sur l'article 40 avec la liste des sanctions.

Un commissaire demande s'il serait suffisant de faire référence à l'art. 40 ou s'il faudrait reprendre entièrement l'article.

M. Bertschy répond que la référence à l'article suffirait mais le problème est l'application de l'art. 40A à une situation qui n'est pas visée par l'art. 40 mais par l'art. 121bis. Il faudrait dans ce cas faire une analogie, ce qui n'est pas possible en matière disciplinaire, donc il faudrait reprendre la formulation et respecter la volonté des initiants.

Un commissaire demande si ce serait possible de trier les sanctions utiles à la commission ou s'il faudrait les reprendre telles quelles.

M. Bertschy répond que l'alinéa 2 de l'objet reprend ce qui figure à l'art. 40, il ne voit donc rien dans cette liste qui ne s'appliquerait pas en l'espèce.

Un commissaire demande s'il serait possible d'étendre les sanctions à plus de six mois ou si ce serait disproportionné.

Un commissaire évoque la lettre c) de l'art.15 RCM concernant les compétences du Bureau: «de veiller à la bonne marche des travaux du Conseil municipal» et a toujours entendu qu'il s'agissait des séances plénières et des commissions lorsqu'il était fait référence aux travaux. On peut donc interpréter les travaux comme tout ce qui relève du Conseil municipal.

M. Bertschy répond que c'est possible mais il n'est pas à la place de l'agent administratif de la Cour. Il pourrait tout autant plaider en sa faveur qu'en sa

Projet de délibération: modification du règlement du Conseil municipal:
violations d'ordre en séance de commission

défaveur et ne sait pas quelle est la portée pratique des dispositions disciplinaires du règlement si jamais ces dispositions étaient appliquées ou pas mais cela ouvre une perspective intéressante.

M. Bertschy proposerait autrement de sortir toutes les sanctions disciplinaires et faire un titre qui s'appliquerait à l'ensemble des séances.

Une commissaire revient sur les paroles de M. Bertschy qui parlait de définir les infractions et demande si elles le sont suffisamment *in actu*.

M. Bertschy répond que le comportement réprimé est suffisamment explicite et les sanctions aussi si on se réfère à l'art. 40A. Cependant, les sanctions sont une question de proportionnalité surtout quant à la liberté de parole et c'est compliqué à déterminer.

M^{me} Roch-Pentucci revient sur la proposition de l'article et se demande s'il ne faudrait pas remplacer «trouble la délibération» par «trouble le débat» étant donné qu'ils avaient discuté du fait de ne plus utiliser le terme délibération pour la notion de débat.

M. Bertschy propose effectivement de modifier le terme délibération par débat dans l'ensemble du règlement car le mot délibération est technique tandis que le débat est une discussion.

Discussion et vote éventuel

La présidente demande ce que les membres souhaiteraient faire.

Un commissaire répond qu'il y a plusieurs options: la première étant de rédiger un titre spécifique sur les violations d'ordre et sanctions, la deuxième étant de rerédiger la proposition.

Une commissaire est d'accord avec la première proposition car ce serait lisible et facilement consultable.

La présidente rappelle que ce texte en tant que tel serait adopté sans toucher au règlement même après un amendement, tandis que le fait de toucher au règlement prolongerait les étapes. Elle demande donc ce que les membres souhaiteraient comme option.

Un commissaire répond qu'il serait totalement possible de faire de l'art. 40 et 40A un titre spécifique.

Un commissaire fait remarquer que l'avantage de l'art. 40 est de rappeler les compétences de la présidence lors des séances ordinaires, il est donc un peu dubitatif.

Projet de délibération: modification du règlement du Conseil municipal:
violations d'ordre en séance de commission

Une commissaire répond qu'il rappelle la même chose que pour la présidence des commissions, il s'agit donc du même fond.

Un commissaire propose de déplacer les art. 39 à 43 sous un nouveau titre avec une nouvelle dénomination car il n'y a pas lieu de modifier les autres articles.

M^{me} Roch-Pentucci trouve que le déplacement du chapitre 3 serait trop large, et rappelle que le projet de délibération s'intitule «respect en séance de commission» et non pas «respect en séance de commission et en séance plénière».

Le même commissaire répond que ce serait d'ordre purement formel.

Un commissaire pense que cela mérite discussion.

Séance du 31 août 2022

Discussion et vote

Un commissaire a envoyé une proposition d'amendement afin de rédiger à nouveau la proposition initiale. Il s'agit d'une proposition formelle, pour d'une part concentrer les deux alinéas en un seul article car il lui paraît inutile de répéter dans un deuxième alinéa tout ce qui est déjà dans le règlement en ce qui concerne les violations d'ordre, et d'autre part reformuler le premier alinéa en se contentant de faire des références aux articles 40 et 40A sans les lister.

Nouvel article 121bis:

La présidence de commission rappelle à l'ordre la personne présente en commission (conseiller municipal ou conseillère municipale, personne auditionnée ou qui travaille au sein de la commission) qui, en séance, commet une violation d'ordre au sens de l'article 40 du présent règlement et trouble *les débats* lors d'une prise de parole formelle ou informelle. La présidence lui retire la parole, veille à ce que les propos tenus figurent dans le procès-verbal de séance et informe le Bureau de l'incident pour qu'il puisse, le cas échéant, prononcer une sanction prévue à l'art. 40A du présent règlement.

La présidente demande s'il y a besoin tout de même de préciser un délai avec un marqueur temporel comme «le mois qui suit».

Un commissaire propose «dans les meilleurs délais».

Un commissaire rappelle que les notes de séances doivent avoir été approuvées étant donné qu'il y est fait référence.

Les compétences du président de commission seront renforcées pour qu'il puisse saisir le Bureau le cas échéant à chaque fois que le problème se pose.

Projet de délibération: modification du règlement du Conseil municipal:
violations d'ordre en séance de commission

Un commissaire propose la modification suivante: «[...] *et informe dans les meilleurs délais le Bureau de l'incident*».

Ce sous-amendement est approuvé à l'unanimité, de même que l'amendement.

Le projet de délibération tel qu'amendé est accepté à l'unanimité.

PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;
sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – Le règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève du 16 avril 2011 est modifié comme suit:

Art. 121 bis Violation d'ordre

La présidence de commission rappelle à l'ordre la personne présente en commission (conseiller municipal ou conseillère municipale, personne auditionnée ou qui travaille au sein de la commission) qui, en séance, commet une violation d'ordre au sens de l'article 40 du présent règlement et trouble les débats lors d'une prise de parole formelle ou informelle. La présidence lui retire la parole, veille à ce que les propos tenus figurent dans le procès-verbal de séance et informe dans les meilleurs délais le Bureau de l'incident pour qu'il puisse, le cas échéant, prononcer une sanction prévue à l'art. 40A du présent règlement.

—***—

Le président. Je vous rappelle que ce projet de délibération modifie le règlement du Conseil municipal (RCM) et que nous aurons un troisième débat obligatoire.

Je donne la parole au président de la commission du règlement, M. Amar Madani, qui n'est pas présent, à la présidente, M^{me} Uzma Khamis Vannini... Vous

Projet de délibération: modification du règlement du Conseil municipal:
violations d'ordre en séance de commission

ne prenez pas la parole...? Ultérieurement, d'accord. Je donne à présent la parole à la rapporteuse, M^{me} Patricia Richard... qui n'est pas présente.

J'ouvre donc le premier débat et je donne la parole aux membres du Conseil municipal qui la demandent. Je vous rappelle que c'est cinq minutes par groupe: une demande de débat accéléré a été déposée par les Verts et les socialistes. (*Remarques et réactions.*)

Attendez, attendez! On a changé de sujet. Chez Ensemble à gauche, les personnes qui ont appuyé avant retirent leur carte et nous partons sur un autre sujet.

Monsieur Alain Miserez, vous avez la parole... Oui, exactement. Vous avez cinq minutes.

Premier débat

M. Alain Miserez (LC). Bonsoir tout le monde. Merci beaucoup, Monsieur le président. Oui, nous avons voté et nous allons parler du respect.

En premier lieu, je tiens à vous dire qu'il s'agit d'un thème extrêmement intéressant et que nous avons pu l'aborder de manière constructive en commission. Le vote a été fait à l'unanimité, ce qui est extrêmement significatif quant aux problématiques qui peuvent être vécues.

C'est un fait: notre règlement est très bien conçu et bien organisé s'agissant des séances plénières et de leurs problématiques; il est un peu moins complet concernant ce qui se passe concrètement dans les séances de commission. Effectivement, selon le charisme, la volonté de s'imposer ou non et la manière de diriger une présidence, les conditions varient, notamment en termes de respect. La question s'est donc posée par rapport au respect dans lesdites séances de commissions. Il semblerait que certaines fois certains propos aient dérapé et amené certaines problématiques – qui ont été heureusement amenées sur la table avec ce projet.

Lors des discussions, nous nous sommes rendu compte qu'une relation avec l'article du règlement permettant de faire remonter les informations, respectivement de mettre en cause et d'inscrire au procès-verbal les différentes choses qui avaient été dites, pourrait être nécessaire tant d'un point de vue légal que réglementaire.

Ainsi au bout d'une discussion relativement courte, j'ai invité la commission à amender le projet de base et à faire en sorte que vous soit proposé aujourd'hui ce que le Centre vous recommande d'accepter par un vote favorable, à savoir un

Projet de délibération: modification du règlement du Conseil municipal:
violations d'ordre en séance de commission

outil supplémentaire pour les présidents et les présidentes de commission. Cet outil leur permettrait non seulement de faire régner l'ordre et le respect mais renforcerait aussi leur autorité. Comme je l'ai dit, le Centre vous recommande de voter oui à cet objet. Merci beaucoup.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). C'est Corinne Bonnet-Mérier qui pour Ensemble à gauche a suivi le travail sur ce projet de délibération à la commission du règlement. Pour des raisons de santé, elle ne peut être ici aujourd'hui. Nous en avons discuté ensemble à plusieurs reprises: c'est donc une intervention pour ainsi dire à deux voix que vous entendrez.

Voici ce qu'elle aurait dit. Il est nécessaire ici de rappeler le respect envers la diversité. Nous vivons dans un monde marqué par une richesse incommensurable de cultures, d'origines, d'orientations sexuelles, de genres et d'opinions. Il est impératif que nous reconnaissons cette diversité tout en accordant le respect dû à chaque individu.

Malheureusement, il arrive de manière régulière que ce respect fasse défaut, qu'il y ait des violations d'ordre et/ou des comportements inappropriés en séances de commission. Cela peut concerner des conseillères municipales, des conseillers municipaux, des personnes auditionnées ou travaillant au sein d'une commission. Il s'agit parfois de remarques en off, avant, à voix basse, pendant, après une audition. Cela peut créer un malaise non seulement pour la personne visée mais aussi pour les personnes autour d'elle. Réagir? Mais c'est hors sujet. Faire comme si de rien n'était? Considérés en général comme non essentiels pour le traitement d'un objet, ces manquements au respect ne figurent pas dans le procès-verbal.

Pour Ensemble à gauche, il est utile dans un tel cas que la présidence sache exactement ce qu'elle peut ou doit faire. Cela implique d'instaurer des règles claires qui indiquent comment procéder en cas de transgression. Le projet de délibération introduit ainsi une nouvelle formulation de l'article 121bis, *Violation d'ordre*: «La présidence rappelle à l'ordre, veille à ce que les propos tenus figurent dans le procès-verbal de séance, informe dans les meilleurs délais le Bureau de l'incident.»

L'introduction de ces ajouts permettra d'agir à deux niveaux. D'une part, nous en sommes convaincus, cela pourra avoir un effet préventif. Nommer ce qui souvent se cache dans les interstices lui donne une visibilité nouvelle. D'autre part, et cela nous paraît encore plus important, la responsabilité de décider de réagir ou non n'incombe plus seulement à la personne qui est l'objet d'un propos discriminatoire. Actuellement, si elle décide de réagir, elle doit souvent de surcroît se justifier – ce qui est particulièrement injuste et peut l'exposer à

Projet de délibération: modification du règlement du Conseil municipal:
violations d'ordre en séance de commission

des remarques du type «c'est exagéré... c'était pour rire... ce n'est ni sexiste ni raciste ni homophobe, etc.» – , la liste est longue.

On peut éviter ces problèmes en introduisant dans notre règlement ces petits changements qui indiquent à la présidence de commission comment gérer de telles situations. C'est un pas de considérer la séance de commission comme un tout dont ces petits riens de détails font également partie.

Je terminerai avec la conclusion que Corinne vous aurait faite: «Le respect envers la diversité est la clé d'une société prospère et équilibrée. En honorant l'origine, l'orientation sexuelle, le genre et les opinions de chaque individu, nous jetons les bases d'un monde dans lequel chacun peut s'épanouir pleinement. Engageons-nous collectivement à promouvoir le respect, à construire un avenir où la diversité est célébrée comme notre plus grande force.» Merci donc de voter en faveur de ce projet de délibération tel qu'il a été amendé par la commission. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Et merci d'être la voix de M^{me} Corinne Bonnet-Mérier qui parfois ne peut pas être là mais qui malgré cela est toujours avec nous. Je ne sais pas si vous nous écoutez, Madame la conseillère municipale, mais nous vous avons entendue.

Madame Laurence Corpataux, vous avez la parole pour les Verts.

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Merci, Monsieur le président. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, les Verts ont déposé cette demande de modification du RCM suite à une séance de commission durant laquelle des propos déplacés voire racistes, liés à l'orientation sexuelle et à la couleur de peau, ont été tenus. Ces propos allaient à l'encontre de l'article 15 de la Constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE). Je cite: «Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa situation sociale, de son orientation sexuelle, de ses convictions ou d'une déficience. La femme et l'homme sont égaux en droit.» Cet événement a fait déborder le vase. Il a mis en lumière la banalisation des propos inappropriés tenus régulièrement au sein de notre Conseil municipal.

Voici quelques exemples récoltés au fil des neuf ans que j'ai passés dans cet hémicycle et dans les commissions. Durant l'intervention d'une conseillère municipale, on a entendu: «Retire ton soutif!» En commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, en présence de la magistrate alors en charge du département, un commissaire a dit qu'il ne voulait pas rester dans cette commission de «femmelettes». Des propos salaces sont tenus à une procès-

Projet de délibération: modification du règlement du Conseil municipal:
violations d'ordre en séance de commission

verbaliste; des jeux de mots sexualisés sont faits à partir du nom de famille d'une sportive de haut niveau lors de son audition. Et pour finir – ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres –, le nom d'un conseiller municipal d'origine étrangère est régulièrement et sciemment écorché. Et pourtant j'ai entendu dire qu'au sein de ce Conseil municipal ce type de comportements n'existait pas. De quoi rester sans voix... Il est donc important d'agir face à ce déni et de lutter clairement contre la banalisation d'interventions irrespectueuses voire dégradantes.

Le risque de dérapages existe dans tout groupe et augmente avec la pluralité des valeurs et des origines de ses membres qui, dans notre salle, sont multiples. En séance de commission, comme ici, nous représentons la diversité cosmopolite et partisane des habitants et habitantes de la Ville de Genève. Cette richesse est source d'échanges souvent constructifs et instructifs, mais également d'échanges parfois virulents, de dérapages plus ou moins contrôlés contre lesquels il faut agir.

La situation évoquée tout au début de mon intervention a mis en avant le manque d'outils à la disposition des présidences de commission pour gérer ce type de propos. Comme l'ont souligné mes préopinants, si le RCM donne des outils à la présidence du Conseil municipal pour gérer les dérapages lors des séances plénières, ce n'est pas le cas pour les séances de commissions. Ce projet de délibération, comme l'a dit M^{me} Studer, met en place une mesure préventive et comble un vide en élargissant les compétences des présidences de commission. Celles-ci devront veiller à ce que les propos disqualifiants ou discriminants émis lors des séances de commission et des auditions figurent au procès-verbal pour transmission de l'incident au bureau du Conseil municipal et, le cas échéant, pour la prononciation d'une sanction.

En cette semaine contre le racisme, les Verts et les Vertes accepteront ce projet de délibération amendé et vous invitent à faire de même. Merci. (*Applaudissements.*)

M^{me} Albane Schlechten (S). Bonsoir, Mesdames et Messieurs. Je laisserai un petit temps de parole à M. Holenweg, également fervent défenseur du RCM.

Concernant le groupe socialiste, notre rêve et notre passion ne sont évidemment pas d'alourdir le règlement de ce Conseil, qui est de plus en plus dense. Cependant, comme l'a dit M^{me} Corpataux, force est de constater que les outils pour parer aux violations d'ordre et aider à son maintien lors des séances – ce qui relève d'ailleurs de la compétence du président ou de la présidente – ne sont apparemment pas suffisamment clairs et précis.

Ce manque de clarté et de précision laisse actuellement une grande marge de manœuvre à des personnes qui peuvent parfois se laisser aller à tenir des

Projet de délibération: modification du règlement du Conseil municipal:
violations d'ordre en séance de commission

propos discriminatoires quant aux origines, à l'orientation sexuelle, au genre, etc. de leurs collègues. En précisant et en donnant les moyens aux présidences de commission, qui changent régulièrement, qui sont diverses également, on peut vraiment faire peser – entre guillemets – «le poids de la responsabilité» sur les auteurs de ce genre de propos. Ainsi, comme M^{me} Corpataux l'a également mentionné, on soulagera les personnes qui ont été directement offensées ainsi que celles qui refusent de travailler dans ce genre d'ambiance – c'est le cas de la majorité d'entre nous ici, aujourd'hui en 2024, je le crois et je l'espère.

Je vous rappelle qu'il y a quelque temps, nous avons abordé les motivations qui expliquent pourquoi certaines personnes renoncent à siéger au sein d'un délibératif. Les raisons sont multiples et l'une d'elles est la violence de certains débats.

Ce job de milice, c'est en général notre troisième journée: on le fait après le travail et parfois après la famille. On arrive avec notre quotidien et nos différentes sensibilités, et il est vrai qu'on n'a pas forcément envie de se faire insulter. Tout cela pour dire que si on siégeait en vertu du bon sens, on n'aurait pas besoin de ce genre d'articles de règlement. Malheureusement, ce n'est pas le cas...

Je ne vais pas redire tout ce qui a été mentionné, mais reconnaissons que de tels comportements sont inadmissibles. Ils ne donnent pas une belle image, ils ne donnent pas envie à toute une quantité de personnes de s'investir ou de rester ici. Je vous demanderai donc d'accepter ces modifications du règlement avec force, conviction et grande joie. (*Applaudissements.*)

M. Pascal Altenbach (UDC). On parle donc du respect en séance de commission. Tout le monde le constate ou l'a constaté lors des séances de commission: le calme et le respect mutuel des membres du Conseil sont naturellement de rigueur. Les conseillers municipaux se maîtrisent tout à fait.

Personnellement, en tant que président actuel de la commission des arts et de la culture, je n'ai jamais entendu de propos déplacés à l'endroit des uns ou des autres; jamais de propos discriminatoires, racistes, sexistes, homophobes ou autres, encore moins de menaces envers l'un ou l'autre ni de gestes déplacés. Tous les représentants du peuple qui s'expriment et qui ont été élus par un électorat réfléchi, comme l'est celui de Genève, savent se contrôler, contrôler leur expression verbale ou autre. De la part des auditionnés, aucun propos et humour déplacés, ou comportement inapproprié. Dans le passé, peut-être y a-t-il eu des propos un peu exagérés, des maladresses d'expression: tout le monde n'a pas fait de hautes études et par conséquent, certains n'auront pas forcément un vocabulaire très étendu. (*Le président sonne la cloche.*) Les élus représentent toutes les catégories sociales, le peuple de Genève dans son entier.

Projet de délibération: modification du règlement du Conseil municipal:
violations d'ordre en séance de commission

Le président d'une commission se doit de faire respecter la tranquillité et l'ordre avec diplomatie. La plupart du temps, il n'a pas à le faire. Le seul rappel qu'il fera souvent, ce sera de ne pas discourir et argumenter devant les auditionnés, qui sont là avant tout pour être entendus et non pour être convaincus ou influencés par les membres de la commission.

Ce qu'il y a avant tout à préserver, c'est la liberté d'expression. Si l'on reprend le nouvel article proposé, le 121 bis, il s'intitule «Violation d'ordre». Or le président rappelle déjà à l'ordre les personnes qui s'égarent dans leur expression verbale, au besoin en leur retirant la parole. Ajouter à ce pouvoir du président de commission la délation au bureau avec l'espoir que ce dernier prononce des sanctions, comme l'exclusion de la commission, est totalement exagéré en politique. Par définition, les élus ont des idées diamétralement opposées entre eux. Bien sûr, l'extrémisme a existé de tout temps et on se doit d'imposer le silence ou le contrôle des idées et des pensées aux collègues conseillers entre eux et en public.

Pour faciliter la prise de notes des séances, on autorise l'enregistrement des propos, mais celui-ci est effacé dès que les notes ont été acceptées. Les conseillers posent leurs questions aux auditionnés puis discutent entre eux. C'est lors de ces discussions, quand chacun analyse les sujets et présente ses arguments, qu'il peut y avoir, avec l'énergie qu'on donne tous en tant que commissaires, des propos déplacés – mais pas dans le sens décrit dans ce projet de délibération. Celui-ci est exagéré et représente lui-même un abus, un manque de considération à l'encontre des commissaires alors que depuis des dizaines d'années il n'y a jamais eu d'irrespect dans les séances de commission. Ce projet de délibération est en réalité lui-même un manque de respect à l'endroit des représentants du peuple genevois: on n'est pas dans un collège ou une école où les présidents de commission peuvent jouer les instits et punir ou exclure des membres.

L'Union démocratique du centre est parmi les premières à exiger le respect de l'identité humaine et culturelle de chacun des élus. (*Réactions.*) En restreignant l'expression des commissaires, sous prétexte de maintenir l'ordre, sous prétexte d'incidents qui n'arrivent pratiquement jamais, auxquels bien sûr on doit mettre le holà, on va dans le sens de la discrimination. On se dirige vers l'abus de pouvoir, soit du président de commission, soit du bureau, soit d'une majorité qui voudrait contrôler les propos des minorités au Conseil municipal. Nous ne voterons donc pas en faveur de ce texte.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Je vais tâcher d'aller vite. Comme l'ont dit les Verts, ce projet de délibération a été déposé suite à une audition qui portait sur une motion qui prônait la diversité et la non-discrimination à l'embauche.

Projet de délibération: modification du règlement du Conseil municipal:
violations d'ordre en séance de commission

Durant cette audition, une élue a été accusée d'avoir tenu des propos déplacés et racistes. Pour rappel, toutes les séances sont enregistrées. Qu'a donc fait le bureau? Ils ont écouté la bande enregistrée: aucun propos raciste n'y apparaissait.

Cela n'a pas empêché les trois accusatrices, qui sont les trois premières signataires de la motion M-1600 que tout le monde peut consulter sur internet, de poursuivre leur démarche malveillante et d'écrire une lettre de doléances au bureau du Municipal. Bien évidemment, elles n'envoient pas copie à la personne qui est accusée et qui se trouve ici, devant vous. De plus, elles envoient cette lettre à un journaliste du *Courrier*. Que fait ce dernier? Il s'empresse d'écrire un article: «Des élu-es se font taper sur les doigts» (*ndlr: Le Courrier du mardi 7 juin 2022*), dans lequel il cite mon nom tout en mettant au conditionnel que j'aurais tenu des propos racistes puisque les bandes enregistrées n'en révèlent aucun.

Le 22 mai, le bureau du Conseil municipal m'envoie une mise en garde et dit qu'ils ont reçu des doléances à mon encontre pour les propos, je cite: «que vous avez tenus»; on n'est même plus au conditionnel mais à l'indicatif: on est dans l'accusation. Ensuite de cela, on m'invite à modifier mon comportement en me rappelant les articles 40 de violation d'ordre.

Je réponds le 16 juin au bureau du Conseil municipal, lui rappelant qu'il viole notre Constitution: lorsqu'une personne est accusée, on doit lui donner la possibilité de répondre, ce qui n'a pas été fait. J'écris en outre que le bureau du Conseil municipal a relayé des accusations mensongères, ce qui constitue un acte de diffamation, selon l'article 173 de notre Code pénal, ou de calomnie, selon l'article 174.

Qu'est-ce que je demande au bureau? J'aurais pu porter plainte pénale au tribunal... Eh bien non, je me suis dit que j'allais être conciliante, que j'allais simplement demander un courrier d'excuses aux membres du bureau, leur disant: «Vous vous êtes un peu précipités. Vous auriez au moins pu utiliser le conditionnel.» Je leur demande également de rappeler à ces trois accusatrices qu'elles doivent avoir un peu de retenue. Je suggère aussi qu'on pourrait leur demander de verser 50 francs à la Licra, qui lutte contre toutes les formes de discrimination. M'a-t-on entendue? Pas du tout! Rien! On a balayé ma demande.

Ce n'est que huit mois plus tard que le bureau m'informe qu'il a pris connaissance de mon courrier; il précise que ce n'était pas du tout un avertissement, simplement que les personnes ont exprimé leur ressenti et que le sujet est clos.

Ce que je veux dire, c'est que ce projet de délibération illustre bien la dictature insidieuse qui s'installe, celle d'une gauche bien-pensante qui veut museler tous ceux qui exposent d'autres opinions que les siennes et des vérités qui dérangent. C'est l'étouffoir des élus bien-pensants.

Projet de délibération: modification du règlement du Conseil municipal:
violations d'ordre en séance de commission

A propos de quoi est-ce que je m'indignais? Je m'indignais à propos de la motion M-1600, dont je vais vous lire l'invite qui m'a offusquée et indignée. Pour favoriser la diversité dans l'administration municipale, l'invite demandait que la Ville de Genève inclue la mention suivante dans les ouvertures de poste publiées sur son site et jobup.ch: «Soucieuse de garantir l'égalité des chances et de refléter la diversité...» Est-ce que je suis coupée? (*Réactions et remarques.*) Ah, parce que je vois... (*ndlr: M^{me} Roulet montre son micro puis elle reprend*) «... de refléter la diversité genevoise dans sa politique de recrutement, la Ville de Genève encourage vivement les personnes racisées, les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans*, intersexuées et non binaires, les femmes, les seniors – note de bas de page: s'applique dès l'âge de 45 ans! – et les personnes en situation de handicap ou ayant des limitations à postuler.» Je me suis indignée là contre: ces catégories, qu'est-ce qu'elles impliquent? Que les personnes racisées seraient victimes et les autres des bourreaux? Mais la vie n'est pas comme ça, c'est beaucoup plus flou: on peut être racisé et raciste en même temps. Et qu'est-ce que ça veut dire aussi, ces catégories?

Le président. Il vous reste trente secondes, Madame Roulet.

M^{me} Michèle Roulet. Quand on postule à un emploi en Ville de Genève, il faudrait décliner son orientation sexuelle? «Je suis trans, je suis bi...» Je me suis indignée contre ça. Eh bien ça n'a pas passé. Alors on crée un nouveau règlement par lequel le président aura le droit de pointer celui qui trouble les débats, même avec une parole informelle – je ne sais pas ce que c'est, une parole informelle... Pourtant, sachez que je ne suis nullement intimidée par ces bibelots d' inanités juridiques et que je continuerai à troubler les débats quand vous sortirez de telles inepties. Merci. (*Applaudissements.*)

Une voix. Bravo!

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Monsieur Daniel Dany Pastore, vous avez cinq minutes pour le Mouvement citoyens genevois. (*Réactions et rires.*)

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Merci, Monsieur le président. Il ne m'en faudra pas tant pour dépeindre la situation. Merci, Madame Roulet, pour votre prise de parole.

Projet de délibération: modification du règlement du Conseil municipal:
violations d'ordre en séance de commission

Il est clair qu'il s'agit tout simplement d'une kabbale. On voit en effet que les partis d'en face sont majoritairement féministes. Evidemment, tout en voulant être les égales des hommes, elles veulent garder leurs privilèges personnels. Il faut choisir dans la vie. Et puis quand on dit que c'est noir, eh bien c'est noir. Ça ne sert à rien de dire: «Ah mais non, c'est pas tout à fait noir, c'est gris.» On n'est pas là pour faire les ronds-de-cuir ou des ronds de jambe ou des bouches en cœur: si on a des problèmes à traiter, on les traite tels qu'ils sont.

A l'heure actuelle, nous avons à Genève, et je suis fier de le dire, une majorité de gens provenant de pays autres que la Suisse et Genève, et nous vivons ensemble en très bonne communauté. Je pourrais vous raconter et vous montrer mon *curriculum vitae* personnel: je viens à l'aide de ces gens étrangers qui sont assaillis et vraiment traumatisés par les organisations d'Etat, pour les papiers, etc. et j'en passe...

Il est clair que cette initiative 304 – j'appelle ça une initiative, je n'appelle pas ça autrement –, c'est encore un truc de la partie adverse pour fermer la bouche à ce côté-ci, qui compte une majorité d'hommes au lieu d'une majorité de femmes. Avec ça, on va arriver à un conflit terrible, qui va se développer d'année en année.

Je pourrais encore bavasser pendant... (*Remarques.*) Je vais terminer par une citation, Mesdames, parce que là on sent bien que vous avez un problème... un problème. Que disait Sacha Guitry? «On aura moins de problèmes avec les femmes le jour où elles cesseront de vouloir être l'égale de l'homme alors qu'elles nous sont déjà tellement supérieures.» (*Ndlr: la citation exacte est la suivante: «Je conviendrai bien volontiers que les femmes nous sont supérieures si cela pouvait les dissuader de se prétendre pour nos égales.»*)

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Monsieur Pascal Holenweg, vous avez la parole pour les socialistes. Il vous reste deux minutes trente.

M. Pascal Holenweg (S). Merci, Monsieur le président. M^{me} Corpataux a donné tout à l'heure quelques exemples de ce dont nous ne voulons plus et que la proposition qui vous est faite par la commission du règlement essaie d'éviter. J'en profite pour remercier M^{me} Rouillet et M. Pastore d'avoir donné sans doute involontairement mais enfin de manière assez éloquente quelques arguments supplémentaires en faveur de cette proposition.

Je rappelle deux choses. Ce qui est proposé par la commission du règlement, ce n'est qu'appliquer aux séances de commission des règles qui prévalent déjà

Projet de délibération: modification du règlement du Conseil municipal:
violations d'ordre en séance de commission

pour les séances plénières. Quant à la motivation principale de cette proposition, pour nous, pour les auteurs de la proposition et pour la majorité de la commission du règlement, les séances de commission ne sont pas des happenings ou des séances de thérapies ou encore des séances de règlements de comptes durant lesquelles on essaie de compenser toutes les frustrations qu'on a pu accumuler durant une longue vie: ce sont des séances de travail!

Nous voudrions bien que ces séances de travail restent des séances de travail, qu'on puisse s'y prononcer sur les objets qui nous sont soumis et non sur l'ensemble des drames personnels qu'ont pu vivre ou non les membres de la commission. Nous voulons que les commissions du Conseil municipal soient pour lui des instruments de travail et rien d'autre. Pour cela, il nous a semblé qu'il n'était pas complètement absurde ni complètement inutile d'appliquer aux séances de commission des règles qui prévalent déjà pour les séances plénières du Conseil municipal.

Pour le reste, je laisse à chacune et à chacun dans cette salle le soin d'apprécier le caractère extrémiste, totalitaire et vindicatif d'une proposition qui ne vise qu'à appliquer des règles élémentaires de discussion dans des séances qui doivent être des séances de travail. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Monsieur Alain Miserez, il vous reste trois minutes trente pour le Centre.

M. Alain Miserez (LC). Merci beaucoup, Monsieur le président. Je voulais dire que je ne suis absolument pas d'accord avec mon préopinant, non pas M. Holenweg car je suis tout à fait d'accord avec ce qu'il a dit, mais avec mon préopinant de l'Union démocratique du centre. Celui-ci a déclaré que cette proposition n'était absolument pas nécessaire parce que ce genre de choses n'arrivait pas.

Je rappelle la séance du 4 mai 2022, selon le rapport, qui mentionne les propos de M^{me} Corpataux: elle «informe que ce texte a été déposé pour donner suite à de multiples incidents qui posent la question du respect des auditionnés». Plus loin: «Le texte a été déposé après une audition qui avait trait à la promotion de la diversité au sein de l'administration du Conseil municipal... Durant l'audition, une personne a eu des propos déplacés dont un avait été marqué au procès-verbal (PV) et les autres ont été dits de manière informelle avant ou après, sachant que les auditionnés se trouvaient dans la salle.»

Pour nous, non seulement au Centre mais aussi d'un point de vue personnel, indépendamment de ce qui a été dit, une fois est une fois de trop. Il est absolument

Projet de délibération: modification du règlement du Conseil municipal:
violations d'ordre en séance de commission

fondamental de relever ce qui a été souligné dans ce projet, notamment les articles du Code pénal mais également la Déclaration universelle des droits de l'homme, signée en 1948. Elle est nécessaire au vivre-ensemble, elle est nécessaire au respect commun.

Finalement, le fait de dire des choses avant ou après, qu'elles soient notées ou non, je le répète: c'est selon le charisme, selon la manière de gérer du président ou de la présidente de la commission. Soit. Mais les abus qui ont été cités, notamment par M^{me} Corpataux, sont inacceptables et il est nécessaire d'avoir une notification à l'instar de ce qui a déjà été mis dans le règlement du Conseil municipal.

Je rappellerai aussi que de nombreuses normes au niveau du droit, qu'elles soient cantonales ou fédérales, permettent déjà de porter plainte et de dénoncer certains actes ou certaines paroles au Conseil municipal ou à l'autorité compétente. Comme l'a dit M^{me} Schlechten, il ne s'agit pas ici de mettre trop de règles de droit dans le règlement qui est déjà bien conséquent mais de rendre tout le monde attentif aux problématiques visées par les déclarations contenues dans le rapport.

Ce qui est vécu par de nombreux commissaires n'est plus acceptable et il devient nécessaire d'y mettre un frein – eh oui, au minimum un frein légal. Est-ce que la présidence devra toujours l'utiliser? La question demeure ouverte mais la réponse dépendra de chaque président et de chaque présidente. Néanmoins, cela permettra d'apporter une clarification dans le règlement: ce qui se passe en plénière doit également se passer en commission. Le respect concerne tout le monde: il est nécessaire de respecter chacun. Des paroles déplacées ne peuvent pas avoir lieu car quand quelqu'un parle, les autres ne parlent pas. Enfin, il va de soi que l'on doit respecter le président.

Je suis désolé mais je reviens sur ce qui a été dit, notamment par l'Union démocratique du centre. Je ne suis absolument pas d'accord: des limites ont été franchies et, à titre personnel, j'estime que cela dépasse parfois la simple remise à niveau lors de désaccords interpersonnels. Ces manquements au respect doivent être sanctionnés de manière claire. Cette problématique est extrêmement bien décrite dans le projet de délibération qui vise à changer le règlement du Conseil municipal afin de l'appliquer dans une certaine mesure aux différentes commissions. Ainsi on pourra dénoncer ce genre de comportements, les inscrire au procès-verbal et entreprendre une procédure pénale, comme cela a été fait pour certains cas concernant la commission extraparlamentaire, dont ce Conseil a eu connaissance.

On pourra – non pas forcément à chaque fois – rendre attentive la personne responsable d'un manquement et lui dire: «Attention, une planification est maintenant prévue et le règlement est clair. Si cela se reproduit une prochaine fois, je demanderai au bureau de te sanctionner.» J'espère d'ailleurs que le bureau prendra les choses en main pour que toutes les personnes qui s'expriment

Projet de délibération: modification du règlement du Conseil municipal:
violations d'ordre en séance de commission

le fassent avec le respect et la politesse nécessaires, même si elles ne sont pas d'accord avec leur interlocuteur. Dans le cas contraire, que leurs propos soient inscrits pour être remontés au bureau du Conseil municipal.

Je le répète ici: le Centre soutiendra ce projet de délibération. Le but n'est pas de phagocytter tout ce qui a déjà été inscrit au Code pénal après la codification post-Sonderbund, dès 1848 en Suisse alémanique, ni tout ce qui a été noté dans la Déclaration de l'Homme...

Le président. Il vous faut conclure, Monsieur le conseiller municipal.

M. Alain Miserez. Je conclus tout de suite. Merci beaucoup, Monsieur le président. ... Non, il s'agit d'apporter les clarifications nécessaires pour favoriser le respect dans ces commissions. *(Applaudissements.)*

Des voix. Bravo!

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Madame Uzma Khamis Vannini, vous avez une minute trente pour les Verts.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Je vous remercie, Monsieur le président. Vous transmettez à M^{me} Roulet: elle a le sens de l'humour quand elle dit qu'on ne l'a pas informée lorsque le bureau a été saisi; qu'on ne lui a pas adressé une copie du courrier. Je lui rappelle juste que pendant que je présidais, elle a saisi trois fois le Service des affaires communales...

Le président. Vous transmettez, Madame la conseillère municipale.

M^{me} Uzma Khamis Vannini. Vous transmettez, Monsieur le président: je n'ai alors jamais reçu ni fax ni e-mail pour cela...

Vous transmettez également à l'Union démocratique du centre, à son porte-parole que le snobisme intellectuel n'est pas de rigueur ici. Ce n'est pas parce que les gens n'ont pas fait d'études qu'ils ne comprennent pas les textes et ce qu'ils veulent dire. Traiter quelqu'un de gros connard n'a rien à voir avec le niveau d'études: c'est de bienséance qu'il est question.

Projet de délibération: modification du règlement du Conseil municipal:
violations d'ordre en séance de commission

Vous transmettez également au porte-parole du Mouvement citoyens genevois, Monsieur le président: s'agissant des propos déplacés, si la gauche bien-pensante...

Une voix. C'est nous!

M^{me} Uzma Khamis Vannini. ... estime qu'il ne faut pas insulter les femmes, qu'il ne faut pas attaquer les personnes sur leurs origines, leur couleur, leur appartenance à un groupe, qu'il ne faut tout simplement pas insulter, point barre, ni tenir des propos salaces qui mettent mal à l'aise, eh bien nous sommes fiers d'être bien-pensants. Etre féministe, ça ne veut pas dire couper les couilles aux mecs. (*Réactions.*) Ça veut tout simplement dire qu'on veut le respect de la personne telle qu'elle est. Comme ceux qui précisément dépassent les limites sont procéduriers, ils feront usage de ce règlement pour dire que la présidente ou le président n'a pas les compétences pour faire ce qu'ils appellent une délation...

Le président. Il vous faut conclure, Madame la conseillère municipale.

M^{me} Uzma Khamis Vannini. ... à savoir tout simplement demander l'intervention du bureau, ce qui est tout à fait légitime. C'est cette légitimité que nous voulons inscrire au règlement. Je vous remercie. (*Applaudissements nourris.*)

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Je vois qu'il y a des demandes de prise de parole du Centre et du Parti libéral-radical, mais ils n'ont plus de temps de parole. Je vois aussi que le Parti libéral-radical a déposé une motion d'ordre qui demande la réouverture du débat, considérant son importance. (*Réactions.*)

Une voix. Ça veut dire qu'il y aura un troisième débat?

Le président. Je vous fais donc voter cette motion d'ordre...

Une voix. Il y a un troisième débat obligatoire.

Projet de délibération: modification du règlement du Conseil municipal:
violations d'ordre en séance de commission

Une voix. Il y en a marre de parler de ça...

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 35 non contre 28 oui.

Le président. Il nous reste donc M^{me} Danièle Magnin. Vous avez la parole, Madame la conseillère municipale. Il reste deux minutes trente pour le Mouvement citoyens genevois.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Je vous remercie, Monsieur le président...

(Intervention de M^{me} Rouillet.)

Le président. Non, Madame Rouillet, il n'y a pas de mise en cause. Ce n'est pas parce qu'on vous désigne qu'il y a mise en cause, non. *(Remarque de M^{me} Rouillet.)* Non, je ne le considère pas.

Madame Danièle Magnin, vous avez deux minutes trente pour le Mouvement citoyens genevois.

M^{me} Danièle Magnin. Je vous remercie. J'attends simplement le silence...
Merci.

Je trouve piquant, venant de la gauche qui s'en prend systématiquement non pas aux idées mais aux personnes, que leur soit venue l'idée de créer un texte pareil. Je trouve absolument lamentable que quand vous n'êtes pas d'accord avec une idée et qu'elle ne vous convient pas, vous vous en preniez précisément à la personne – peut-être avec des mots qui ne sont pas des injures mais qui dans le fond sont insultants. Et ça, c'est systématique: nul besoin d'être en séance plénière ou de faire une différence avec une séance de commission parce que c'est quelque chose de courant.

Je voudrais vous rappeler que nous avons un ordre juridique suisse, lequel comporte un Code pénal en vigueur depuis, si ma mémoire est bonne, la fin des années trente. Dans ce Code pénal, on a des dispositions en cas d'atteintes à l'honneur; on a une norme pénale antiraciste – l'article 261bis du Code pénal, vous le savez tous, bien entendu. Le texte de la motion veut s'en prendre à des

Projet de délibération: modification du règlement du Conseil municipal:
violations d'ordre en séance de commission

«propos discriminatoires, racistes, sexistes, homophobes» alors qu'ils sont déjà tous mentionnés dans le Code pénal. Ce texte, qui est sorti de commission, dit comment il faut rappeler la personne à l'ordre et ensuite comment on l'envoie devant le bureau du Conseil municipal. Mais, Mesdames et Messieurs... (*Brouhaha. M^{me} Magnin s'interrompt et fixe quelqu'un.*) Je ne sais pas... Vous pourriez aller rigoler derrière la porte, ça me conviendrait aussi, hein...

Le président. Ce qui est fascinant, c'est que l'objet est intitulé «Respect en séance de commission» et qu'on n'a même pas de respect en séance plénière... C'est un peu compliqué...

M^{me} Danièle Magnin. Exactement! C'est exactement ça... et la réunion de ces personnes... eh bien elles ne sont pas exactement à droite...

Le président. S'il vous plaît, est-ce que vous pourriez vous rasseoir ou aller dans une autre salle, à ma droite... ou écouter M^{me} Magnin? Allez-y, Madame Magnin.

M^{me} Danièle Magnin. Merci, Monsieur le président. Si des personnes au sein des commissions du Conseil municipal ou en séance plénière se sentent atteintes dans leur honneur ou qu'elles estiment avoir été traitées de manière raciste, qu'elles s'adressent au Ministère public – et non pas au bureau du Conseil municipal. On peut aussi organiser une médiation et faire en sorte que les paroles soient retirées, que des excuses soient présentées.

Cependant, le gros risque dans cette affaire, c'est qu'on ne puisse plus s'exprimer. Je sais par exemple qu'un conseiller municipal a été attaqué parce qu'il s'était prévalu du nombre d'infractions commises par un groupe de personnes alors que cela ressortait tout simplement des statistiques publiées par l'Office fédéral de la statistique. Il faut mettre cela sous le nez des gens pour qu'ils commencent à comprendre qu'on doit pouvoir exprimer une idée sans devoir systématiquement craindre d'avoir enfreint une norme.

Le président. Il vous faut conclure, Madame la conseillère municipale.

Projet de délibération: modification du règlement du Conseil municipal:
violations d'ordre en séance de commission

M^{me} Danièle Magnin. Merci, Monsieur le président. Vous aurez compris que nous n'acceptons pas ce texte parce qu'il limite les droits démocratiques et qu'il limite ce que peuvent dire les conseillers municipaux. Merci.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Les personnes qui ont demandé la parole n'ont plus de temps imparti... Madame Michèle Roulet, je ne considère pas que vous avez été mise en cause.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). M^{me} Uzma Khamis Vannini a dit quelque chose...

Une voix. Uzma Khamis Vannini... sérieusement...

(M^{me} Roulet insiste.)

Le président. D'accord, mais vous avez trente secondes pour répondre. Ce n'est pas pour vous exprimer sur le sujet, mais c'est pour répondre à ce que vous considérez comme faux dans les propos de M^{me} Uzma Khamis Vannini.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). M^{me} Uzma Khamis Vannini a prétendu que j'avais averti le SAFCO. C'est juste mais chronologiquement cela vient après que le Conseil et le bureau du Conseil municipal n'ont pas voulu entendre ma plainte, dans laquelle je disais que j'avais non seulement été accusée injustement mais qu'en plus les accusations qui avaient été faites violaient la Constitution fédérale. C'est quand même incroyable de venir dire que je ne respecterais pas le règlement alors que le bureau...

Le président. Madame Roulet, c'est parfait, ce sera noté.

M^{me} Michèle Roulet. Ce que je veux dire c'est que si j'ai averti le SAFCO c'est parce que le bureau du Conseil municipal n'a pas fait son travail correctement et qu'il ne m'a pas respectée. Voilà, on parle de respect...

Projet de délibération: modification du règlement du Conseil municipal:
violations d'ordre en séance de commission

Le président. Michèle Rouillet, ce sera noté au *Mémorial*.

M^{me} Michèle Rouillet. Merci.

Le président. Parfait. Merci, Madame la conseillère municipale. (*Réactions et remarques. M. Daniel Dany Pastore intervient.*) Non, vous n'avez pas été mis en cause, je peux vous le dire. (*Rires. Brouhaha.*) Il y a une deuxième demande de réouverture du débat. Je vous la fais voter. Si elle est refusée, on votera directement le projet de délibération.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 38 non contre 30 oui.

Deuxième débat

Soumis au vote nominal, l'article unique de la délibération amendée est accepté par 49 oui contre 20 non.

Ont voté oui (49):

M. Jean-Luc von Arx (LC), M^{me} Fabienne Aubry-Conne (LC), M. Omar Azzabi (Ve), M^{me} Ana Maria Barciela Villar (Ve), M^{me} Anna Barseghian (Ve), M^{me} Fabienne Beaud (LC), M^{me} Joëlle Bertossa (S), M. Aurélien Borgeaud (LC), M^{me} Oriana Brücker (S), M^{me} Maryelle Budry (EàG), M^{me} Anne Carron (LC), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Bernard Delacoste (Ve), M. Alpha Oumar Dramé (Ve), M. Valentin Dujoux (Ve), M. Matthias Erhardt (Ve), M. Timothée Fontolliet (S), M^{me} Monica Granda (EàG), M. Yves Herren (HP), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Alain de Kalbermatten (LC), M. Théo Keel (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M. Jules Lorenzi (S), M^{me} Paule Mangeat (S), M^{me} Dorothee Marthaler Ghidoni (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (EàG), M. Vincent Milliard (Ve), M. François Mireval (S), M. Alain Miserez (LC), M^{me} Dalya Mitri Davidshofer (S), M^{me} Bineta Ndiaye (S), M^{me} Amanda Ojalvo (S), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve), M^{me} Jacqueline Roiz (Ve), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Christel Saura (S), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Florian Schweri (S), M^{me} Salma Selle (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Elena Ursache (Ve), M^{me} Leyma Milena Wisard Prado (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve), M. Christian Zaugg (EàG), M^{me} Livia Zbinden (EàG), M. Luc Zimmermann (LC), M. Manuel Zwyszig (EàG).

Projet de délibération: modification du règlement du Conseil municipal:
violations d'ordre en séance de commission

Ont voté non (20):

M. Jean-François Albanesi (MCG), M. Pascal Altenbach (UDC), M. Christo Ivanov (UDC), M^{me} Cathy Jacquier (UDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M. Didier Lyon (UDC), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M^{me} Alia Meyer (PLR), M. Daniel Dany Pastore (MCG), M. Maxime Provini (PLR), M. John Rossi (PLR), M^{me} Michèle Rouillet (PLR), M. Vincent Schaller (UDC), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Christian Steiner (MCG), M. Yves Steiner (PLR), M^{me} Ruzanna Tarverdyan (PLR), M. Jean Zahno (UDC).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (16):

M. Sebastian Aeschbach (PLR), M^{me} Léonore Baehler (HP), M. Luc Barthassat (HP), M^{me} Corinne Bonnet-Mérier (EàG), M^{me} Nadine Béné (PLR), M^{me} Olivia Bessat-Gardet (S), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M. Jérôme Gasser (S), M. Olivier Gurtner (S), M. Amar Madani (MCG), M. Antoine Maulini (Ve), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. Mathieu Romanens (UDC), M. Kevin Schmid (PLR), M^{me} Melete Solomon-Kuflo (S).

Présidence:

M. Pierre de Boccard (PLR), président, n'a pas voté.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les article 17 et 30 alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – Le règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève du 16 avril 2011 est modifié comme suit:

8076

SÉANCE DU 26 MARS 2024 (soir)

Projet de délibération: modification du règlement du Conseil municipal:
violations d'ordre en séance de commission

Art.121bis Violation d'ordre

La présidence de commission rappelle à l'ordre la personne présente en commission (conseiller municipal ou conseillère municipale, personne auditionnée ou qui travaille au sein de la commission) qui, en séance, commet une violation d'ordre au sens de l'article 40 du présent règlement et trouble les débats lors d'une prise de parole formelle ou informelle. La présidence lui retire la parole, veille à ce que les propos tenus figurent dans le procès-verbal de séance et informe dans les meilleurs délais le Bureau de l'incident pour qu'il puisse, le cas échéant, prononcer une sanction prévue à l'art. 40A du présent règlement.

Le président. Un troisième débat étant obligatoire sur les sujets traitant de notre règlement, il aura lieu ultérieurement.

5. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 juillet 2023 en vue de réviser la délibération VI de la proposition PR-1085 votée le 20 mai 2015 concernant le bâtiment de l'ancienne Comédie sis au boulevard des Philosophes 6 (PR-1582 A)¹.

29 janvier 2024

Rapport de M. Alpha Oumar Dramé.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des arts et de la culture (CARTS) lors de la séance plénière du Conseil municipal du 5 septembre 2023. La commission l'a étudiée les 4 décembre 2023 et 5 février 2024 sous la présidence de M. Pascal Altenbach. Les notes de séances ont été prises par M. Hugo Pichelin, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal accepte de réviser sa délibération VI liée à la proposition PR-1085 votée le 20 mai 2015 demandant au Conseil administratif de vendre ou de mettre en droit de superficie, sans rénovations, le bâtiment de l'ancienne Comédie sise au boulevard des Philosophes 6.

Art. 2. – Le Conseil municipal accepte que, selon le projet d'exploitation pérenne retenu dans le cadre du futur appel d'offres, le Conseil administratif définit les modalités de mise à disposition en faveur de la future entité exploitante en tenant compte des investissements à charge de chacune des parties et, le cas échéant, qu'une partie du futur projet de rénovation de l'ancienne Comédie soit financièrement à la charge de la Ville.

¹ *Mémorial* 181^e année: Proposition, N° 9, p. 1396. Motion d'ordonnement, N° 49, p. 7764.

Séance du 4 décembre 2023

Audition de M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), ainsi que de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et de la transition numérique (DCTN), accompagné de M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe du DCTN, et de M^{me} Myriam Jakir Duran, cheffe du Service culturel (SEC)

En introduction M. Kanaan rappelle l'année de création, 1913, de ce bâtiment mythique de la Comédie de Genève, un lieu qui aura marqué la scène théâtrale de la Ville pendant plus d'un siècle jusqu'en 2021. Il sait que la CARTS a déjà étudié trois projets potentiels pour une nouvelle exploitation du lieu et que d'autres sont aussi en gestation.

Il explique que la nouvelle Comédie voudra sûrement accueillir la CARTS prochainement et qu'elle fonctionne très bien, avec ses deux scènes (une classique et une polyvalente) et sa qualité de maison des arts de la scène accueillant divers autres types de projets et de publics.

Il rappelle qu'à l'époque des délibérations l'enjeu était que l'Ancienne Comédie à la rue des Philosophes 6 (d'où l'appellation interne «Philo 6») ne soit plus un théâtre, car la Ville en compte déjà suffisamment. Le Conseil municipal avait voté les crédits de construction de la Nouvelle Comédie avec une participation du Canton et en posant comme condition la vente de Philo 6 ou son attribution sous forme d'un droit de superficie.

Depuis lors se déroule la discussion autour du sort de Philo 6. Il rassure la commission sur le fait qu'à titre provisoire le bâtiment est utilisé actuellement comme lieu de travail (sans public) pour des répétitions ou des créations de projets dans le cadre de résidences entre deux jours et deux semaines (y compris les week-ends) sur attributions du Service culturel (SEC), octroyées dans l'ordre d'arrivée des demandes. Il y a un suivi précis du SEC sur les institutions et associations qui bénéficient de cet espace.

Il explique que, pour le Conseil administratif, le lieu doit obligatoirement rester un endroit accessible au public. Néanmoins, en tenant compte du contexte d'aujourd'hui, des gouvernances et des règles en matière d'attribution des lieux, il fallait trouver la bonne formule pour lancer un appel à projets. Il explique que l'objectif est d'ouvrir au maximum cet appel à projets, car la condition posée à l'époque par le Conseil municipal est très restrictive et ferme potentiellement la porte à beaucoup de projets.

M^{me} Kitsos insiste sur le fait qu'il faut avoir plusieurs projets d'intérêt public étant donné la grandeur du lieu et des contraintes qu'il pose. Il ne faut pas rester sur un champ trop restrictif, car sinon seuls pourront concourir une poignée d'acteurs ayant des intérêts économiques et les moyens d'exploiter ce lieu.

Elle affirme que le Conseil administratif n'écarte pas obligatoirement ces projets-là, mais qu'il veut ouvrir des portes pour d'autres projets qui répondraient de meilleure manière aux intérêts collectifs des Genevoises et des Genevois.

M^{me} Koelliker commence sa présentation accompagnée d'une présentation PowerPoint. Elle rappelle le texte voté par le Conseil municipal en 2015 lors du vote du crédit de construction de la Nouvelle Comédie: «Le Conseil administratif doit vendre ou mettre en droit de superficie, sans rénovations, la Comédie actuelle.» C'est toujours la disposition en vigueur aujourd'hui. Lors des auditions, des engagements ont été pris tant par le Conseil administratif de l'époque que par l'Association pour la Nouvelle Comédie de faire en sorte que ce bâtiment ne reste pas un théâtre. Il ne fallait pas doter Genève d'un théâtre de plus, mais bien doter la Comédie d'un lieu adéquat pour remplir sa mission.

Depuis 2015, un certain nombre de projets a été présenté spontanément. L'audition du magistrat du 18 octobre 2021 dans le cadre de l'examen de la résolution R-208 par la CARTS en faisait état. Il y a eu:

- le projet conjoint de l'UNIGE et des HES-SO Genève de Maison des étudiants (2015-2016), devenu un temps le projet Tragédie avec le départ de la HES, puis à nouveau un temps le projet initial conjoint avant que finalement l'UNIGE ne se retire, laissant le projet de la seule HES (2021);
- un projet de Maison du cinéma abandonné par son auteur, car il voulait transformer le bâtiment historique en neuf salles de cinéma (2017-2018);
- une proposition visant à dédier le lieu au Théâtre des Marionnettes – ce qui aurait libéré par ailleurs les locaux à proximité de l'école Hugo-de-Senger – abandonnée, car il aurait fallu augmenter considérablement la subvention annuelle du théâtre (2019);
- un projet privé d'un propriétaire d'une école de danse visant à en faire un lieu dédié principalement à la danse (2020);
- un projet de «Comédie des âges» de l'Association de défense et de détente de tou-te-s les retraité-e-s et futur-e-s retraité-e-s (Avivo) (2021, reconfirmé en janvier 2023);
- enfin, un projet privé d'un Comedy club de Parisiens de la famille de M. Jamel Debbouze.

D'après ce contexte, le Conseil administratif a décidé en mars 2022 de faire un appel à projets public au sens de la loi sur le marché intérieur (LMI) (article 2). C'est à peu près au même moment que la CARTS a étudié la résolution R-208, «La Comédie après la Comédie: un lieu festif, culturel et accessible à toutes et tous à Plainpalais».

Selon le rapport qui a été rendu au plénum mais qui n'a pas encore été traité en séance plénière, la CARTS propose une résolution amendée qui dirait ceci:

«Le Conseil municipal exprime son souhait que le lieu soit mis à la disposition d'entités sans but lucratif, favorisant son utilisation à des fins culturelles et sociales ouvertes à toutes et tous.»

Elle refait l'historique du bâtiment et ses contraintes.

Il a été construit en 1913 et est une propriété de la Ville depuis 1947. La sortie de secours de la partie arrière du bâtiment doit être louée auprès d'un privé. Si le bâtiment reste ouvert au public, ce bail resterait une condition sine qua non pour obtenir le permis d'exploiter. C'est un bâtiment protégé au sens des monuments historiques. Sa scène a une capacité portante assez faible de 200 kg/m². Il doit également être mis aux normes, en particulier sur le plan de la sécurité.

Le Conseil municipal avait voté un crédit en 2011-2012, mais depuis les normes AEAI de sécurité incendie ont évolué avec de nouvelles contraintes. Il y a également la mise aux normes par rapport à la loi sur l'énergie, car le système de ventilation a 40 ans et est susceptible de lâcher à tout moment. Il y avait des installations scéniques obsolètes et dangereuses qui ont été démontées par la DPBA. Enfin, l'accessibilité universelle est peu adéquate en l'état.

Les trois départements concernés (DCTN, DCSS et DACM) ont travaillé de concert. Ils ont établi un premier scénario de strict respect du cadre financier fixé par le Conseil municipal en 2015. Mais ils se sont rendu compte que pour que des exploitants puissent obtenir des prêts bancaires, seul le droit distinct et permanent (DDP) le permet. Or, le DDP est un engagement sur trente ans minimum, ce qui serait donc difficile en l'état et diminuerait le nombre de candidats potentiels. Ce cadre ne laisserait la possibilité qu'à des entités solides financièrement et discriminerait les associations sans grands mécènes.

Le deuxième scénario proposé était que la Ville de Genève réalise la mise aux normes du bâtiment avant l'appel d'offre. Mais d'une part ça ne respecterait pas le cadre fixé par le Conseil municipal et d'autre part ça signifierait se lancer dans un long projet de rénovations (PFI, crédit d'étude, appel d'offre pour des mandataires, élaboration du projet, crédit de construction, ouverture du chantier de construction avec autorisations de construire). Ils se retrouveraient dans une position où ils risqueraient d'effectuer des travaux mais sans prendre en compte les éventuels travaux que le futur projet d'exploitation pourrait amener à induire.

Ils sont donc arrivés à un troisième scénario qui propose de travailler en collaboration avec le futur exploitant. Ils lanceraient l'appel d'offre pour avoir un projet validé et ensuite ils feraient l'état de ce qui a besoin d'être fait (ou pas) en termes de transformations éventuelles.

Alors ils définiraient avec le futur exploitant quelle part serait imputée à l'exploitant sur le plan des investissements et quelle part pourrait être prise en

charge par la Ville. C'est un scénario qui à leur sens pouvait intéresser le Conseil administratif. Le 24 mai 2023, le Conseil administratif a pris sa décision, avec une présentation plus détaillée le 26 juillet et qui a aussi été agréée.

M. Kanaan explique que l'avantage d'avoir tardé est que ça a suscité beaucoup d'intentions variées, que ce soient des projets avec une dimension économique ou non. Mais ce qu'il faut comprendre, c'est que, quoi qu'on veuille faire, il sera impossible de changer la salle fondamentalement, car sans être classée elle est dans le périmètre protégé. Ça limite les ambitions, notamment les personnes qui envisagent de privatiser un bâtiment public pour en faire, par exemple, une filiale bancaire ou un magasin.

Au-delà de la question politique, ce n'est donc juste pas réaliste en termes d'autorisations. La configuration du bâtiment restera ce qu'elle est, avec une salle principale avec la possibilité de faire des représentations, des spectacles (mais sans machineries lourdes), des conférences, des colloques, et avec beaucoup d'espaces annexes de bureaux, d'ateliers, le foyer, et ainsi de suite.

La position du Conseil administratif est donc d'ouvrir le jeu: ils n'excluent pas des projets autofinancés, mais ils permettent aussi à des projets pas complètement autofinancés d'avoir une chance. Leur souhait est que les projets soient le plus autonomes possible du point de vue de l'organisation et du financement. La première phrase de la proposition est la plus importante: ils souhaitent des «activités de type socioculturel et intergénérationnelles».

La piste intergénérationnelle est importante, d'une part avec le vieillissement de la société et d'autre part avec des jeunes qui souffrent d'une certaine anxiété quant à l'avenir. Ils favoriseront tout projet qui peut faire de l'intergénérationnel de manière dynamique et créative. Il explique, à propos du cofinancement, qu'ils n'excluent pas de soutenir le projet sélectionné pour les mises à niveau techniques du bâtiment.

Aujourd'hui Philo 6 fonctionne, mais tôt ou tard la ventilation ne fonctionnera plus et il faudra faire un grand chantier général, car le Canton exigera les mises à niveau, notamment énergétiques. Ils décident de ne pas commencer par ça pour pouvoir d'abord trouver un porteur de projet avec qui calibrer les travaux.

Le porteur de projet devra plutôt financer la partie des travaux qui dépend directement de son activité. Il ne faut pas oublier que les projets vont devoir investir et qu'il faut dès lors leur donner une pérennité d'affectation. Ils ont donc besoin de projets solides, qui puissent exploiter le bâtiment dans la durée.

M^{me} Kitsos mentionne également le café de l'Ancienne Comédie. Etant donné que c'est un endroit très central, ce serait bénéfique d'avoir un lieu accessible en termes de prix. Donc en termes d'exploitation il faudrait des personnes qui savent gérer ce genre de choses.

M. Kanaan explique que le Conseil administratif voudrait qu'a priori le porteur de projet finance le fonctionnement, mais ils n'excluent pas de pouvoir le subventionner ponctuellement. La forme juridique exacte (DDP, servitude ou autre) dépendra de l'aspect pérenne. C'est un projet qui doit s'inscrire dans la durée. Il rappelle que le DDP équivaut à donner la propriété du bâtiment à l'exploitant.

La servitude demande un usage intensif, mais ils restent en lien plus étroit avec l'usager sur l'entretien et d'autres choses. Ils laissent pour l'instant ouverte la question de la forme juridique et veulent se concentrer sur la qualité et la pertinence d'un projet dans le cadre de l'appel d'offre.

Ils lanceront l'appel d'offre la semaine prochaine en précisant bien que ce serait sous réserve de l'acceptation de la proposition PR-1582. C'est important, car les porteurs de projet s'impatientent un peu, même si ce n'est pas à eux de décider du rythme. Il y aura un délai conséquent de trois mois pour déposer les projets. D'ici l'été 2024, ils auront eu le temps de trancher sur un projet. Pendant le temps de l'installation de l'exploitant, le Conseil administratif pourra valider l'exploitation. Formellement, la proposition PR-1582 révisé par conséquent la délibération VI du 20 mai 2015.

Questions des commissaires

Un commissaire se dit satisfait de l'attention mise sur le fonctionnement du futur projet. Il explique que son parti a été approché par la HES et l'Avivo. Ils auraient aimé un consensus entre les trois départements pour pouvoir mixer des projets, car il y a de la demande tant chez les seniors que chez les étudiants.

M^{me} Kitsos explique que, sur ces projets, ce n'étaient pas les départements qui ne voulaient pas essayer de combiner mais bien les acteurs eux-mêmes. Ils ont essayé de prendre cette piste de la collaboration inter-projets et se sont même réunis, car il y avait des possibilités intéressantes en termes de médiation culturelle. Mais ils ne peuvent pas forcer les acteurs.

Le commissaire demande pourquoi il y a eu un changement de position sur l'engagement de l'ancien Conseil administratif et le nouveau et en quoi c'est bénéfique pour ce projet.

M. Kanaan répond que ce n'est pas le cas. Ils ont mis en œuvre le crédit de la Nouvelle Comédie avec la délibération du Conseil municipal en 2015 (sachant que le rajout du Conseil municipal ne correspondait pas à la position du Conseil administratif à l'époque). Il y avait une forte sensibilité de la majorité du Conseil municipal de cette époque à ce sujet. Ils ont ouvert la Nouvelle Comédie en priorité puis sont revenus sur Philo 6 et ce qu'ils voulaient en faire. Au-delà des

questions politiques, il voit mal comment ce bâtiment deviendrait un lieu purement commercial étant donné l'histoire du lieu, l'intérêt de la population et les contraintes patrimoniales.

M^{me} Kitsos dit qu'il faut se projeter sur vingt à trente ans. Ce type de lieu emblématique doit rester accessible aux Genevoises et aux Genevois. Il n'est de toute façon pas possible techniquement de faire de grandes transformations, mais elle estime que d'un point de vue politique il faut tenir une ligne ferme pour garantir que ça reste un lieu pour la population. En effet, le positionnement du lieu (centralité, histoire, popularité) est unique.

M^{me} Koelliker ajoute que l'ancien Conseil administratif avait validé le projet commun HES-SO et UNIGE mais que ce projet a complètement changé à la suite du retrait de l'UNIGE. Il est à présent uniquement proposé par les HES-SO.

M. Kanaan ajoute qu'ensuite ils ont vu émerger d'autres intentions, ce qui explique la décision du Conseil administratif de ne pas attribuer directement (ce qui aurait pu se faire légalement étant donné que la HES-SO est une entité de droit public). Ils veulent prendre le défi d'ouvrir la future exploitation au plus grand nombre. De plus, les personnes doivent se rendre compte du degré de responsabilités qu'impliquera l'exploitation.

Un commissaire veut revenir sur la genèse de l'amendement déposé par le Conseil municipal et dont il avait été l'auteur. Il explique qu'une majorité ténue (environ 37 membres) du Conseil municipal avaient réussi à imposer cet amendement pour demander un respect des finances publiques. Il y avait alors un investissement de plus de 47 millions pour la Nouvelle Comédie mais en même temps venaient les rénovations pour le Musée d'art et d'histoire (MAH) avec énormément d'argent à investir.

La droite, qui à l'époque prenait ses responsabilités, disait qu'on ne pouvait pas multiplier les salles, les investissements et surtout les coûts de fonctionnement qui sont inhérents à tout objet que la Ville garde, entretient et met à disposition du public. Il affirme qu'il ne veut pas être conservateur juste pour l'être en ne démorant pas de la décision du Conseil municipal en 2015 tout en critiquant toute nouvelle majorité. Mais il faut garder en ligne de mire les coûts d'investissements.

Il aurait directement fallu demander combien coûtera la transformation. A l'époque, il avait été calculé 20 millions pour rénover Philo 6. Aujourd'hui, ce sera sans doute le double. Ensuite, il y a les coûts de fonctionnement. Tout ça c'est de l'argent qui sera soit pris quelque part (peut-être en augmentant le centime additionnel à terme), soit enlevé de la poche des citoyens ou d'un autre investissement par un arbitrage.

Il demande quel est le coût de rénovation estimé, en sachant que ce bâtiment n'est pas au patrimoine. Si ce sont des associations qui héritent de l'endroit, en sachant qu'elles n'ont pas les finances nécessaires, il demande ce que la Ville va financer pour le fonctionnement. Avant de voter le changement de l'amendement de 2015, il demande des éléments plus concrets (coûts des rénovations, investissement et fonctionnement).

Le Conseil municipal ne connaît même pas le cahier des charges de l'appel d'offre. Il demande que les choses soient faites dans l'ordre. Concernant le droit de superficie, trente ans est le minimum, mais il peut être donné plus longtemps ou être donné à un certain coût. Il est possible de choisir à qui sera donné le DDP. Il prend l'exemple de l'Hôtel Métropole, dont la superficie appartient à la Ville et qui a été loué pour 0 franc. Il y a des incohérences et il est possible de faire beaucoup mieux.

M^{me} Kitsos explique qu'ils ont décidé de faire l'appel d'offre en premier avant d'estimer les coûts. Même les personnes qui avaient des intérêts économiques se sont retirées de la course, car ça demeure des investissements importants. Ensuite, ils ne veulent pas remettre le bâtiment à n'importe qui pendant trente ans, car ils ne veulent pas perdre sa valeur patrimoniale et sa capacité à créer des liens sociaux ou à déployer des politiques portées par la Ville.

Cependant, le projet reste raisonnable, car l'idée est que les personnes qui héritent du projet puissent fonctionner d'elles-mêmes. Il n'est pas prévu de mettre des budgets supplémentaires. Il est prévu de donner des subventions ponctuelles s'il devait y avoir des projets spécifiques ou au début de l'exploitation pour démarrer. Il peut aussi y avoir des fonds existants qui sont dédiés à l'intergénérationnel et qui sont peu utilisés pour l'heure. Toutefois, pour cette proposition ils ne parlent pas du fonctionnement, mais uniquement de la mise en conformité, ce qu'ils sont de toute façon obligés de faire pour des questions de sécurité et d'usage.

Elle ne pense pas qu'ils aient des estimations de coûts à l'heure actuelle et, de toute manière, ça dépendra aussi de quel projet remportera l'appel d'offre et de ses besoins. Il n'est pas possible de raisonner uniquement en termes de coûts.

M. Kanaan comprend la position du commissaire. Il se rappelle effectivement que c'était une question de coûts et qu'ils avaient voté le crédit pour la Nouvelle Comédie à la même session que pour le MAH. Si le MAH a eu des problèmes en 2016, la Comédie fonctionne aujourd'hui très bien. Aujourd'hui, en regardant les jauges, le Conseil municipal trouve plutôt que le Conseil administratif n'investit pas assez actuellement. Cela dit, il rappelle que même si le bâtiment Philo 6 n'est pas classé, comme il est dans le périmètre de site protégé, tous les spécialistes affirment qu'il sera impossible de le modifier en profondeur. Le seul projet qu'ils ont reçu qui disait pouvoir assumer de A à Z les charges y compris les rénovations

est celui de la HES-SO. C'est un projet stratégiquement intéressant, car ce ne sont pas les HES genevoises mais celles de Suisse occidentale, avec les filières de Lausanne et de Bienne. Ils auraient adoré que la cohabitation avec l'Avivo puisse se faire étant donné les points communs.

Le bâtiment est en bon état, mais les rénovations techniques vont devoir être faites. Ils ne peuvent pas s'avancer sur les chiffres des rénovations aujourd'hui. C'est une question de la poule et de l'œuf: si le Conseil municipal n'accepte pas la délibération, ça restreint massivement les options. Il n'y aurait aucun projet ayant les moyens de concourir, à part peut-être la compagnie de danse privée (ce qui reste à prouver) et la HES-SO. Il comprend le souci du commissaire d'avoir plus de réponses, mais il n'y en aura pas s'ils n'ouvrent pas le jeu de l'appel à projets. Si le Conseil municipal maintient la position d'origine, à ce moment-là ils en tireront les conséquences. Il finit en insistant sur le fait qu'il y a de plus en plus de demandes du public pour des activités familiales ou intergénérationnelles qui font sens.

M^{me} Kitsos souligne le fait qu'organiser des projets socioculturels ouverts au public permet de questionner la nature du sens même d'un loisir, de se demander si cela doit toujours être lié à de la consommation ou à une transaction financière, ou si cela peut aussi être autre chose. Par rapport à ce type de lieux, elle affirme que les gens ont aussi besoin d'autres choses, de créer du lien par le partage, de former des cultures de quartier. C'est le rôle des collectivités de pouvoir offrir ces espaces-temps qui permettent tout ça. C'est un réel besoin, encore accru dans le contexte actuel.

Le commissaire demande si cette présentation est une ébauche du cahier des charges de l'appel d'offre qui va être envoyé sous peu. Il demande si tout repose sur l'aspect «intergénérationnel et socioculturel» des projets.

M^{me} Kitsos répond qu'ils prendront aussi en compte la capacité financière de l'entité. Il faudra qu'il y ait des budgets précis pour l'exploitation du lieu ainsi que des engagements de fonds privés qui pourront soutenir le projet. Une construction financière solide fera donc aussi partie des critères.

Le commissaire demande s'il est possible d'avoir le cahier des charges de l'appel d'offre.

M^{me} Koelliker répond que non. Elle explique que la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI) ne donne pas les cahiers des charges des appels d'offres, parce que juridiquement ils ne doivent pas donner la possibilité à des candidatures d'avoir accès au cahier des charges avant le lancement légal du processus. Il faudra donc attendre le 14 décembre, date où ils lanceront l'appel d'offre. Alors, tous ceux qui auront un intérêt pourront obtenir le cahier des charges.

M. Kanaan confirme qu'ils pourront envoyer le cahier des charges à la CARTS dès le 14 décembre.

Un commissaire demande comment il sera possible d'articuler, de cadrer l'appel à projets s'ils n'ont aucune idée des coûts et du partage des coûts.

M^{me} Koelliker répond que c'est conçu en deux phases. La première phase est l'appel à projets, avec un comité de sélection qui choisira le projet qui sera présenté au Conseil administratif. Ensuite commencera la deuxième phase qui consistera à examiner avec l'exploitant choisi s'il y a des transformations à prévoir dans le bâtiment ainsi que leur nature. La DPBA sera présente pendant ces discussions pour pouvoir évaluer. C'est aussi à ce moment-là que seront discutées les parts de cofinancement. Dans le cas où il y aurait beaucoup de transformations, la répartition sera plus importante du côté de l'exploitant que de la Ville, car en tant que propriétaire elle est surtout responsable des mises aux normes techniques. Le précédent crédit de mises aux normes de sécurité incendie était à 1,8 million et ils avaient déjà pu réaliser beaucoup de choses. Effectivement les normes ont évolué, mais elles n'ont pas induit des augmentations de l'ordre du million, plutôt de l'ordre de quelques centaines de milliers de francs. En revanche, la ventilation lâche et les frais pour ça seront plus importants.

C'est à ce moment-là qu'ils devront discuter et arriver à une proposition technique qu'ils amèneront ensuite au Conseil administratif. Dans le cas où ils choisiraient un exploitant capable de prendre en charge la totalité des aménagements y compris la mise aux normes, il serait possible de revenir vers le Conseil administratif et de proposer un DDP ou une servitude. Au contraire, si l'exploitant a peu de capacité d'exploitation financière mais est aussi peu gourmand en termes de transformations, ils pourraient aller plutôt sur une proposition de convention de prêt à usage ou d'un bail.

Le cadre juridique peut s'adapter mais ils ont besoin de fixer un projet d'abord. C'est très clairement expliqué dans le cahier des charges qu'il y aura une deuxième phase au cours de laquelle tous ces aspects seront abordés. C'est un mode de faire qui leur a été fortement recommandé par les opérations foncières qui procèdent souvent comme ça quand elles attribuent un DDP.

Le commissaire demande quand il faudrait que la commission vote cette proposition. Il imagine que ça devrait être avant la fin du processus. Il demande aussi si elle a une estimation du jour où la population pourra profiter à nouveau du bâtiment finalisé.

M^{me} Koelliker répond que le processus est prévu d'aboutir en mai et d'aller devant le Conseil administratif en juin 2024. La deuxième phase commencerait à partir de fin juin. Pour le jour où le bâtiment sera à nouveau ouvert au public, c'est impossible de savoir.

M. Kanaan ajoute que ça dépend effectivement du projet et des travaux nécessaires. Il rappelle que le bâtiment est totalement exploitable à l'heure actuelle. A partir du moment où l'équipe de l'exploitant sera installée, elle n'aura pas forcément besoin de faire de grands travaux pour commencer des activités ouvertes au public. Ça peut aller assez vite, quitte à faire une pause pour les chantiers plus tard.

Une commissaire revient sur le vote du Conseil municipal en 2015 et la somme conséquente du financement de la Nouvelle Comédie. C'était une condition fixée en corollaire de ce financement que d'imposer que Philo 6 ne serait plus à la charge de la Ville. Elle considère que changer d'avis seulement huit ans après en se disant prêts à cofinancer n'est pas impossible, mais que ça met en question une forme de crédibilité que peuvent avoir les autorités de la Ville. Elle demande si les autorités ne se désavouent pas en proposant de revenir sur cet engagement.

Ensuite, elle ne comprend pas pourquoi le Conseil municipal exprime son souhait que «ce lieu soit mis à la disposition d'entités sans but lucratif». Elle ne comprend pas pourquoi il faudrait écarter d'emblée qu'un projet culturel puisse avoir des ambitions lucratives.

De plus, les auditionnés déclarent qu'ils veulent les projets les plus autonomes possible, mais ils envisagent tout de suite de venir en aide financière. Ça lui semble contradictoire. Enfin, elle est étonnée, car elle constate que le Conseil administratif a déjà des ambitions de faire que ce bâtiment soit utilisé pour le social. Elle pense qu'il faudrait penser au développement durable: c'est une salle de spectacle avec une acoustique exceptionnelle et il faudrait penser à la possibilité de la garder utilisable comme une salle de concerts, puisqu'il en manque à Genève. Elle estime que, pour un projet, les porteurs devraient faire des démarches auprès de mécènes plutôt que de toujours compter sur le fait que la Ville leur ouvre la porte aux financements publics. Il faut d'abord détecter un projet intéressant déjà soutenu par des mécènes pour pouvoir leur proposer d'arrondir avec un cofinancement, plutôt que de tout de suite promettre de soutenir des projets qui ne sont pas viables.

M. Kanaan recommence l'explication. Ils ouvrent complètement la possibilité à des projets autonomes de participer à l'appel à projets. Ils ont juste dit que, pour n'importe quel investisseur et y compris privé, la Ville entrerait en matière sur le financement des rénovations des équipements techniques. Ils n'ont pas le choix là-dessus, c'est leur responsabilité de propriétaire. Mais la Ville ne se chargerait pas de la partie liée à l'adaptation éventuelle à l'occupation. Ensuite, pour ce qui est du fonctionnement, le texte de la proposition est clair: «charges de fonctionnement pour l'exploitation du bâtiment à charge du bénéficiaire du bâtiment, possibilité de subventions municipales pour soutenir ponctuellement des projets».

Il revient sur la décision du Conseil municipal en 2015. Il dit qu'elle était liée à un contexte particulier et que depuis le Conseil municipal a voté d'autres crédits de cette ampleur sans subvention cantonale (il cite le Lot B-C à 110 millions vers la gare des Eaux-Vives). La Nouvelle Comédie était à 98 millions, 45 millions cantonaux et 53 millions municipaux, et le budget a été entièrement respecté. Pour ce qui est des mécènes, ils savent et s'attendent à ce que certains mécènes à Genève cofinancent l'investissement, mais quoi qu'il en soit ils ne le feront pas seuls. Il est convaincu qu'ils auront des propositions de bons projets d'intérêt public, et pas seulement social mais aussi socioculturel. Il précise qu'aujourd'hui tous les appels d'offres de la Ville incluent des éléments de développement durable, c'est-à-dire que le fonctionnement de l'entité doit être exemplaire à ce sujet. De plus, l'écologie est un sujet omniprésent chez tous les acteurs culturels.

Un commissaire déclare que les chances qu'une entité à but non lucratif puisse fournir un projet durable par rapport à ce bâtiment sans être soutenue sont minimales. Ça laisserait effectivement beaucoup plus de chances aux entités privées. Ce mode de faire lui paraît effectivement plus équitable.

M^{me} Kitsos ajoute que certaines entités ou collectifs d'associations possèdent déjà des subventions ou soutiens de l'Etat. Il faudra voir les projets.

M. Kanaan ajoute qu'en déménageant (en partie) dans ce nouveau lieu, ces associations pourraient libérer des charges qu'elles ont ailleurs. De plus, il y a la possibilité de mutualiser les lieux.

Le commissaire demande pourquoi les auditionnés n'ont pas fait une invitation restreinte avec des critères plutôt qu'un appel à projets.

M. Kanaan répond qu'ils voulaient ouvrir au maximum plutôt que de fermer le projet. Avec la proposition, ils restent à la fois dans les options du Conseil municipal de l'époque, qui sont toujours possibles, tout en ajoutant des options.

M^{me} Kitsos rappelle que beaucoup de personnes se sont retirées au fur et mesure du temps. Ils voulaient dès lors se donner la possibilité de voir émerger certains projets qui peuvent être très intéressants.

Une commissaire demande s'il y a plus de détails sur les projets abandonnés, sur les raisons pour lesquelles les personnes ont retiré leur intérêt (rénovations à l'époque sous-entendues à leur charge, frais de fonctionnement d'un tel bâtiment, structure et exploitation du bâtiment, etc.). Ça permettrait de savoir s'il faudrait encore ouvrir un peu plus pour un projet potentiel.

M^{me} Koelliker explique que la Maison du cinéma n'était pas possible, car elle demandait une transformation en profondeur du lieu. Le Théâtre des Marion-

nettes demandait d'augmenter fortement leur subvention (quelques centaines de milliers de francs de plus).

La commissaire répond que pour le Théâtre des Marionnettes la Ville récupérerait de l'autre côté des locaux pour le parascolaire. Elle demande si ce ne serait pas intéressant que cet acteur revienne dans le périmètre de Philo 6 pour libérer ces locaux, si finalement ce serait presque une opération neutre ou en tout cas une solution pour l'école occupée par le théâtre.

M. Kanaan répond que ce ne serait en tout cas pas neutre. L'école Hugo-de-Senger n'a pas besoin de ces locaux d'une manière urgente. De plus, la salle actuelle du Théâtre des Marionnettes jouit de la proximité avec le public enfant. Le conseil de fondation s'est donc demandé si Philo 6 ne serait pas simplement trop grand pour eux, avec un public trop éloigné. En somme, au-delà de la subvention, il y avait une hésitation sur l'adéquation du lieu par rapport à leurs activités. Pour la Maison du cinéma, le porteur du projet voulait faire des dalles en béton pour segmenter la salle principale, ce qui n'est pas possible. Pour l'UNIGE, il y a eu des divergences d'opinions avec la HES-SO. De toute façon, les universités et les hautes écoles n'ont plus d'appuis du Canton pour leurs bâtiments à part pour des grands investissements exceptionnels.

La commissaire craint de se retrouver dans la situation de ces dernières années avec la Groove qui à la suite de l'appel d'offres s'est rendu compte sur place que l'exploitation n'est pas possible telle que décrite dans l'appel d'offres pour leurs activités et que la Ville doit augmenter les subventions pour faire en sorte qu'ils puissent tenir. Elle demande s'il serait possible de prévenir cela en restreignant moins les conditions de l'appel d'offres, pourquoi pas en laissant la possibilité de financer sur le fonctionnement.

M^{me} Kitsos répond que c'est une décision du Conseil administratif.

M. Kanaan répond que c'est un équilibre à trouver. Ils ont, dans le budget 2024, beaucoup d'autres enjeux à couvrir et ont donc décidé de procéder ainsi. La différence avec le Groove est que les gens vont pouvoir visiter le lieu pendant l'appel d'offres. Etant donné la taille du bâtiment, ça ne pourra de toute façon pas être un petit collectif. Il ne veut pas être négatif par rapport au Groove qui fait un excellent travail qu'ils étaient satisfaits de pouvoir subventionner davantage, mais pour Philo 6 il faudra des personnes qui puissent attester d'avoir un fonctionnement solide, et le jury sera très attentif sur cet aspect lors de l'évaluation des documents. Bien sûr, si ce procédé ne donne rien de satisfaisant, ils aviseront.

M^{me} Kitsos ajoute que si une subvention permettait d'augmenter une prestation, cela pourrait être analysé.

La commissaire insiste sur le fait qu'il faut faire attention avec les appels d'offres, car une fois un projet choisi, ils peuvent limiter ensuite les possibilités

de le développer si le droit à de nouvelles subventions a été restreint dès le départ. Elle demande s'il ne faudrait pas trouver une autre formule que celle-ci pour être certain de ne pas se limiter.

M. Kanaan répond qu'ils ont cherché un équilibre. Heureusement, le budget 2024 se présente de manière rassurante et positive. Mais le Conseil administratif doit quoi qu'il en soit faire de nombreux arbitrages dans le domaine social et le domaine culturel (il cite l'Orchestre de chambre de Genève (OCG) comme exemple médiatisé). Il dit que s'ils trouvent un projet capable de se gérer seul ce sera positif, mais que si ce n'est pas le cas ils aviseront. L'avantage réside dans le fait que le bâtiment n'est actuellement pas vide, même si ça ne se voit pas de l'extérieur. Même dans cette phase de transition et d'attente, le bâtiment est vivant et génère beaucoup de contacts, car il y a des projets qui y coexistent et des ateliers plus ou moins permanents.

M^{me} Jakir Duran explique en effet que les activités qui s'y déroulent en ce moment sont essentiellement des résidences et des répétitions. Depuis 2021, il y a une nette augmentation des demandes. Les acteurs culturels savent qu'ils peuvent bénéficier de ce lieu de manière gracieuse. En 2021 il y a eu 79 occupations, 115 en 2022 et 170 en 2023. Ils ont beaucoup de demandes auxquelles ils ne peuvent pas répondre. Leur objectif est d'essayer de planifier les demandes au mieux afin de trouver des créneaux pour chaque institution et association.

Ce sont des domaines artistiques très diversifiés (musique, théâtre, danse, etc.). Dans l'intervalle de ce processus de sélection d'un projet, ils répondent donc à ce besoin par rapport au manque de lieux de répétitions et de création. Le SEC doit néanmoins faire attention aux spécificités du lieu pour ne pas mettre des projets culturels côte à côte qui ne peuvent cohabiter en termes de bruit ou même d'espace.

Une commissaire demande si les auditionnés vont prioriser un projet unique ou si ce serait envisageable de mettre ensemble plusieurs entités dans le même lieu, en sachant qu'il peut y avoir des difficultés de communication.

M^{me} Kitsos répond que ça dépendra des projets proposés. En effet, si c'est un collectif qui propose un projet, ils se seront déjà concertés pour mutualiser le lieu et travailler ensemble. Le but est que ce soit pérenne, mais ce n'est pas à la Ville de mettre en place des cohabitations. Pour eux, les cohabitations sont réalisables si le projet est solide et organisé juridiquement.

M. Kanaan ajoute qu'ils s'attendent à des projets de collectifs. Mais la possibilité de faire coexister deux collectifs paraît plus complexe, car ils devraient partager la gestion du bâtiment au sens concret. La Ville ne l'interdirait pas, mais ça paraît difficile.

Un commissaire constate qu'il y a deux textes contradictoires sur ce projet. Le vote du plénum en 2015 qui impose au Conseil administratif la vente ou la mise en droit de superficie du bâtiment sans rénovations de la Ville; le projet de résolution accepté par la CARTS mais qui est toujours à l'ordre du jour du plénum et qui souhaite la mise à disposition du bâtiment à des institutions sans but lucratif pour des activités sociales et culturelles ouvertes à toutes et à tous.

Il demande ce qui reste comme possibilité d'ouverture dans le cadre d'un appel d'offres s'ils s'en tiennent au texte voté en 2015. C'est-à-dire, si la proposition qui modifie ce texte de 2015 est refusée, il demande ce qui se restera comme possibilité pour l'appel d'offres.

M. Kanaan répond que dans ce cas ils feront un autre appel d'offre qui sera uniquement ouvert soit à un achat soit à un DDP, en précisant clairement que la Ville ne paiera plus rien. Il précise qu'à l'époque ils avaient fait une étude de marché sur un potentiel intérêt d'achat et que les spécificités du lieu rendaient ça peu imaginable. De plus, les spécialistes disent que même un exploitant privé désirant acheter ou prendre en DDP exigerait de la Ville une mise à niveau technique des installations.

S'ils devaient faire cet appel d'offre-là, il reviendrait devant le Conseil municipal, car la vente et le DDP sont de leur compétence. Il ajoute qu'ils ont en effet pris en considération la résolution de la CARTS, mais qu'elle n'a, quoi qu'il en soit, pas le même poids que la délibération de 2015. C'est pour ça que la proposition propose de modifier la délibération de 2015, car c'est ce qui fait foi d'un point de vue strictement normatif.

M^{me} Kitsos ajoute qu'autrement ils auraient mis dans les critères de l'appel d'offres l'impossibilité que la Ville participe aux frais de fonctionnement, ou encore que le projet devait être sans but lucratif, et ainsi de suite.

Un commissaire revient sur le fait que l'idée serait de ne pas subventionner le fonctionnement d'associations qui hériteraient du bâtiment, ou de ne le faire que de façon ponctuelle. Dès lors, il rappelle que Genève a un donateur qui pourrait aider ces associations: la Fondation Hans Wilsdorf. Il demande pourquoi mettre en place une stratégie complexe, détournée et qui ne sert pas forcément les intérêts de tous, alors que Philo 6 est typiquement un bien, à l'instar du Plaza, que la Ville pourrait vendre à la Fondation Hans Wilsdorf. La fondation se chargerait alors de l'animer.

M. Kanaan répond que la Ville n'a pas vendu le Plaza à la Fondation Hans Wilsdorf mais que celle-ci a acheté tout l'immeuble (incluant le Plaza) à un investisseur privé. La fondation n'achèterait jamais à la Ville, pour une question de principe. La situation n'a rien à voir. Elle a racheté le Plaza pour le sortir du marché parce que le propriétaire immobilier refusait de ne vendre que la salle de cinéma, car il voulait investir tout l'immeuble et transformer l'ancienne salle de

cinéma en commerces. Oui, la fondation finance des bons projets, et elle le fera très certainement pour Philo 6, mais elle ne traitera pas avec la Ville directement.

M^{me} Kitsos ajoute que certains porteurs de projet pour Philo 6 se sont déjà adressés à la Fondation Hans Wilsdorf.

Un commissaire revient sur le chiffre de 20 millions qui avait été articulé à l'époque pour la remise à niveau technique. Il demande si ces 20 millions de travaux sont toujours d'actualité ou pas, ou si c'est plus, étant donné que les auditionnés disent que le bâtiment est totalement exploitable actuellement.

M. Kanaan répond à nouveau qu'ils ne savent pas.

M^{me} Koelliker explique qu'à l'époque les 20 millions étaient calculés pour rénover la salle comme théâtre. Aujourd'hui, on parle juste des rénovations techniques et notamment la ventilation et la loi sur l'énergie. Il faut refaire une nouvelle distribution et une nouvelle ventilation, et il est évident que ça ne coûte pas 20 millions. Mais elle ne peut pas dire combien ça coûte, car ce n'est pas son métier. Elle rappelle que les installations scéniques ont été enlevées, car obsolètes et dangereuses.

M. Kanaan redit qu'ils ne paieraient que les rénovations techniques, donc certainement moins que 20 millions. Si l'exploitant veut par exemple refaire les sièges de la salle de spectacle, ce sera sa responsabilité.

Une commissaire revient sur le fait que la Ville ne demande jamais d'aide à la Fondation Hans Wilsdorf pour des projets.

M. Kanaan répond que, de manière ponctuelle et rarement, il est vrai que la Ville demande des aides à la Fondation Wilsdorf pour des projets comme le MAH et la Bibliothèque de Genève (BGE). La fondation répond oui ou non, c'est leur choix. Mais il est certain que la Fondation préfère traiter avec les porteurs de projets ou les entités socioculturelles. Il précise que ça peut aussi être le Canton (il évoque les nouvelles archives du Canton à la rue de l'Ecole-de-Médecine, financées à moitié par la Fondation Wilsdorf). En général, lorsque la fondation traite directement avec une collectivité publique, c'est uniquement pour des investissements et jamais pour du fonctionnement. Mais ils financent effectivement des entités à titre de fonctionnement.

La commissaire déclare que son parti approuve le fait que la Ville garde ce lieu tout en le mettant au service du grand public. En revanche, il demande s'il n'est pas possible de continuer d'utiliser le lieu comme actuellement pour des répétitions et préparations, ce qui demanderait peu de rénovations. Ça ne coûterait pas plus cher et ça répond à des besoins de milieux culturels divers.

M. Kanaan répond que ce ne serait pas une bonne chose de continuer comme le bâtiment est exploité actuellement, parce qu'il n'y a pas de public. Il est fas-

ciné sur cette question où la droite veut à tout prix privatiser et où la gauche ne montre aucune ambition. Il s'agit de l'un des bâtiments les plus emblématiques de la République. Il n'est pas possible de le garder comme seul lieu de travail et ce, même si les artistes en sont enchantés.

La commissaire répond que ce sont surtout les lieux de répétition et de préparation de projets qui sont problématiques pour les acteurs culturels aujourd'hui à Genève. Les lieux de public existent.

M. Kanaan répond qu'ils en sont parfaitement conscients et qu'ils travaillent là-dessus au quotidien. A titre d'exemple, ils ont mis de l'argent de leurs fonds pour financer la salle de répétition Caecilia lorsque la Fondation d'art dramatique (FAD) n'en avait plus besoin. Ils sont à la chasse de chaque atelier. Mais il déclare que si le Conseil municipal décide de changer de fusil d'épaule du jour au lendemain pour faire de Philo 6 un lieu uniquement réservé aux artistes, ils s'y plieront.

Un commissaire revient sur l'exemple du magistrat par rapport à la rénovation des sièges que la Ville ne financerait pas. Il demande s'il y a un cadre sur ce que la Ville serait prête à investir pour les travaux (rénovations mais pas transformation), ou s'il y a un pourcentage ou un montant de décidé, ou bien si tout est ouvert et que ce serait en fonction du projet.

M. Kanaan réexplique qu'ils sont prêts à discuter de cofinancement avec l'exploitant uniquement pour les frais de mise à niveau technique.

Un commissaire demande une nouvelle précision sur l'appel à projets après toutes ces discussions. Il reformule: l'appel à projets ouvre ce projet à tout le monde, public ou privé, et permet à tous les acteurs de présenter des projets ambitieux, avec la Ville prête à entrer en matière.

M. Kanaan acquiesce.

Séance du 5 février 2024

Audition durant la visite de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de MM. Philippe Meylan, en charge de la Direction du patrimoine bâti (DPBA), Jean-Marc Santines, adjoint de direction au Service de l'énergie (ENE), Eric Hiltbrand, responsable centre opérationnel à l'ENE, et Philippe Rieux, régisseur principal au Service culturel (SEC)

Début de la visite

M. Meylan souhaite la bienvenue à la commission. Il explique que M. Rieux constituera le guide de cette visite. La visite passera dans la partie publique du bâtiment, avec le foyer, la grande salle et les deux salles de répétition sur la

façade, ainsi que dans les parties dont l'accès est restreint. Il rappelle que l'un des enjeux du bâtiment réside dans le fait que les installations techniques sont près d'être hors service. Pour ce qui est des installations scéniques, ils ont été contraints de démonter plusieurs choses de manière préventive pour des raisons de sécurité, car ça ne répondait plus aux normes d'usage. Le reste du bâtiment est en bon état, parce que des travaux ont été effectués il y a vingt-cinq ans.

Visite de la scène de la grande salle

M. Meylan indique que le bâtiment n'est pas protégé mais qu'il se situe dans le périmètre protégé de la Vieille-Ville, que ce soit son extérieur ou son intérieur. Ça signifie qu'il ne serait pas possible d'effectuer de trop grandes modifications de la salle de spectacle. La structure générale, avec les balcons, les sièges et la scène, devra rester la même. Il évoque les possibilités de faire du théâtre, des conférences, de diffuser des films ou de faire de la musique. Quoi qu'il en soit, ça demandera des sommes assez conséquentes, qui dépendront également du programme d'exploitation. Il dit par exemple que pour présenter des pièces de théâtre, ça demanderait de refaire toute l'installation scénique, qui n'existe plus (impossibilité d'amener des décors, etc.).

Un commissaire du Centre demande quels chiffres sont articulables pour estimer ces dépenses de rénovation.

M. Meylan répond qu'il n'est pas possible d'articuler de chiffres sans un programme précis.

Un commissaire explique que la commission s'est demandé si un entretien minimal devait être mené pour pouvoir ensuite ouvrir les possibilités sur un appel à projets. Il demande ce qu'il y aurait à refaire dans cette salle.

M. Meylan répond qu'ils doivent effectuer cette rénovation minimale. Il rappelle que toutes les installations techniques arrivent à bout.

M. Santines ajoute qu'au niveau de la grande salle, les installations sont encore dans un bon état. En revanche, dans les sous-sols, des couloirs où des personnes doivent circuler sont en fait des gaines de ventilation avec des câbles électriques au plafond. Il explique qu'à partir du moment où des travaux seraient faits, ils seront contraints de faire une demande d'autorisation et de mettre les installations aux normes (créer un compartiment feu, des gaines de ventilation, refaire des appareils, mettre la récupération, etc.). Et il ne s'agit pas uniquement de refaire des appareils, mais bien de reconsidérer les emplacements et les positions des différentes installations, ce qui coûte tout de suite très cher, car ça nécessite une impression du bâtiment. Au niveau de la salle, les diffusions d'air peuvent être conservées en principe, mais ce n'est pas du tout le cas des sous-sols.

Un commissaire demande ce qui est possible d'être fait aujourd'hui étant donné les conditions posées par la délibération de 2015, qui demande à la Ville soit de vendre le bâtiment, soit de le mettre en droit de superficie.

M. Meylan répond qu'aujourd'hui la marge de manœuvre est relativement limitée. L'occupation doit être assez légère et ne permet pas d'exploiter la scène avec une installation technique. Il reprend l'exemple des conférences avec simplement des tables et des chaises, ce qui pourrait fonctionner. En revanche, dès qu'il faudrait travailler sur les installations de ventilation, il faudrait déposer une demande d'autorisation qui impliquerait en cascade de refaire toutes les installations électriques, une grande partie des installations sanitaires, et ainsi de suite. La technique en bout de course est limitante. En termes de sécurité basique, les voies de fuite pour le public ont été mises en conformité il y a une dizaine d'années. Il s'agit notamment des grandes parois vitrées dans le foyer. Pour le reste, l'installation est vétuste et la marge d'occupation est assez délicate. Il ne peut pas s'engager pour savoir s'il serait judicieux de faire venir du monde pour occuper cette salle à l'heure actuelle sans rien entamer comme travaux.

Un commissaire demande quel était le projet pour ce bâtiment à l'époque où la Nouvelle Comédie a été construite.

M. Meylan confirme que c'était bien soit la vente soit la mise en droit de superficie. Dans le cas d'un DDP, le repreneur devrait effectuer l'entièreté des travaux en fonction de son programme.

Un commissaire explique que la commission se demande quel type d'institution culturelle aurait aujourd'hui les moyens nécessaires pour renouveler le lieu et le rendre exploitable. C'est notamment un des critères de l'appel à projets.

M. Meylan reconnaît qu'il s'agit du nœud du problème.

Un commissaire rappelle le contexte de l'amendement. Il a été voté en 2015 par une faible majorité du Conseil municipal. Le crédit pour construire la Nouvelle Comédie était assez conséquent. La Ville ne pouvait pas se permettre à la fois de construire ce nouveau théâtre et de garder l'ancien bâtiment en état, car ça signifiait multiplier les frais d'investissements et de fonctionnement. A l'époque, on évoquait une vingtaine de millions de francs pour rénover l'électricité, à quoi s'additionneraient les frais de fonctionnement (le personnel, l'entretien courant, etc.).

Le Conseil municipal a simplement choisi de préserver l'argent public en investissant sans retenue pour la Nouvelle Comédie tout en remettant la charge de cet ancien bâtiment à d'autres, par la vente, le DDP ou la location au prix du marché. Huit ans après, la question revient sur la table pour réaliser cet investissement et créer des frais de fonctionnement alors que la Ville n'a pas les moyens

et que le bénéfice pour le public serait très faible, d'après ce qu'il comprend des propos de M. Meylan. Il estime que la réflexion doit être poussée et que cet amendement ne doit pas être écarté à la légère.

M^{me} Perler répond que depuis le début de la législature le Conseil administratif a mené la réflexion en clarifiant ce qu'il y a à faire pour ce bâtiment en demandant différents avis de droit. Elle rappelle l'émergence du premier projet entre l'Université et la HES-SO. Le DCTN était alors arrivé à la conclusion qu'ils ne pouvaient pas attribuer ainsi à des entités un bâtiment qui appartient à la Ville mais qu'ils devaient nécessairement ouvrir les possibilités par le biais d'un appel à projets.

Dans l'intervalle, d'autres associations se sont déclarées intéressées pour occuper cet espace. Elle explique que le Conseil administratif a essayé de faire fonctionner le projet de la HES-SO et de l'Université avec celui de l'AVIVO, en cohabitation dans ces lieux qui représentent de nombreux mètres cubes. Pour différentes raisons, aucun des partis ne souhaitait ce rapprochement. Ensuite, l'Université s'est retirée, mais il restait encore l'AVIVO et la HES-SO et d'autres sollicitations se sont déclarées.

Le Conseil administratif s'est dit qu'en l'état actuel des choses, l'appel à projets, qui comporterait différents concurrents tant privés que publics, resterait restrictif si des entités sans financement de fonctionnement assuré ou de financement pour investir les lieux se présentaient, comme c'est le cas de l'AVIVO. Ils ont par conséquent soumis cette proposition dans l'optique d'ouvrir quelque peu les possibilités et de se donner la chance de pouvoir trouver le projet qui conviendrait le mieux à la Ville.

Un commissaire rappelle que la commission a déjà voté une résolution qui demande que le lieu soit «mis à la disposition d'entités sans but lucratif, favorisant son utilisation à des fins culturelles et sociales ouvertes à toutes et tous». Mais ce que demande cette résolution est actuellement impossible étant donné la proposition de 2015.

M^{me} Perler confirme que le Conseil administratif se retrouve face à un texte qui l'oblige à mettre le bâtiment à disposition d'un tiers sans frais de fonctionnement pour la Ville et simultanément face à une résolution qui a des demandes précises de la part de la commission qui impliquent que le Conseil administratif dépose cette proposition. Bien que la résolution ne soit pas exécutoire, s'ils souhaitent en tenir compte ils sont obligés d'ouvrir le plus possible cet appel à projets.

Le commissaire rappelle que la majorité du Conseil municipal avait reconnu qu'il offrait un investissement financier conséquent à la Nouvelle Comédie pour être lancée mais dans l'idée que ça demandait un sacrifice autre part. Ce sacrifice

était précisément d'arrêter l'exploitation de cet ancien bâtiment afin de dégager les fonds nécessaires. Ce serait un rétropédalage total que de recréer une salle dans cet ancien bâtiment alors que la Ville ne manque pas de lieux pour rassembler les personnes. Ça signifierait multiplier les projets; installer ici plusieurs associations qui sont de toute façon subventionnées par la Ville; à cause des frais d'entretien, augmenter les subventions de ces associations; investir encore davantage pour mettre aux normes parce que le public ne pourrait pas être accueilli. Il s'agit d'un projet beaucoup trop coûteux. Il demande à nouveau si le bâtiment est classé.

M. Meylan réexplique que le bâtiment fait partie du périmètre protégé de la Vieille-Ville et que, par conséquent, l'organisation générale des espaces ne peut être changée drastiquement. C'est le cas de tous les bâtiments du périmètre protégé à des degrés divers. Dans le cas de ce bâtiment, il ne pourra pas être sensiblement transformé, notamment parce que sa substance historique est en bon état et qu'il présente un certain nombre de décors et de détails exceptionnels.

C'est ce qui attire l'attention du Service des monuments et des sites. Les travaux seront contrôlés et certaines choses ne pourront tout simplement pas être résolues, comme le problème de l'accès des décors de théâtre. Il désigne la trappe dans l'angle de la scène et explique les méthodes d'installation des décors à l'époque, qui ne respectent plus aucune des normes de sécurité actuelles. Il est possible de monter un certain nombre de choses comme des instruments de musique ou des lumières, mais ça reste relativement modeste.

Visite du dessous de la scène de la grande salle

M. Santines présente le système de ventilation. L'air passe par un trou à l'angle droit sous la scène et, de l'autre côté du local, un ventilateur aspire simplement. Le jour où ils devront effectuer des travaux, à cause des normes, ils seront obligés de gainer tous les passages. Il serait impossible de garder ces structures en bois exposées à l'air sans aucune fermeture. Si un moteur lâche, actuellement ils peuvent simplement le remplacer, mais des travaux signifieraient devoir changer tout le principe et l'agencement actuels.

Un commissaire demande s'il serait possible de chiffrer les dépenses dans l'optique de faire une mise aux normes standards de la ventilation.

M. Santines répond à nouveau qu'il est nécessaire d'avoir un programme précis pour faire des estimations. Il ne peut pas simplement changer le ventilateur pour un autre mais il doit créer des liaisons, par le biais de passages avec des gaines de ventilation. C'est un programme qui est lié au bâtiment, car ils doivent créer des centrales de ventilation et des passages. Un ingénieur en ventilation ne peut pas travailler seul: il doit le faire avec un ingénieur en sécurité et

un architecte. Ce sont tous ces coûts additionnés qui vont déterminer le coût total du programme.

Visite du studio André Claude Stratz

M. Rieux explique que ce studio servait à plusieurs choses: répétitions, gueu-loirs, apéritifs.

Visite du studio André Steiser

M. Meylan souligne le fait que cette pièce fait partie des plus récents travaux avant la fermeture du bâtiment, ce qui explique son bon état.

Une commissaire demande s'il serait possible de casser les cloisons de cette salle pour agrandir des espaces ou si c'est complètement impensable.

M. Meylan rappelle qu'il n'est pas l'autorité qui pourrait se prononcer. La marge de manœuvre serait limitée. Cette salle est l'un des deux foyers d'étages. En enlevant ce qui a été ajouté il y a quinze ans, on se retrouverait avec un volume équivalent à la salle d'en dessous. Il ne serait pas possible de s'étendre dans toutes les directions. Il est sans doute possible d'envisager une subdivision liée au rythme des fenêtres, mais il n'y a qu'une seule façade qui est exposée à la lumière naturelle. Au niveau patrimonial, le risque principal ne se trouve pas dans ces deux foyers d'étages. Il se situe dans le foyer de l'entrée, les quatre escaliers et la grande salle.

Visite des sous-sols, de la ventilation et de la chaufferie

M. Santines présente et détaille les couloirs qui constituent des gaines de ventilation. Le jour où ils devront effectuer des travaux, ils seront obligés de mettre tout cela aux normes, de mettre des systèmes de récupération de chaleur, d'enlever les câbles électriques qui pendent, etc. Ce volume conséquent devra être complètement repensé. Il faudra recréer des centrales de ventilation pour placer les appareils et créer des liaisons. Il ne s'agit pas simplement de changer d'appareils. Il faudra définir un programme global au niveau du bâtiment qui demande de reconsidérer le système, de décider à nouveau où sont placées les choses et où on circule. Ça demande une coordination entre architectes et ingénieurs.

Il explique le fonctionnement naturel des gaines de ventilation à l'origine. Lorsque les ingénieurs ouvraient un clapet au-dessus de la scène, ça créait une dépression et une pièce en fonte qui contenait de l'eau chaude attirait l'air par un effet de cheminée avant de sortir par la partie scène. C'est ainsi qu'ils ventilaient

et chauffaient la salle avec uniquement du charbon. Jusqu'à maintenant, le principe a été conservé en disposant simplement des ventilateurs par-ci par-là. Face à cet air qui passe partout dans les gaines, ils doivent réussir à créer un nouveau système, à le structurer et à mettre des séparations.

Une commissaire demande ce qui se passerait si aucuns travaux n'étaient effectués.

M. Santines répond qu'à l'heure actuelle ils peuvent simplement remplacer un moteur qui tomberait en panne. Mais dès qu'ils devraient faire un assainissement, un programme, ou demander une autorisation de construire, ils seraient immédiatement obligés de répondre à une série de contraintes qui coûteront cher. C'est pour cette raison qu'ils n'ont jusqu'à maintenant rien tenté de modifier. Et, à nouveau, il ne peut pas se prononcer sur un coût tout seul. C'est un problème pluridisciplinaire.

La commissaire demande si aujourd'hui, avec le système en place, ils auraient les autorisations de faire occuper la salle par un public.

M. Santines explique que ça dépendrait de la capacité possible en termes de ventilation, ainsi que du type de personnes qui viendraient et de ce qu'elles feraient. Aujourd'hui, le bâtiment est tempéré, mais ça dépendrait de ce qui serait fait.

Une commissaire demande si les personnes qui ont proposé des projets pour le bâtiment ont conscience de la quantité et des coûts des travaux de rénovation.

M^{me} Perler répond que ces personnes sont conscientes des travaux à faire en rapport avec la manière dont elles se projettent pour occuper le bâtiment, mais, de ce qu'elle en sait, elles n'ont pas conscience du reste de l'étendue des travaux.

Discussion

Le président propose de faire un vote pour déterminer si la commission votera la proposition PR-1582 dès la présente séance.

Le vote lors de la présente séance est accepté par 7 oui (3 Ve, 4 S) contre 6 non (2 LC, 1 MCG, 1 UDC, 2 PLR).

Un commissaire socialiste rappelle que l'appel à projets a été lancé par le Conseil administratif mais qu'aucun projet n'aura la possibilité d'être retenu si le Conseil municipal ne revient pas sur la décision de 2015 qui oblige la Ville à vendre – ce qu'elle n'a pas le droit de faire – ou à mettre en DDP. Il s'agit de pouvoir débloquer le débat sur les projets. La proposition du Conseil administratif ne

préjuge ni du projet qui pourrait être retenu ni des dépenses que ferait la Ville. Elle dit simplement que la Ville doit pouvoir étudier les affectations de cet espace et ne pas le laisser pourrir. La proposition ne contient pas de contenu si ce n'est cette possibilité de pouvoir ouvrir sur le contenu des projets.

Le Parti socialiste votera donc en faveur de cette proposition.

Un commissaire des Vert-e-s explique que, au regard des discussions passées en commission, de la visite de ce soir et des informations obtenues en rapport avec la protection de l'extérieur et de l'intérieur du bâtiment, il est clair que la situation qui prévalait en 2015 ne peut plus prévaloir aujourd'hui. Ils rejoignent totalement la proposition du Conseil administratif, d'autant plus que le projet a suffisamment tardé et que la Ville se doit de répondre aux aspirations de la population et des associations qui attendent que la Ville ouvre les discussions et les possibilités par rapport au devenir de ce bâtiment. Les Vert-e-s voteront par conséquent en faveur de cette proposition.

Une commissaire du Parti libéral-radical signale qu'il n'est pas possible d'affirmer qu'aucun projet ne pourrait avoir lieu sous les conditions posées en 2015, puisqu'ils ne connaissent pas les possibles projets. De plus, la population n'a pour l'instant aucune aspiration à ce sujet puisqu'il n'y a eu aucune ouverture de vote sur ce bâtiment. Ensuite, le Parti libéral-radical s'opposera au fait de «mettre le bâtiment à la disposition d'entités sans but lucratif». Il est tout à fait imaginable qu'une entité à but lucratif et culturel puisse vouloir exploiter ce bâtiment et ce ne serait en rien préjudiciable.

Une fois de plus, la volonté affichée par le Conseil administratif et les partis en faveur de la proposition est de vouloir distribuer allégrement de l'argent public. Elle rappelle qu'au moment du financement de la Nouvelle Comédie, l'investissement conséquent de la Ville d'environ 50 millions de francs ainsi que la charge des frais de fonctionnement étaient conditionnés au fait que l'Ancienne Comédie ne serait plus à charge de la Ville. L'argument de «mettre le bâtiment à disposition de la population» n'est pas suffisant pour financer des institutions qui n'auraient pas les fonds pour exploiter ce bâtiment. Ces institutions doivent aller chercher des fonds d'elles-mêmes, ce qui est parfaitement faisable, comme avec le projet avorté de la Cité de la musique et ses 260 millions de francs donnés par des financeurs autres que la Ville.

Si cette proposition est votée et annule les décisions de 2015, ça brisera la confiance de la population vis-à-vis des décisions que prend la Ville. Elle reconnaît que la majorité du Conseil municipal a changé, mais à ce compte-là elle changera également dans huit ans. Elle estime qu'ils doivent respecter leur engagement et qu'il faut attendre de voir les projets viables. Si et seulement si se présente un projet extrêmement intéressant mais qui ferait une demande de crédit,

alors il serait envisageable d'étudier au cas par cas. Mais décider d'emblée que le projet ne sera pas à but lucratif et que l'argent public sera distribué allégrement n'est pas acceptable. Le Parti libéral-radical s'opposera par conséquent à cette proposition.

Une autre commissaire du Parti libéral-radical ajoute que dans le milieu culturel il existe des projets à but lucratif qui arrivent à fonctionner sans être entièrement à charge de la collectivité. C'est de là que provient l'idée du DDP. Elle explique qu'en circulant dans le bâtiment, elle a elle-même pu commencer à imaginer des projets qui pourraient exploiter les lieux de manière rentable. Il n'y a pas lieu de s'enfermer maintenant dans de tels projets à but non lucratif.

Un commissaire socialiste insiste sur le fait que le souhait d'attribuer à une entité à but non lucratif n'est pas une des propositions du Conseil administratif, mais une résolution de la CARTS. Actuellement, la commission vote uniquement la proposition PR-1582 et ses articles, qui sont parfaitement clairs et ne font qu'ouvrir la possibilité d'une mise à disposition du bâtiment. Il n'est pas question dans ce texte de se limiter à des entités sans but lucratif.

Un commissaire du Centre trouve dommage que l'administration n'ait pas voulu transmettre à la commission les chiffres des coûts de rénovation du bâtiment, même à fourchette basse, alors qu'elle les connaît sans aucun doute. Si on modifie cet amendement de 2015, il est clair que la Ville va prendre à sa charge les frais de rénovation et les frais de fonctionnement qui sont inhérents à ce bâtiment. Obtenir ces chiffres aurait pu les aider le Conseil municipal à déterminer ce qu'ils souhaitent faire de ce lieu. L'esprit des décisions de 2015 était de soutenir inconditionnellement la Nouvelle Comédie pour qu'elle puisse accueillir son public, tout en abandonnant l'ancien bâtiment par respect pour les finances publiques et d'éviter de multiplier les salles. Il considère que l'absence de ce chiffre des coûts de rénovation n'est pas respectueuse des commissaires et du Conseil municipal qui doit se prononcer à ce sujet.

Au-delà de ça, il observe une certaine distorsion dans l'appel à projets. Le fait de vouloir enlever cet arrêté de 2015 qui impose un modèle économiquement neutre pour la Ville rend très clair que cette décision conduira à une logique de pur subventionnement, avec des entités qui ne peuvent pas entretenir ce bâtiment. En parallèle, le Conseil administratif fait un appel à projets en sachant pertinemment que ça sera un échec au niveau économique. Il estime que le Conseil municipal se fait manipuler par le Conseil administratif.

Il propose d'attendre la conclusion de l'appel à projets pour voir ce qui en sortira et ensuite seulement voter la nécessité de l'abrogation de l'arrêté de 2015 et la demande de crédit d'étude qui sera inhérente au projet retenu. C'est seulement à ce moment-là qu'ils pourront voter sur quelque chose de plus ou moins tan-

gible. Abroger dès maintenant signifie donner un blanc-seing pour dépenser des dizaines de millions de francs rien que pour la rénovation partielle du bâtiment. Il y a huit ans, ils estimaient déjà 20 millions de francs, aujourd'hui avec l'inflation le bâtiment coûtera une fortune, et ils ne savent même pas pour quels buts et au bénéfice de quelles personnes. Il propose d'éviter de voter ce soir et d'attendre de se prononcer sur le projet sélectionné par le Conseil administratif.

Une commissaire socialiste tient à préciser, par rapport à la mention des entités à but non lucratif, qu'il en existe de nombreuses qui arrivent à fonctionner sans subventions de la Ville de Genève. Le fait d'être à but non lucratif n'équivaut pas forcément à être subventionné par la Ville. La Ville devra obligatoirement prendre à charge des travaux sur la structure du bâtiment, mais ça ne va pas forcément de soi qu'il y aura des augmentations de subventions par la suite. Pour l'appel à projets, ce sera à la Ville de déterminer véritablement quels projets seraient viables dans ce bâtiment, et il s'agit peut-être de la seule condition qu'il faudrait demander au Conseil administratif.

Elle insiste sur le fait qu'il faut éviter de se retrouver dans la situation du Groove, où une salle est donnée sur un projet de bâtiment pas encore achevé, ce qui a conduit au fait que l'institution se retrouve incapable de faire tourner le bâtiment sans une augmentation de subvention. Il faut juste que le Conseil administratif trouve un projet viable ou adapte l'appel à projets et la somme qui sera investie dans la rénovation du bâtiment pour rendre viable un projet.

Une autre commissaire socialiste tient à rappeler que ce qu'ils sont sur le point de voter n'est que la possibilité de pouvoir ouvrir l'appel à projets à des projets qui soient intéressants. Et dans le cas où se présenterait un projet intéressant mais qui aurait besoin de financements, la Ville pourrait aider pour l'entretien ou la rénovation. En revanche, elle est certaine que la question repasserait devant le Conseil municipal si ça se produisait. Cette proposition n'est pas du tout une fermeture de quelque chose, mais bien une ouverture des possibles.

Le commissaire du Centre n'est pas d'accord: c'est une fermeture du modèle établi par l'amendement de 2015 (vente ou DDP). Le Conseil administratif avait un modèle de résolution du problème, peut-être plus restrictif, mais ils n'ont jamais fait le moindre effort pour trouver des solutions. Il demande pourquoi il faudrait aujourd'hui ouvrir pour aller vers un autre modèle qui serait, quoi qu'il arrive, subventionné.

La commissaire socialiste répond qu'il faut attendre de voir les propositions de l'appel à projets pour pouvoir déterminer si elles nécessiteraient des subventions de la Ville, car ce n'est pas une garantie. La vente du bâtiment est de toute façon illégale et ça fermerait simplement le droit de superficie.

Le commissaire des Vert-e-s déclare que ce que proposent les partis opposés est un statu quo. Or, étant donné l'état actuel de délabrement du bâtiment, le statu quo n'est pas possible. Il est nécessaire d'avancer. Le Conseil administratif leur a expliqué que sans le vote de cette proposition il leur est impossible de valider l'appel à projets. De plus, ils ne possèdent pas les critères nécessaires pour un chiffrage des rénovations. Retenir le vote jusqu'à un chiffrage alors qu'ils ont toutes les possibilités sur la table n'est pas possible. Ils ne peuvent pas conditionner l'avenir de l'Ancienne Comédie à un chiffrage prématuré. C'est pourquoi il faut voter cette proposition, avancer avec l'appel à projets et une fois qu'ils auront vu des possibilités et qu'un choix sera retenu par le Conseil administratif, une deuxième proposition suivra avec un chiffrage. C'est à ce moment-là qu'ils pourront discuter du contenu.

La commissaire du Parti libéral-radical souligne que l'appel à projets est déjà lancé. De fait, ce que demandent les partis opposés, c'est qu'il soit stipulé dans l'appel à projets que les porteurs de projets n'aient pas à s'inquiéter s'ils sont incapables de soutenir leur projet, car la Ville s'en chargerait pour eux. Au contraire, elle veut attendre de voir les projets viables et intéressants se présenter et seulement le cas échéant commencer à entrer en matière sur des subventions. Elle estime qu'accepter cette proposition serait une démarche de paresse. Les personnes qui veulent lancer un projet savent pour le moment que les conditions sont assez difficiles. Dès lors, elles devront se battre auprès de fondations et d'associations pour trouver des financements. En leur disant d'emblée qu'ils n'auraient pas de souci à se faire pour les rénovations et l'entretien, la Ville ne respecterait pas son engagement pris en construisant la Nouvelle Comédie. Plus personne ne fera confiance à la Ville lorsqu'elle prendra une décision. Il faut attendre les projets avant de promettre des subventions.

Le commissaire socialiste rappelle qu'ils sont dans l'impossibilité d'avancer dans aucune direction et aucun projet tant qu'ils restent dans la situation de l'amendement de 2015 qui force à vendre ou à mettre en DDP.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois déclare que ce bâtiment est un gouffre financier qui coûterait des fortunes à rénover. La Ville ferait mieux de le mettre en DDP à un tiers qui pourrait en faire quelque chose d'intéressant, et qu'importe le succès ou la faillite de son entreprise.

Un commissaire socialiste tient à rassurer les partis opposés par rapport aux coûts du lieu. Il est clairement indiqué dans l'appel à projets du Conseil administratif que les entités qui présentent un projet doivent prouver qu'elles ont la capacité financière pour tenir ce lieu sans subventionnement de la Ville. Aucun projet qui ne peut prouver cela ne sera choisi.

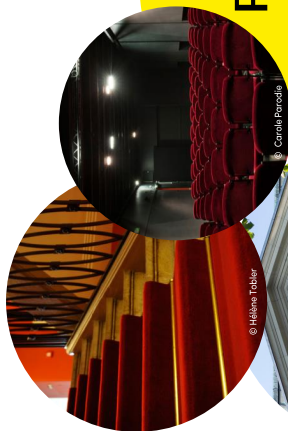
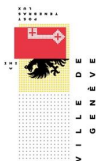
8104

SÉANCE DU 26 MARS 2024 (soir)
Proposition: bâtiment de l'ancienne Comédie

Vote

La proposition PR-1582 est acceptée par 8 oui (3 Ve, 4 S, 1 UDC) contre 4 non (2 LC, 1 MCG, 1 PLR) et 1 abstention (PLR).

Annexe: présentation du DCTN et du DCSS (séance du 4 décembre 2023)



PR-1582 Ancienne Comédie



Audition CARTS 4 décembre 2023

Département de la culture et de la transition numérique
Département de la cohésion sociale et de la solidarité



2015 – PR-1085 – Proposition de crédit de construction de la nouvelle Comédie

20 mai 2015 votée par le Conseil municipal qui ajoute la délibération VI



"Le Conseil administratif doit vendre ou mettre en droit de superficie, sans rénovations, la Comédie actuelle"

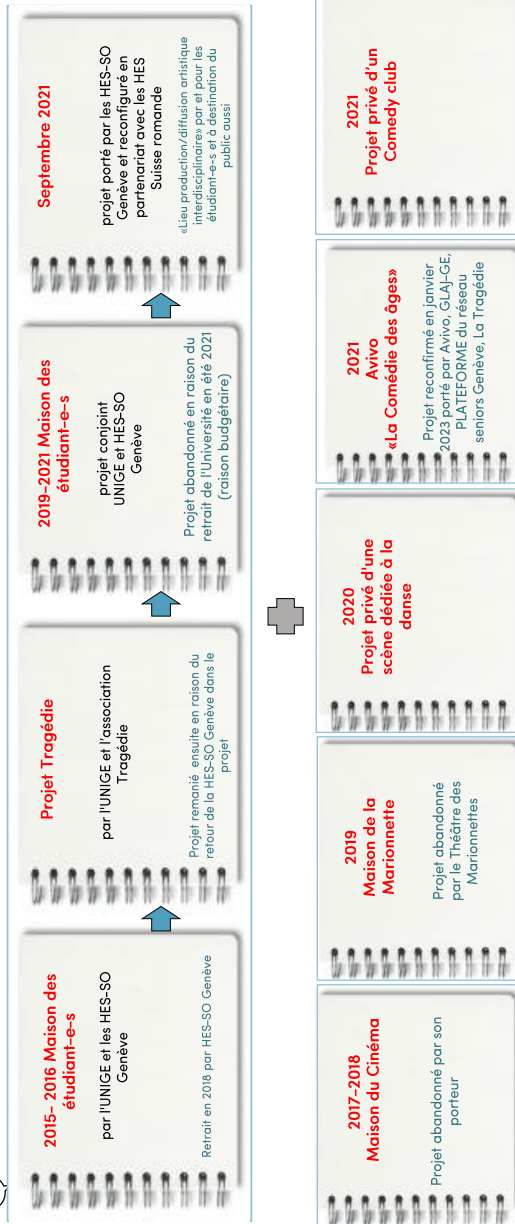
Auditions liées à la PR-1085

Conseil administratif et Association la nouvelle Comédie prennent l'engagement que

la nouvelle Comédie ne serait pas un théâtre de plus, dès lors l'ancienne Comédie doit être réaffectée pour un autre projet

Plusieurs projets ont été émis spontanément depuis 2015

L'audition du 18 octobre 2021 du DCTN dans le cadre de la R-208 en a fait état



SÉANCE DU 26 MARS 2024 (soir)
 Proposition: bâtiment de l'ancienne Comédie

Dans ce contexte



CA

➤ 9 mars 2022 décide de faire procéder à un appel d'offre public au sens de la LMI (article 2)



CM

➤ 27 juin 2017 saisit de la résolution R-208
 "La Comédie après la Comédie: un lieu festif, culturel et accessible à toutes et tous à Plainpalais"

➤ 9 mai 2023 le rapport R-2018 A propose projet de résolution amendée :
 "Le Conseil municipal exprime son souhait que le lieu soit mis à la disposition d'entités sans but lucratif, favorisant son utilisation à des fins culturelles et sociales ouvertes à toutes et tous."

❖ Le CM n'a pas encore statué sur cette proposition

Etat du bâtiment et contraintes



Bâtiment construit en 1913, racheté par la Ville en 1947

Contraintes



Sortie de secours de la partie scène et arrière du bâtiment sur la rue de Carouge

(bail avec une régie pour la location)



Bâtiment protégé au sens des monuments historiques



Scène = capacité portante de 200kg/m²



Mise aux normes de sécurité à faire (dernière réalisation en 2011-12, mais norme AEA a changé depuis 2015)



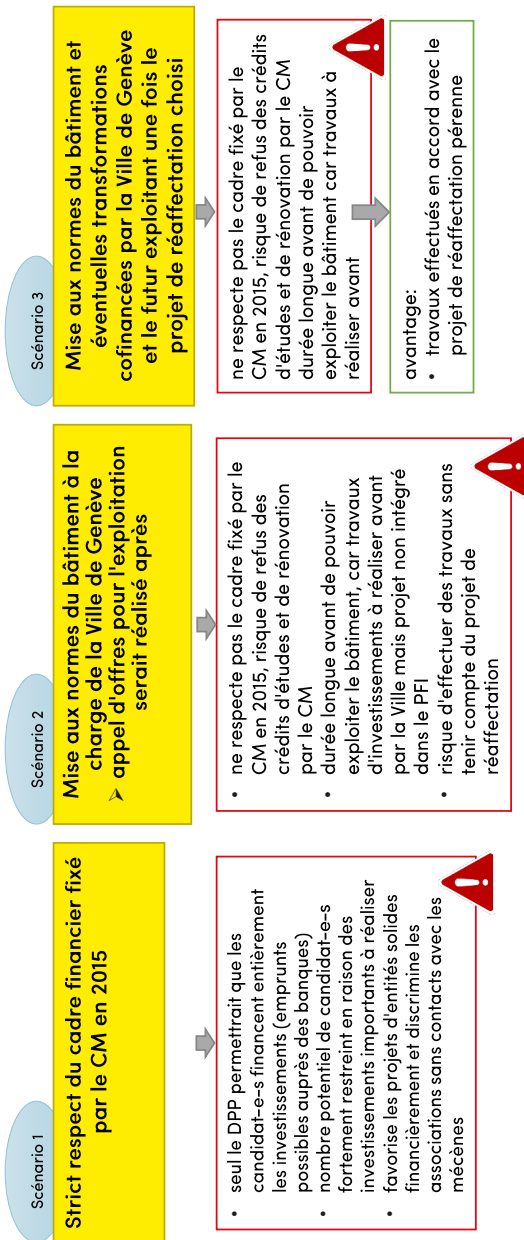
Installation scéniques obsolètes et dangereuses (démontées et évacuées au printemps 2021 après restitution du bâtiment par la FAD)



Accessibilité universelle peu adéquate (dispositif de plateforme sur le trottoir)

SÉANCE DU 26 MARS 2024 (soir)
 Proposition: bâtiment de l'ancienne Comédie

3 mai 2023 - Les 3 départements concernés le DCTN, le DCSS et le DACM ont présenté au Conseil administratif 3 scénarii pour l'appel d'offre public



Scénario 3

- ✓ Affectation publique du bâtiment pour des activités de type socio-culturel et intergénérationnelles offrant une large ouverture à un public diversifié.
- ✓ Cofinancement entre la Ville de Genève et le futur exploitant avec parts des deux parties à déterminer en fonction des opérations qui seront à réaliser après avoir choisi le projet de réaffectation par appel d'offres public :
 - des mises aux normes constructives (sécurité, énergie, accessibilité universelle) du bâtiment à réaliser
 - des éventuelles transformations qui seraient nécessaires pour le projet d'exploitation de la réaffectation
- ce choix permettra de donner plus de chances de susciter de projets de réaffectation différents dans le domaine socioculturel et de disposer d'un projet pérenne. Vu l'état du bâtiment, et de la nécessaire rénovation à engager indépendamment de tout projet de réaffectation, un cofinancement est justifié.
- ✓ Charges de fonctionnement pour l'exploitation du bâtiment à charge du bénéficiaire du bâtiment, possibilité de subventions municipales pour soutenir ponctuellement des projets.
- ✓ Décision relative aux modalités de mise à disposition gratuite du bâtiment à l'exploitant à déterminer en fonction du projet de rénovation (mise aux normes) et éventuelles transformations nécessitées par la réaffectation.

SÉANCE DU 26 MARS 2024 (soir)

Proposition: bâtiment de l'ancienne Comédie



L'appel d'offres sera lancé en décembre prochain, il conditionne la participation financière de la Ville de Genève à l'investissement au vote par le CM de la délibération de la PR-1582.



Le choix de l'exploitant devrait intervenir d'ici juin 2024 et donnera lieu à un communiqué de presse du Conseil administratif.



Dans l'intervalle, le SEC exploite le bâtiment de manière provisoire pour des répétitions artistiques sans accueil de public.

Proposition
CA

- revenir sur la délibération VI du 20 mai 2015
- autoriser qu'une partie du futur projet de rénovation de l'ancienne Comédie soit financièrement à charge de la Ville de Genève

—***—

Le président. Nous passons à présent à la motion d'ordonnement du Parti socialiste. Monsieur le rapporteur Alpha Oumar Dramé, vous avez la parole.

M. Alpha Oumar Dramé, rapporteur (Ve). Merci, Monsieur le président.

Le président. Madame Michèle Rouillet, les explications que vous voulez avoir avec M^{me} Uzma Khamis Vannini, c'est à l'extérieur mais ce n'est pas ici, pendant le rapport de M. Alpha Oumar Dramé. Ou vous sortez... Non, non, je ne veux pas que vous restiez comme ça. M. Alpha Oumar Dramé est juste devant vous et je ne veux pas qu'il soit embêté. Si vous voulez discuter, allez dehors, merci.

Monsieur le rapporteur, c'est à vous.

M. Alpha Oumar Dramé. Merci, Monsieur le président. Le rapport PR-1582 A a été traité le 4 décembre 2023 et le 5 février 2024 par la commission des arts et de la culture. Nous avons eu le privilège d'auditionner le Conseil administratif.

Il faut retenir que ce rapport concerne la révision de la délibération VI qui demande au Conseil administratif de vendre ou de mettre en droit de superficie, sans rénovations, le bâtiment de l'ancienne Comédie, sis au boulevard des Philosophes 6. A l'article 2, il demande que le Conseil municipal accepte, selon le projet retenu, «que le Conseil administratif définit les modalités de mise à disposition en faveur de la future entité exploitante en tenant compte des investissements à charge de chacune des parties et, le cas échéant, qu'une partie du futur projet de rénovation de l'ancienne Comédie soit financièrement à la charge de la Ville».

Nous avons écouté le Conseil administratif qui nous a expliqué combien il était important de préserver le bâtiment de l'ancienne Comédie et surtout de participer au projet de sa réhabilitation. Il a aussi attiré notre attention sur le fait qu'il avait un projet qui tenait compte des aspects culturels, sociaux et intergénérationnels et qui permettrait de ne pas changer l'affectation de ce bâtiment afin qu'il puisse rester au service du citoyen genevois.

Les magistrats nous ont aussi fait comprendre que compte tenu de la vétusté des lieux, il était très difficile de les laisser en l'état, qu'il fallait que la Ville

participe à ce projet de réhabilitation afin que cette ancienne bâtisse puisse à nouveau être utile à la communauté genevoise.

Finalement, la commission a voulu se rendre sur place. En effet, il peut y avoir une grande différence entre ce qu'on te dit et ce que tu vois. Je peux donc vous assurer que nous avons constaté que les équipements de ce très vieux bâtiment – il date de 1913 – présentent des problèmes de sécurité et qu'ils nécessitent une mise à niveau, aujourd'hui indispensable si l'on veut que le projet aboutisse et soit pérenne. Je vous invite à vous rendre sur place pour vous rendre compte à quel point ces équipements sont d'un autre âge.

Bien sûr, ce bâtiment a un certain charme mais il serait très difficile de le changer d'affectation. Il est donc important que le Conseil administratif, comme il le demande, participe au futur projet, quel qu'il soit, afin que ce bâtiment soit maintenu dans son affectation.

Voilà ce sur quoi nous avons voté, avec bien sûr des questions et des interrogations. Cette proposition du Conseil administratif a été acceptée par la majorité des membres présents à la commission des arts et de la culture.

Je m'arrête là et je reprendrai la parole ultérieurement pour les Verts. Merci.

Le président. Merci, Monsieur le rapporteur. J'ouvre le premier débat et je donne la parole aux conseillers municipaux et aux conseillers administratifs qui la demandent. Monsieur Daniel Dany Pastore, vous avez la parole: cinq minutes pour le Mouvement citoyens genevois.

Premier débat

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Merci, Monsieur le président. Il y a pas mal d'années, j'étais à ce qui s'appelait dans le temps la Fondation d'art dramatique (FAD). Je ne veux pas donner trop de détails, ce n'est pas important... On pourrait faire comme à Paris, où de vieux théâtres servent à des écoles pour acteurs et comédiens. Des professeurs pourraient s'installer dans cette ancienne Comédie. Quand ils ont un projet de pièce, ils pourraient alors la produire sur la scène du vieux théâtre, même si les sièges sont un peu défoncés et que la machinerie n'est pas de première qualité. Cela constituerait un tremplin pour les jeunes.

Selon les conditions – il y a quand même l'électricité et l'eau à payer –, on pourrait prévoir une petite allocation, un petit loyer en fonction des surfaces occupées par les professeurs, sans faire de gros travaux de rénovation, sans en

faire un palais. L'ancienne Comédie serait alors un lieu où les jeunes pourraient facilement accéder à leur nourriture – leur nourriture spirituelle, hein! Il ne s'agit pas de ranger des boîtes de conserve à la Migros... Ils pourraient faire des représentations en tant qu'acteurs ou comédiens – voire les deux, pourquoi pas? Et même des chansonniers, ce serait possible. A Paris, on le fait. Ici à Genève, on n'a rien de tel alors que la culture est très bien développée.

Je trouve que ce serait de bon aloi, pour parler français, si on transformait cette vieille Comédie en école de théâtre. On ne sait pas quoi en faire alors que c'est un beau bâtiment qui a des ressources et ainsi de suite. Il y aurait évidemment des statuts à mettre en place: c'est plus technique au niveau des contrats de location des surfaces et du prix d'entretien. D'ailleurs l'entretien c'est une chose, les réparations et la remise à neuf, c'en est une autre. Si on retape le bâtiment, ce sera plus cher pour les gens qui arriveront derrière, selon mon idée d'y accueillir les jeunes comédiens et comédiennes – évidemment, il ne faut pas oublier les dames, hein! On avait ça précédemment, il y a un quart d'heure...

Je connais passablement de gens qui aiment la comédie. Ils la pratiquent à petite vitesse faute d'endroits pour pouvoir vraiment s'y donner à fond et avoir des cours ou des représentations ou même des répétitions. Imaginons qu'ils aient un contrat à Pétaouchnok: ils pourraient s'entraîner dans la vieille Comédie.

Les idées sont ouvertes chez vous, Mesdames. Vous, avec votre sensibilité féminine, vous n'allez pas manquer d'avoir de bonnes idées pour cette jeunesse qui voudrait pouvoir profiter de sa nourriture spirituelle. Je vous remercie. (*Réactions.*)

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Il reste deux minutes au Mouvement citoyens genevois. Monsieur Altenbach, vous avez cinq minutes pour l'Union démocratique du centre.

M. Pascal Altenbach (UDC). Merci, Monsieur le président. En commission, nous avons approuvé ce projet de délibération et par conséquent, s'il est approuvé ce soir par ce plénum, il sera renvoyé au Conseil administratif. (*Brouhaha.*) Notre commission a établi un bilan et nous nous sommes aperçus que jusqu'à présent, l'administration n'avait pas voulu nous transmettre les chiffres des coûts de rénovation du bâtiment. Avec ces montants, le Conseil municipal aurait eu plus de facilité à prendre une décision. En 2015, on a décidé de soutenir sans condition la Nouvelle Comédie et d'abandonner l'ancien bâtiment pour ne pas grever les finances publiques. Or ne pas fournir ces chiffres, ce n'est pas respecter les membres de la commission des arts et de la culture ni les membres de notre Conseil municipal.

Le Conseil administratif propose ici que le Conseil municipal accepte de réviser sa délibération du 20 mai 2015 concernant la vente ou la mise en droit de superficie sans rénovation du bâtiment de l'ancienne Comédie. (*Brouhaha.*) Il propose également de définir les modalités de mise à disposition en faveur d'une future entité exploitante en tenant compte des investissements à charge de chacune des parties; il propose enfin qu'une partie du futur projet de rénovation de l'ancienne Comédie soit financièrement à la charge de la Ville. La volonté du Conseil administratif est d'ouvrir le jeu: des projets autofinancés voire partiellement autofinancés pourraient avoir leurs chances.

On sait que le bâtiment est en bon état bien qu'il nécessite des rénovations techniques. Toutefois, l'Union démocratique du centre constate qu'on en est toujours au point zéro puisque jusqu'à présent il n'y a toujours pas de projet viable et intéressant.

Voilà donc où on en est: si un projet réalisable se présentait, tout en ayant besoin d'un financement, la Ville pourrait aider à l'entretien ou à la rénovation du bâtiment. Jusqu'à présent, le Conseil administratif n'a jamais fait le moindre effort pour trouver des solutions. Il faut rappeler par ailleurs que la vente du bâtiment est de toute façon illégale et de ce fait, le droit de superficie est exclu. En outre, sans un vote en faveur de cette proposition du Conseil administratif, il est impossible de valider l'appel à projet. Tout continue donc à traîner: pas de projet, pas d'idée... Alors que le bâtiment est encore en excellent état, il ne sert à rien depuis des années. Il est devenu le paradis des araignées, ce qui est une véritable honte.

Entre-temps, on voit que la situation de la culture n'évolue guère malgré l'aboutissement de la construction de la Nouvelle Comédie, aux Eaux-Vives. Les programmes qu'elle propose sont réservés à une certaine catégorie de comédiens et de spectateurs qui sont particulièrement attirés par des spectacles frisant largement le wokisme (*réactions*)... Eh oui, vous n'avez qu'à voir le programme d'il y a un an: ça pète aux yeux, pardonnez-moi l'expression vulgaire... En parallèle, une énorme partie de la population genevoise, qui paie des impôts et finance tout cela, n'est pas considérée dans ses goûts ni dans ses centres d'intérêt. Il n'y a qu'une frange de la population qui a droit à ce qu'elle veut. Il est certain que si on faisait des études de marché, on verrait très bien que des milliers d'habitants ne sont pas prêts de prendre le chemin de la Nouvelle Comédie. Celle-ci comporte en outre deux salles, dont la plus petite est sous-employée.

Historiquement haut lieu de la culture genevoise, l'ancienne Comédie est laissée à l'abandon alors que pendant près de cent ans, elle fut le théâtre phare de la Ville. Il y a une véritable pluridisciplinarité des genres théâtraux, ce qui permet aussi de voir des spectacles plutôt populaires. Or la plupart des lieux théâtraux en Ville de Genève sont dévolus à un genre très contemporain et aux spectacles de

performance – qui ne font pas l'unanimité des spectateurs... Il y a un immense public qui demande à renouer avec un répertoire classique quelque peu disparu de nos scènes. On le voit d'ailleurs au théâtre de Carouge, où ce répertoire rencontre beaucoup de succès. Il faut que le théâtre se mette au niveau des gens sans vouloir leur imposer des idées préconçues.

De plus, peu de lieux existants emploient des compagnies genevoises, des acteurs et des comédiens genevois qui n'attendent qu'un beau bâtiment pour pouvoir s'exprimer. Il faut une salle de spectacle proche des gens pour le théâtre, les musiques, les marionnettes. Il faut réhabiliter cette ancienne Comédie et sortir de cette situation bloquée depuis des années. Il faut consacrer ces espaces en priorité aux compagnies et aux artistes genevois, ainsi qu'aux musiciens puisque l'acoustique de la salle est paraît-il excellente.

On peut trouver des partenariats avec des privés et remettre ce beau théâtre à l'honneur. L'Union démocratique du centre dépose un projet de motion en ce sens et nous en discuterons ensemble la prochaine fois que nous nous réunirons ici. Pour ouvrir les portes à ce projet, nous avons accepté cette proposition du Conseil administratif PR-1582 et nous ferons voter notre projet de motion pour réhabiliter ce vénérable théâtre en le consacrant aux compagnies et aux artistes genevois qui sont dans l'expectative – j'en connais beaucoup qui m'en ont parlé et qui regrettent cette belle Comédie. Cela va assurément relancer la créativité chez nous. Nos artistes et comédiens genevois n'attendent que cela.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Livia Zbinden, première vice-présidente.)

La présidente. Il va vous falloir conclure, Monsieur le conseiller municipal.

M. Pascal Altenbach. Ma conclusion: l'Union démocratique du centre genevoise est favorable à la culture et elle sauvera ce beau bâtiment qu'est notre ancienne Comédie; et s'il faut soutenir un peu financièrement, on le fera, en tout cas au minimum. Cela en vaut la peine. Je vous remercie, Madame la présidente de séance.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. L'Union démocratique du centre n'a plus de temps de parole, je vous le précise quand même. Monsieur Alain de Kalbermatten, vous avez la parole.

M. Alain de Kalbermatten (LC). Merci, Madame la présidente de séance. Pourriez-vous dire à mon préopinant que la Comédie vit toujours? On parle seulement de l'ancien bâtiment, de l'ancienne enveloppe et non pas d'un trou monstrueux au niveau culturel. La Comédie vit. Elle est aux Eaux-Vives, mon cher collègue. Ne parlez donc pas de la mort de l'objet-phare de la culture genevoise...

La présidente. Vous transmettez, Monsieur le conseiller municipal.

M. Alain de Kalbermatten. ... La Comédie vit et elle est encore plus grande et encore plus belle qu'avant. Et bien entendu, on lui souhaite le meilleur.

Chers collègues, vous avez compris que cette modification demandée par le Conseil administratif nous pose un problème en deux points. Ils sont aussi importants l'un que l'autre. Le premier se situe au niveau moral, au niveau éthique, au niveau du respect de la démocratie, chers collègues.

Une voix. Ah!

M. Alain de Kalbermatten. C'est bien entendu quelque chose qui vous touche, qui vous anime tous les jours, au sein de cet hémicycle. Vous avez compris qu'il y a dix ans, il s'est dégagé une majorité pour voter en faveur de ce magnifique bâtiment qu'est la Nouvelle Comédie – la Comédie. Il s'est dégagé, il y a dix ans, une volonté de faire *tabula rasa* du passé et d'aller à la rencontre de l'avenir, en offrant un objet culturel d'importance au peuple genevois et à toute la région. Et pour cela, le Conseil administratif a pris ses responsabilités. Il les a prises en affirmant que la municipalité paierait plus de 100 millions – bien que l'Etat ait participé cette fois-là – pour construire cette Nouvelle Comédie. Il a affirmé que nous n'allions pas multiplier et démultiplier les frais et les salles alors que l'on cherchait à avoir un objet culturel qui fût digne de ce nom.

En fait, ce que je vous dis là ce n'est pas uniquement que nous avons une Nouvelle Comédie mais aussi qu'à l'époque un ensemble démocratique en a reconnu l'importance et s'est exprimé en sa faveur; qu'il a accepté d'investir dans la Nouvelle Comédie tout en refusant de multiplier les salles au détriment des deniers publics. Nous avons non seulement accepté l'investissement mais aussi les coûts de fonctionnement et ce faisant, nous avons décidé d'aller de l'avant et d'offrir un objet culturel d'importance à la Ville.

Cette décision-là, Mesdames et Messieurs, nous devons la respecter. Nous devons la respecter parce que si demain vous perdez la majorité, chose qui est tout

à fait probable, êtes-vous sûrs que la nouvelle majorité n'ira pas défaire ce que vous avez fait? (*Remarques.*) Est-ce que c'est ainsi qu'on parle de démocratie et de respect? (*Brouhaha.*) Ce soir, posez-vous donc la vraie question: ce en faveur de quoi vous votez aujourd'hui ne sera-t-il pas défait demain? C'est apparemment ainsi que vous concevez la démocratie, Mesdames et Messieurs. Je trouve cela d'une pauvreté morale totalement affligeante.

Maintenant, parlons enfin de ce qui compte, de l'argent... (*Rires.*)

Des voix. Aaah!

M. Alain de Kalbermatten. Oui, l'argent. C'est à propos de l'argent que nous allons voter démocratiquement, Monsieur le magistrat. (*Interjections diverses.*)

Il y a dix ans, M. Pagani était alors le magistrat en charge des constructions. M. Kanaan, quant à lui, était très à l'écoute de l'argumentaire sur la morale que je viens de développer devant vous. Il disait qu'il n'était pas prévu de refaire l'ancienne Comédie, qu'il fallait résolument se tourner vers la Nouvelle Comédie. Aujourd'hui, il va nous dire avec beaucoup d'emphase que c'est la chose la plus merveilleuse qui puisse arriver au sein de ce Conseil municipal – passons... Nous avons alors un collège, un Conseil administratif, qui disait que pour rénover l'ancienne Comédie il fallait *a minima* 20 millions de francs – cela pour faire passer la pilule des cent millions, hein... *A minima*... pour rénover... il y a dix ans. Très bien, 20 millions, c'est vrai que c'est beaucoup d'argent... (*Remarques.*)

Dix ans après... De quoi parle-t-on, dix ans après? On parle de la guerre en Ukraine – vous l'avez souvent entendu, dans ces bancs... Bouh, l'inflation! La guerre en Ukraine! Tout coûte plus cher! Tout augmente!

Souvenez-vous des bungalows qu'on voulait mettre dans les écoles dont les coûts ont été à chaque fois multipliés par deux, voire par trois à cause de l'inflation. Oui, Mesdames et Messieurs: le personnel coûte plus cher, les matières premières coûtent plus cher et je vous garantis que ce n'est pas 20 millions que vous allez déboursier mais 50 millions. (*Remarques.*)

Cinquante millions pour quoi, Mesdames et Messieurs? Pour quoi? Pour les donner à une association qui a vaguement répondu à un vague appel d'offres? (*Réactions et remarques.*) Je dis «vaguement» parce que tout ce qui est marqué dans ce texte est très sibyllin... Il est fait mention d'un appel d'offres... Soit, okay... On a vu qu'il y avait cet appel d'offres (*remarque*), alors attendons avant de voter cette modification réglementaire; attendons de voir si ça vaut vraiment la peine d'investir – parce qu'à terme, on les investira, ces 50 millions de francs, sans compter les coûts de fonctionnement.

Je vous rends attentifs à cela parce que je pense qu'il s'agit de votre responsabilité – il s'agit de notre responsabilité à tous. Nous devons être conscients que cette ancienne Comédie va nous coûter énormément d'argent alors qu'il y a dix ans, une décision démocratique a été prise pour éviter tout cet investissement.

La présidente. Il va falloir conclure, Monsieur le conseiller municipal. Il s'agit d'un débat accéléré... Vous avez dépassé les cinq minutes.

M. Alain de Kalbermatten. Déjà? Pourtant, cela vaut la peine d'en discuter, non? Ne pensez-vous pas qu'on devrait peut-être avoir un vrai débat pour que chacun puisse s'exprimer? Une motion d'ordre tombera d'ailleurs bientôt pour qu'on puisse en parler.

Maintenant, j'ai déposé un amendement. Peut-être puis-je le développer? Il y a quelques minutes pour ça, non?

La présidente. Alors ça oui, vous pouvez le faire. Absolument.

M. Alain de Kalbermatten. Merci, Madame la présidente de séance. Mon amendement est fort simple. Je vous en fais la lecture, chers collègues et camarades. Il s'agit de modifier l'article 2 de cette proposition du Conseil administratif. Je reprends toutefois un peu les termes initiaux de cet article:

Projet d'amendement

Le Conseil municipal accepte que, dans le cadre d'un futur appel d'offres, le Conseil administratif accorde un droit de superficie à titre gracieux durant cinquante ans en faveur de la future entité exploitante sans investissements et subventionnement d'exploitation.

Que suis-je en train de vous dire, Mesdames et Messieurs? Nous avons le choix. Soit nous investissons 50 millions bêatement pour une association ou une entité; soit nous lui donnons le droit de superficie et elle se retrouve avec un bien, un capital, qu'elle peut valoriser; elle peut alors aller d'elle-même auprès d'une banque et demander un crédit qu'elle remboursera sur cinquante ans.

Une voix. Bravo!

M. Alain de Kalbermatten. Et ça, Mesdames et Messieurs, c'est le futur. C'est le futur parce que nous n'avons pas besoin de solliciter la collectivité ni d'utiliser nos impôts pour investir dans cet objet-là. Nous ne rendons pas totalement dépendante toute association qui répondrait à l'appel d'offres.

En revanche, on donne un bien, on fait confiance, on responsabilise les gens, on les traite en adultes – on ne les infantilise pas comme on a tendance à le faire trop souvent en Ville de Genève. On leur dit: «Très bien, vous avez un projet. Il est magnifique, vous l'avez fait sur un appel offres. On vous donne ce bien, vous ne nous devez rien. On vous donne ce bien, vous avez la responsabilité de l'entretenir, de le mettre en place et d'y faire vivre votre projet. Vous allez auprès d'une banque, vous demandez de l'argent...» Ces personnes rénoveront le bâtiment à leurs propres frais, avec leurs propres idées, avec leur propre volonté, leur propre énergie. Et ça, c'est quelque chose de responsable, d'honnête et de vrai.

Cette proposition va dans votre sens: le fond, on peut l'atteindre ensemble. Il reste à lui donner une forme juste, qui soit équitable, par laquelle on laisse les gens faire. (*Réactions.*) Ayez confiance, ayez le courage de voter en faveur de cet amendement et vous verrez que cela fonctionne parfaitement. Mesdames et Messieurs, il s'agit peut-être même d'un nouveau modèle qu'on peut lancer en Ville de Genève. Merci, Madame la présidente de séance. (*Applaudissements.*)

Une voix. Bravo!

M. Gazi Sahin (EàG). A mon sens, cette proposition du Conseil administratif comporte trois aspects. Le premier est un aspect social. En effet, le Conseil administratif propose d'utiliser les lieux pour accueillir des activités de type socio-culturel et intergénérationnel. Selon moi, c'est l'aspect le plus important de cette proposition parce que dans le contexte actuel, il y a un réel besoin de ce genre d'activités. Ce lieu emblématique peut servir ce but et doit rester ouvert, accessible aux Genevois et aux Genevoises. Pour nous, il s'agit d'une position claire. Nous l'avons défendue lors de la séance de la commission des arts et de la culture, en acceptant l'amendement stipulant que ce lieu doit être mis à la disposition des entités sans but lucratif à des fins culturelles et sociales, ouvertes à toutes et tous.

Il y a ensuite un aspect technique. Même si actuellement le bâtiment est en bon état et qu'il peut être utilisé par les acteurs des milieux culturels, en tant que propriétaire, la Ville se doit de financer la rénovation des équipements techniques, c'est évident. Si l'on considère l'attente des collectifs pour utiliser ces lieux, on

doit faire ces rénovations. Ces projets répondraient mieux aux intérêts actuels de la population.

Concernant le troisième aspect, sans répéter tout ce qui a été dit, nous serions complètement contre une privatisation des lieux pour une durée de trente à quarante ans. Selon nous, cela reviendrait à refuser qu'ils soient exploités pour renforcer les liens sociaux. Pour que ce renforcement puisse se faire, il faut que la Ville continue à contrôler le fonctionnement de ce bâtiment historique et emblématique.

Pour toutes ces raisons-là, nous allons voter en faveur de cette proposition du Conseil administratif, amendée par la commission des arts et de la culture, et nous vous invitons à faire de même.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Ensemble à gauche aura encore une minute trente. Madame Albane Schlechten, vous avez la parole... Ah non, excusez-moi: nous avons reçu une motion d'ordre déposée par Aurélien Borgeaud. Je vous en fais la lecture: «Je demande la réouverture du débat, vu l'importance de ce projet.»

Nous allons donc procéder au vote de cette motion d'ordre. Est-ce que tout le monde l'a comprise? (*Remarques et intervention de M. Aurélien Borgeaud.*) Monsieur le conseiller municipal, souhaitez-vous prendre la parole et nous expliquer pourquoi vous souhaitez rouvrir le débat? Oui? Allez-y.

M. Aurélien Borgeaud (LC). Merci, Madame la présidente. Au vu de l'importance du sujet de ce débat et des conséquences financières qu'il pourrait y avoir, je pense qu'il est essentiel que nous puissions tous nous exprimer de manière illimitée... (*Remarques.*) Bien sûr, «qu'il pourrait y avoir». C'est pour cela qu'il me semble nécessaire que nous puissions avoir un débat qui ne soit pas limité.

Une voix. Bravo.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Nous passons donc au vote...

(Ndlr: le vote est lancé. Il y a égalité entre les oui et les non.)

Tiens, tiens... De toute évidence, c'est moi qui vais devoir départager. Cela devait arriver... (*Ndlr: la présidente se renseigne sur la procédure.*) C'est juste une petite question technique... (*Réactions.*)

Une voix. Vous défendez la démocratie et le droit de parole.

Une voix. Mais qu'ils fassent le troisième débat!

(Exclamations et protestations.)

La présidente. S'il vous plaît... On se calme un petit peu... (*Exclamations et protestations.*)

Une voix. Mais tu l'as, le droit à la parole!

Une voix. Non, on ne l'a plus.

Une voix. Mais si, demande un troisième débat!

(Exclamations et protestations.)

La présidente. Il faut départager...

Mise aux voix, la motion d'ordre recueille 25 oui et 25 non (2 abstentions). La présidente de séance départage les voix en votant non. La motion d'ordre est refusée.

(Protestations et applaudissements.)

La présidente. Nous reprenons donc le débat. Madame Albane Schlechten, vous avez cinq minutes pour le Parti socialiste.

M^{me} Albane Schlechten (S). Merci, Madame la présidente de séance. Le débat est très mouvementé. Ça tombe bien: on parle de comédie voire de tragédie, de réaffectation de la Comédie voire de wokisme. Tout cela est effectivement un peu tendu et complexe.

Je vous propose juste un mini-rappel du contexte – certaines et certains l'ont déjà évoqué. En 2015, un sacré drame nous était présenté bien qu'une large majorité, constituée de plusieurs partis, se soit prononcée en faveur de la Nouvelle Comédie. Il est vrai que la question de l'ancienne Comédie pesait dans les débats, que ce fût justifié ou non. En tout cas, en 2015, certains groupes ont peut-être cédé un peu facilement sur le refus de financer les activités futures du bâtiment, via la vente ou un droit de superficie. Bref, voilà pour l'historique.

Nous sommes en 2024. Comme seul-e-s les idiots et les idiots ne changent pas d'avis, nous avons aujourd'hui un nouveau débat. Il n'est d'ailleurs pas si nouveau puisqu'en 2018 et plus tard, la résolution R-208 a été traitée en plénière puis renvoyée en commission. Il y a même eu un rapport, que je vous invite à lire, dans lequel il est question d'activités qu'on pourrait développer dans cette ancienne Comédie, en plein cœur de Genève, en plein cœur de Plainpalais, en plein cœur du quartier des Philosophes.

Il y a bien sûr un lien avec le théâtre puisqu'il a été question, par exemple, d'accueillir des animations socio-culturelles de l'Université de Genève (UNIGE) ou des activités de médiation culturelle proposées par différentes associations ou institutions. On parle de théâtre participatif, on parle d'autres formes de théâtre – pour répondre à M. Altenbach, vous transmettez. Il n'est pas question de répéter que certaines personnes auraient été déçues ou non par les choix de la Nouvelle Comédie – cela n'a absolument rien à voir. La Nouvelle Comédie est un équipement emblématique du Canton, de la région voire de la Suisse romande. On parle ici d'activités de proximité, d'activités qui se déroulent dans notre quartier, dans notre ville, qui ont pour but de fédérer les générations, qui soient accessibles à toutes et tous. Il était même question de fêtes. Je vous rappelle que la fête, ce n'est pas forcément ce qui se passe entre 20 h et 5 h du matin: on peut aussi imaginer des fêtes intergénérationnelles.

Il s'agit en tout cas d'ouvrir ce bâtiment à ce genre d'activités et pour cela, je vous le donne en mille – vous transmettez à M. Alain de Kalbermatten, ... qui discute... Bonsoir! ... Ça coûte un peu d'argent. Eh bien oui, créer du lien coûte de l'argent, créer des espaces qui accueillent toutes sortes de populations coûte de l'argent. On peut maintenant se demander si c'est de l'argent bien investi dans une ville où... (*M^{me} Schlechten s'adresse à M. de Kalbermatten.*) Merci... Tu me permets...? Waouh!

La présidente. Un peu de calme, s'il vous plaît.

M^{me} Albane Schlechten. ... Dans une ville où dit-on il y a de plus en plus de clivages entre les personnes.

Tout à l'heure – c'est assez intéressant – , on parlait d'éducation. Est-ce que ça a à voir dans le débat? Eh bien oui, peut-être un peu puisque l'éducation ne se fait pas seulement à l'école mais aussi à travers les contacts qu'on peut créer, par des activités qu'on peut développer ensemble: du théâtre, de la danse, du cinéma, de la musique, plein de choses...

Petit aparté à propos de Plainpalais où l'on se plaint beaucoup des nuisances qu'il peut y avoir. C'est extrêmement bruyant... Je ne sais pas si la musique rend sourd mais c'est vraiment bruyant dans cette salle...

La présidente. Je vous entends, Madame la conseillère municipale. Je demande aux personnes qui se trouvent à côté de M^{me} Schlechten de faire silence quand elle parle. Mesdames et Messieurs, s'il vous plaît... Super, merci beaucoup.

M^{me} Albane Schlechten. Merci, la comédie est bientôt terminée... Je n'en ai pas pour longtemps... On parlait de Plainpalais, des bruits inhérents à certaines activités sur la plaine, là ce serait aussi l'occasion d'accueillir des activités et de donner un espace à certaines populations.

Si vouloir affecter les différents espaces qui constituent l'ancienne Comédie à des activités qui créent du lien, qui créent de l'intergénérationnel, qui créent des ouvertures dans ce quartier – si ça, c'est être wokiste, alors moi je signe demain, je suis *woke* à deux cents pour cent. Je trouve super – et je pense que de nombreuses personnes sont comme moi – de pouvoir affecter ces lieux à des activités de proximité, sans faire état de la Nouvelle Comédie aujourd'hui, etc. mais en allant de l'avant, dans le sens de ce texte...

La présidente. S'il vous plaît, Monsieur Pastore, s'il vous plaît à droite – j'allais dire à gauche – , faites un peu de silence pour M^{me} Schlechten, merci.

M^{me} Albane Schlechten. Bref... j'en ai fini. Je crois que le clivage se voit aussi ce soir... (*Applaudissements.*)

La présidente. Le temps pour le Parti socialiste est écoulé. Je passe la parole à M. Alpha Oumar Dramé. Merci de garder le silence durant les interventions.

M. Alpha Oumar Dramé (Ve). Merci, Madame la présidente de séance. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'avec l'ancienne Comédie, on a enfanté de la Nouvelle Comédie. Déjà dans le concept de base, si comme le souhaite le Conseil administratif on veut parler d'intergénérationnel, il faudra préserver l'ancien et y intégrer les nouvelles valeurs qui incitent les plus jeunes et les anciens à se retrouver dans un espace pour y créer du lien. Voilà un aspect qui nous a séduits dans ce projet.

Ce projet est un triangle de fer. Le premier côté de ce triangle est son aspect socioculturel, que le Conseil administratif a l'intention de favoriser à travers des appels d'offres et par l'accompagnement d'associations. Il s'agit d'un projet interculturel et inclusif.

Il y a également un aspect socio-économique. Il y a la volonté de mettre dans ce lieu une entité à but non lucratif, une association, qui sera peut-être une association des anciens – on parle déjà des Aînés. L'Université est aussi intéressée. Le fait qu'il y ait un brassage dans une entité socio-économique à but non lucratif, accompagnée par le Conseil administratif, est aussi séduisant.

Le troisième point du triangle de fer est la politique culturelle. Je pense que la politique culturelle de la Ville de Genève doit être inclusive, qu'elle ne doit surtout pas être exclusive. Ce n'est pas parce qu'on a créé la Nouvelle Comédie, qui rayonne, qu'il faut supprimer l'ancienne et l'envoyer aux oubliettes. Agir ainsi, c'est provoquer une rupture. Il ne faut rien abandonner mais trouver une idée innovante qui permette de brasser la population, quel que soit le niveau d'âge, quelles que soient les activités. Il faut un endroit dédié à cet effet, qui brille par son ancienneté, qui brille par sa légitimité, qui brille aussi par sa magie. Oui, cet espace est magique: il faut y aller pour le voir et constater qu'on pourra le maintenir.

Ce que vous devez savoir, c'est qu'on ne peut pas détruire l'ancienne Comédie. En effet, telle qu'elle est, c'est un monument qui doit rester dans l'histoire. Vous pourrez dire un peu à M. de Kalbermatten que je vais me référer à mes ancêtres africains qui disent: «Si tu enfantes d'un serpent, tu dois l'attacher à ta ceinture, parce que si tu le rejettes, il nuira à la société.» Nous devons donc garder l'ancienne Comédie et nous pouvons l'utiliser pour y créer des activités intergénérationnelles.

Les Verts ne voteront pas en faveur de l'amendement qui a été déposé. Nous vous invitons tous à voter pour la proposition du Conseil administratif, telle qu'elle a été amendée en commission. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Bon, j'ai de nouveau reçu une motion d'ordre qui demande une fois encore la réouverture du débat. S'il vous plaît, on ne va pas s'amuser à cela à la fin de chaque intervention. C'est la dernière fois que je sou mets une motion d'ordre au vote. Je propose donc qu'on en reste là, s'il vous plaît, pour qu'on puisse avancer.

Pour la dernière fois, votons une motion d'ordre, celle que M. de Kalbermatten a déposée. (*Réactions.*) Monsieur le conseiller municipal, voulez-vous prendre la parole à propos de votre demande de réouverture du débat? (*Réactions.*)

M. Alain de Kalbermatten (LC). Oui, merci Madame la présidente. (*Protestations.*) Chut, s'il vous plaît...

La présidente. La motion d'ordre uniquement, s'il vous plaît...

M. Alain de Kalbermatten. A droite, nous avons plus ou moins épuisé notre temps de parole. Vous comprenez qu'il y a quand même une discussion à avoir. Je pense qu'on se méprend totalement. On parle d'objectifs, je l'entends. Or, moi je parle des moyens nécessaires et de la manière dont on va atteindre cet objectif. Inutile de me faire la morale ou de me servir tous les proverbes de tous les continents... Je pense qu'on n'a pas compris exactement de ce quoi je suis en train de parler...

La présidente. Excusez-moi, Monsieur le conseiller municipal...

M. Alain de Kalbermatten. Je demande donc humblement à l'ensemble de ce Conseil municipal de bien vouloir rouvrir le débat pour qu'on puisse s'exprimer dans un équilibre qui soit honnête et juste pour le bien de notre Ville. Merci infiniment.

La présidente. Parfait... Je le précise à nouveau: plus de motion d'ordre à la fin de chaque intervention. Ne déposez plus de demande pour la réouverture du débat, s'il vous plaît...

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 32 non contre 22 oui.

La présidente. On continue comme on a commencé. Il y a une demande de parole de M. Azzabi. Vous pouvez y aller.

M. Omar Azzabi (Ve). Merci, Madame la présidente. Combien de temps me reste-t-il?

La présidente. Un peu moins de deux minutes.

M. Omar Azzabi. Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues – et pour les gens qui nous regardent ce soir –, il s'agit d'un débat classique gauche-droite. En effet, ce qui se joue ici – le mot n'a pas encore été prononcé –, c'est la privatisation de la culture. Ce que veut la droite... (*Réactions et protestations.*)

La présidente. S'il vous plaît, vous aurez tous votre temps de parole. On laisse parler M. Azzabi. S'il vous plaît! (*Protestations. La présidente sonne la cloche.*)

Une voix. C'est une insulte.

M. Omar Azzabi. Ce n'est pas une insulte, je crois: c'est une vision de la culture qui diverge.

La présidente. Attendez quelques secondes, Monsieur Azzabi, s'il vous plaît. On se calme un petit peu.

M. Alain de Kalbermatten (LC). C'est ça l'image que vous donnez?

La présidente. Monsieur Alain de Kalbermatten, s'il vous plaît.

M. Omar Azzabi. Dans ce délibératif, ce qui diverge entre la gauche et la droite, c'est la vision qu'ont les uns et les autres de la politique culturelle. En

ouvrant le jeu, en voulant revenir sur la délibération et en voulant pousser vers un partenariat plus privé-privé que public-privé, on veut privatiser les murs et *de facto* privatiser l'accès à la culture. Or on sait par plusieurs rapports que le Conseil administratif a commandés que la Ville de Genève souffre d'une précarité culturelle et d'un accès limité à la culture. (*Quelqu'un s'esclaffe. La présidente sonne la cloche.*)

Je crois que les Verts et les Vertes sont suffisamment attentifs à la politique culturelle pour prendre des positions fortes. Aujourd'hui, ce qui se joue vraiment, c'est la privatisation. Pour illustrer mes propos, je vais citer M. Philippe Meylan, en charge de la Direction du patrimoine bâti (DPBA).

Pendant la visite de l'ancienne Comédie, M. Meylan nous a expliqué la position du département et exposé les enjeux. Il s'avère que le périmètre dans lequel se trouve l'ancienne Comédie est un périmètre protégé de la Vieille-Ville. De ce fait, la structure générale – les balcons, les sièges et la scène – devra rester la même. M. Meylan évoque la possibilité de faire du théâtre, des conférences, de diffuser des films, etc. Quoi qu'il en soit, il faudra investir plusieurs millions de francs.

Ainsi, voilà ce qui se joue ce soir: soit on fait confiance au Conseil administratif et on ouvre l'appel d'offres et on verra ensuite ce qu'il y a à dépenser; soit on restreint cet appel d'offres – mais ce sera dans un deuxième temps, s'il y a trop de sous à dépenser – et on pousse vers un partenariat qui soit plutôt privé-privé.

C'est pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs – mon collègue Alpha Dramé l'a très bien résumé – qu'il va falloir voter contre la privatisation de la culture et pour le projet du Conseil administratif. Je vous remercie.

(La présidence est reprise par M. Pierre de Boccard, président.)

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Comme l'a dit tout à l'heure M. Alain de Kalbermatten, cette proposition pose tout de même un problème éthique. Des engagements ont été pris lorsqu'il a fallu voter le crédit pour la Nouvelle Comédie, qui s'élevait pour la Ville à plus de 50 millions de francs. Or le Conseil municipal a voté ce crédit à condition que l'ancienne Comédie soit vendue ou qu'elle soit attribuée en droit de superficie.

Aujourd'hui, on vient avec une proposition pour changer cet engagement. Pourquoi pas? Rien n'est jamais gravé dans le marbre. Cependant, il faut se rendre compte que lorsqu'on change sans arrêt les engagements, la population perd confiance.

Cette proposition, que dit-elle? D'une certaine façon, elle dit qu'aucun projet ne peut se faire dans les conditions qui ont été posées en 2015. (*Réactions.*) Tout à l'heure, le Vert a dit qu'il ne faudrait pas restreindre l'appel d'offres. Mais l'appel aux projets a été lancé; l'appel d'offres est clos! Il a été ouvert le 14 décembre 2023 et la date limite pour y répondre était le 19 janvier 2024.

L'appel d'offres a donc déjà eu lieu. On ne sait pas qui y a répondu, on ne connaît pas les candidats mais on est déjà en train de parler argent. On pourrait attendre et, dans un deuxième temps, en fonction des candidatures, on pourrait peut-être étudier les projets pour voir s'il y a besoin d'une subvention de la Ville. Si un projet est vraiment exceptionnel, qu'il est d'une grande valeur, on pourrait discuter. Mais non, là, pas du tout!

Qu'est-ce qu'on prétend? On vous voit venir, la gauche: «Il ne faut pas privatiser la culture»... Mais qu'est-ce qu'il faut, selon la gauche? Je vais vous lire ce que j'ai écrit là: il faut, selon la gauche, organiser des projets «socio-culturels»... C'est ça! Après on nous dit qu'il faut «créer du lien»... On va rajouter bien évidemment l'adjectif «inclusif»... Il faut une politique inclusive. Je ne sais pas, mais quand on a une salle de spectacle comme celle de l'ancienne Comédie, dont on dit que la sonorité... non, ce n'est pas le mot...

Une voix. L'acoustique.

M^{me} Michèle Rouillet. Merci. ... dont l'acoustique est exceptionnelle, eh bien vous verrez qui postule pour cette salle. Là, non, vous voulez, je lis ce qu'une magistrate nous a dit: «organiser des projets socio-culturels ouverts au public...» – mais toute salle est ouverte au public – «... qui permettent – écoutez bien – de questionner la nature du sens même d'un loisir, de se demander si cela doit toujours être lié à de la consommation ou à une transaction financière ou si cela peut être autre chose. Il faut créer du lien par le partage, former des cultures de quartiers.» On a déjà la culture des villes en Suisse; on a maintenant la culture de quartier; après on aura la culture de rue... Mais enfin, la culture est une chose qui doit relier tout le monde! Là, vous voulez moraliser. La culture doit servir à créer du lien, à apprendre nos valeurs mais sachez que la culture est peut-être aussi faite pour se distraire.

Plusieurs projets ont été spontanément présentés avant l'appel d'offres: ceux de l'UNIGE et des hautes écoles ont été abandonnés. Un projet de maison du cinéma a aussi été abandonné. Je crois que la proposition pour le théâtre de marionnettes a été abandonnée – mais peut-être sont-ils revenus sur cette idée... Il y avait le projet privé d'une école de danse, apparemment abandonné lui aussi. Et on revient beaucoup sur la comédie des âges avec une association de défense et

de détente pour les retraités. Mais enfin! Vous imaginez mettre des retraités dans ce bâtiment avec des escaliers majestueux? Non mais franchement... Je pense qu'il y a quand même des utilisations plus intelligentes de ce beau bâtiment. (*Brouhaha.*) On a eu un projet de comédie de club parisien.

Bref, le Parti libéral-radical refusera de mettre ce bâtiment à la disposition d'entités sans but lucratif uniquement. Cela ne doit pas être une affirmation de départ. (*Brouhaha.*) En effet, pourquoi exclure un but lucratif? On peut très bien imaginer qu'une entité culturelle à but lucratif offre quelque chose d'exceptionnel à la population...

Le président. Madame Roulet, il vous faut conclure.

Mme Michèle Roulet. Une fois de plus, la volonté affichée par le Conseil administratif est de distribuer allégrement l'argent public en prétextant une attente de la population qu'on ne connaît pas encore. Donc voilà.

J'ai deux amendements...

Le président. Madame Roulet, vous avez utilisé vos cinq minutes. Maintenant, vous avez trois minutes pour votre amendement.

Mme Michèle Roulet. J'en ai deux. Je n'ai pas cinq minutes par amendement?

Le président. Non, c'est trois minutes par amendement.

Mme Michèle Roulet. Ah bon, d'accord...

Le président. Madame Roulet, ce temps de parole est pour les amendements et non pour continuer le débat.

Mme Michèle Roulet. Je vais l'utiliser pour les amendements uniquement.

Le premier amendement du Parti libéral-radical concerne l'article premier de la proposition du Conseil administratif PR-1582.

Projet d'amendement

Le Conseil municipal accepte de réviser sa délibération VI liée à la proposition PR-1085 votée le 20 mai 2015 pour autant qu'on favorise tout partenariat privé-public.

Nous ne sommes pas contre le fait de revenir sur cette délibération pour autant qu'il y ait véritablement une réflexion sur un partenariat privé-public.

Pour la révision de l'article 2, nous avons aussi un amendement. Je vous rappelle que l'article 2 demande qu'une partie du futur projet de rénovation de l'ancienne Comédie soit financièrement à la charge de la Ville. Il s'agit là également d'une révision de ce qui avait été voté en 2015. Selon le Parti libéral-radical:

Projet d'amendement

Il faut que le porteur du projet soit solide et puisse financer son fonctionnement, sans exclure qu'un projet d'intérêt majeur puisse être ponctuellement soutenu par la Ville; il faut également que son projet original et d'intérêt public ait obtenu des subventions de mécènes pour rénover le bâtiment.

Ces deux amendements font un pas vers la gauche avec ce message: oui, on peut réviser les engagements qui ont été pris mais il faudra tout de même y mettre un cadre. L'amendement du Centre va également dans ce sens tout en étant un peu plus rigoureux.

Voilà donc ces deux amendements et j'espère que la majorité de ce plénum les soutiendra. Merci.

Le président. Merci, Madame Michèle Roulet. Monsieur Daniel Sormanni, vous avez deux minutes pour le Mouvement citoyens genevois.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux (*le président sonne la cloche*), je pense que ce débat est effectivement intéressant. M. de Kalbermatten a rappelé un certain nombre de principes de base. Au moment où on a décidé le développement de la Comédie ici, dans cette salle, il ne s'agissait pas seulement d'un changement de locaux: on est passé d'une dimension X à une dimension triple X avec évidemment un coût d'investissement dont l'Etat a bien heureusement payé la moitié. Comme on est dans une autre envergure, les coûts de fonctionnement ont fortement augmenté, auxquels d'ailleurs l'Etat a renoncé à participer – ce qu'il faisait avant pour l'ancienne Comédie. On a déjà discuté de l'avenir de ces grandes institutions culturelles...

Je pense qu'il était alors logique de se dire qu'on laissait tomber l'ancienne Comédie puisqu'on développait la Nouvelle Comédie en triple X. Aujourd'hui, on se retrouve avec ce bâtiment dont il est dit dans le rapport qu'on n'a pas le droit de le vendre. C'est parfaitement faux: on a tout à fait le droit de le vendre à condition d'en passer par le Conseil municipal. On pourrait se séparer de ce bâtiment si on le souhaitait.

Selon moi, il est inutile de venir avec une nouvelle offre culturelle – parce qu'en fait, c'est bien de cela qu'il s'agit dans votre proposition. En fin de compte, personne ne veut semble-t-il prendre à sa charge les frais de rénovation de ce bâtiment, qui n'est plus du tout aux normes. Pour pouvoir être utilisé, même par des jeunes artistes, il doit être aux normes, et vous savez très bien que cela coûtera très cher. Le chiffre articulé tout à l'heure par M. de Kalbermatten est parfaitement dans le trend actuel si on veut remettre l'ancienne Comédie aux normes. Je pense qu'il existe d'autres possibilités et nous ne pouvons pas accepter cette façon de faire qui consiste à rajouter une fois encore une nouvelle offre culturelle.

Venir nous dire que Genève est le parent pauvre de la culture... A quel moment dois-je commencer à rire ou à pleurer? La Ville de Genève – 200 000 habitants – a une offre culturelle supérieure à celle d'une ville française de 2 millions d'habitants. Ne venez pas dire qu'il n'y a pas d'offre culturelle à Genève: elle est pléthorique! Attention, je n'ai pas dit qu'il fallait la diminuer mais on ne va pas encore l'augmenter sans commune mesure. Où allez-vous prendre les moyens financiers? Je crois que c'est totalement déraisonnable d'aller dans cette direction aujourd'hui. Alors vous transmettez à M. Azzabi, qui parle de privatisation de la culture, que je n'ai même pas envie de pleurer: j'ai envie de rire tellement c'est risible. Et c'est tout à fait inapproprié quand on voit le nombre de subventions que la Ville accorde à la culture, qui est sans commune mesure comparé à ce qui se fait ailleurs. Il y a certainement des possibilités...

Le président. Il vous faut conclure, Monsieur le conseiller municipal.

M. Daniel Sormanni. D'ailleurs, comme l'a dit M^{me} Roulet – je conclurai là-dessus –, l'appel d'offres a déjà été lancé, il a été rendu, il y a certainement des choses à faire.

Je rappelle qu'aujourd'hui, il y a une difficulté avec le Théâtre du Léman puisque le Fairmont Grand Hotel, qui est maintenant le propriétaire des lieux, veut rénover et donc fermer le théâtre. Pourquoi ne pas transférer le Théâtre du Léman dans l'ancienne Comédie? Elle pourrait être rénovée aux frais du Fairmont, puisqu'ils doivent de toute façon faire quelque chose. De plus, avec le droit de superficie, ils ont l'obligation de garder ce théâtre ouvert.

Le président. Monsieur le conseiller, vous devez vraiment finir là.

M. Daniel Sormanni. On doit examiner cette possibilité. Bien évidemment, nous voterons en faveur de tous les amendements proposés et nous voterons contre cette proposition. Et si elle devait être acceptée, nous demanderions le troisième débat. Merci.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je ne sais pas ce qui se passe, là... Vous utilisez beaucoup de papier (*le président passe en revue les feuilles qui se trouvent devant lui*): réouverture du débat, réouverture du débat, réouverture du débat, réouverture du débat... Vous savez, même si j'appelais M. Luc Barthassat pour le faire revenir de Thaïlande, je ne suis pas sûr que vous gagneriez sur la réouverture du débat... (*Réactions et rires.*) Mais comme il y a plusieurs demandes dans ce sens, je vous fais voter une dernière fois. Après, si vous revenez avec une motion d'ordre, je ne vous la ferai même pas voter.

M. Alain Miserez (LC). C'est le système: chaque demande est votée.

Le président. Tout à fait... Monsieur Miserez, ça me fait plaisir de vous revoir. (*Réactions et rires.*) Je vous fais donc revoter une dernière fois... (*Protestations.*) Non, non, vous allez voir. L'avantage, c'est qu'un président peut décider de ce qu'il veut, à peu de chose de près, avec le bureau. Je vous fais donc voter cette demande de réouverture du débat. Ce sera la dernière. Ensuite, je donnerai la parole aux magistrats... (*Brouhaha.*)

Une voix. N'importe quoi!

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 37 non contre 28 oui.

Le président. Je donne à présent la parole aux magistrats. Monsieur Sami Kanaan, vous avez la parole.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Merci, Monsieur le président. En tout cas, en tant que magistrat de la culture, je me réjouis qu'un bâtiment culturel suscite autant de passions. Une chose est sûre: le pire, dans la culture, ce sont l'indifférence et l'ennui. Plus sérieusement, je crois que des choses essentielles ont été dites de part et d'autre, et je comprends tous les points de vue.

J'étais effectivement là lorsque nous avons eu le débat en 2015. L'avenir que les majorités de l'époque avaient choisi d'envisager pour ce bâtiment était – et je respecte cela – en quelque sorte une privatisation, qui n'était d'ailleurs pas forcément à destination culturelle. Cela aurait pu être un grand magasin, une banque, une entreprise privée. Rien de répréhensible à cela. Simplement, je crois sincèrement – et je m'adresse en particulier au groupe du Centre qui avait alors porté cette idée – que le Conseil administratif vous rend un énorme service en vous proposant d'y renoncer car cette idée est à la fois politiquement et factuellement inapplicable.

Nous ne sommes pas seulement dans un périmètre protégé. Historiquement, il s'agit d'un lieu public, d'un théâtre auquel les Genevoises et les Genevois sont très attachés. Il se trouve au centre-ville, dans un quartier emblématique de notre Cité. Il y a en Europe des villes qui ont transformé des théâtres ou d'autres lieux culturels historiques en grands magasins. Elles n'ont toutefois pas les mêmes lois sur le patrimoine que nous et peut-être pas non plus les mêmes instruments de démocratie directe. Moi, je vous garantis qu'il y aurait eu un référendum, si on avait vendu ou mis en droit de superficie ce bâtiment; dans les deux cas, cela aurait nécessité une délibération de votre Conseil. Ce référendum aurait été autant porté par les gens attachés à ce lieu en tant que lieu public que par les défenseurs du patrimoine et par d'autres milieux encore. Et vous l'auriez perdu. Avec la proposition du Conseil administratif, on pourrait économiser beaucoup d'énergie...

Il est vrai que le Conseil administratif a choisi, après réflexion, de conserver la vocation publique de ce lieu – publique mais pas forcément culturelle. A ce sujet, j'ai entendu tout et son contraire, notamment à droite: certains ne veulent surtout plus de culture en ce lieu, d'autres en veulent beaucoup plus, d'autres encore veulent de la culture mais privée – il y a un peu toutes les variantes.

Aujourd'hui, en termes de théâtre, nous sommes largement servis à Genève, c'est un fait, surtout si on inclut les théâtres qui ne sont pas seulement en Ville de Genève. On pense au Théâtre de Carouge, au théâtre Alchimic, au Crève-cœur... Il y a aussi le 12/18, ce nouveau lieu au Grand-Saconnex; il y a d'autres projets, comme le Centre culturel de Châtelaine ou l'espace culturel Concorde qui va voir le jour dans deux ou trois ans. Nous sommes largement pourvus en termes d'arts de la scène au sens large: il y a aussi le Pavillon de la Danse.

Le Conseil administratif ne vous propose pas de créer un énième théâtre. Nous avons la chance d'avoir ce bâtiment mais elle s'accompagne de contraintes. J'ai entendu parler du Théâtre du Léman: évidemment qu'on y a songé! Il faut juste vous rendre compte que ce n'est pas pour rien que ce bâtiment n'est plus un théâtre. La scène a une portance très limitée techniquement – sauf si on la refait complètement, mais à ce moment-là, on refait complètement le bâtiment. Ce qui n'est pas le but. Il n'y a plus de machinerie de scène du tout. On peut tout refaire, évidemment, mais je ne suis pas sûr que vous, vous ayez envie de financer encore un théâtre. En tout cas, je ne le recommande pas et le Conseil administratif non plus. La salle va rester ce qu'elle est.

La maison du cinéma, c'était un beau projet. Il prévoyait cependant de subdiviser la salle actuelle avec une dalle horizontale et des subdivisions verticales. C'était intéressant mais ça n'aurait jamais passé la rampe des organismes cantonaux en termes d'autorisations de construire. Personne ici ne peut raisonnablement nous demander de perdre du temps. Comme je l'ai dit, il faut tenir compte du principe de réalité, de réalités institutionnelles et légales, de normes de protection du patrimoine mais aussi de l'histoire de ce bâtiment, qui doit rester public.

Le Conseil administratif a voulu ouvrir le jeu parce qu'à un moment, il y a eu plein d'idées. Ce bâtiment suscite des convoitises et tant mieux. Organismes complètement privés ou vivant de soutien public, peu ou prou – ce qui n'est pas un mal en soi –, nombreuses sont les entités qui ont envisagé de postuler.

Nous avons été honnêtes avec tous les postulants ou les pré-postulants: quoi qu'il en soit et suivant les activités qui s'y dérouleront, gérer au quotidien un bâtiment de cette taille, de cette ampleur et de cette complexité ne sera pas simple en termes d'accueil, de gestion et d'entretien courant. Nous avons mis comme cadre général, plutôt large, que ce bâtiment soit ouvert au public, que son accès soit gratuit ou à des prix doux, et qu'idéalement y soit proposé quelque chose qui relie les différentes composantes de notre population urbaine, notamment les générations. Je pense que c'est là un élément précieux de notre politique publique. Il s'agit d'un choix qui fait beaucoup plus sens pour une collectivité au centre-ville qu'une opération qui serait complètement commerciale et qui dénaturerait le bâtiment et sa vocation. De ce fait, je pense que la proposition qui vous est

faite par le Conseil administratif, qui vous invite à ouvrir le jeu, est tout à fait raisonnable.

Vous devez le comprendre, Mesdames et Messieurs: il n'y a à peu près aucun acteur à but non lucratif qui acceptera d'utiliser ce bâtiment sans venir nous rappeler que nous en sommes quand même le propriétaire. Dans n'importe quelle opération, le propriétaire a une coresponsabilité sur l'équipement. Nous avons donc accepté d'ouvrir la possibilité d'assumer une partie de la facture pour l'équipement technique, si les fonds privés – quels qu'ils soient d'ailleurs – ne devaient pas suffire.

Je n'aime pas entendre que le bâtiment est complètement à bout. Quand la Comédie a arrêté de fonctionner là-bas, le bâtiment était parfaitement aux normes de sécurité pour le public. En revanche, tôt ou tard, les installations techniques – ventilation, électricité, chauffage et ainsi de suite – vont devoir être remplacées. Vous savez comment ça se passe: à la seconde où vous déposez une demande d'autorisation pour des choses simples, c'est tout le bâtiment qui doit être mis aux normes énergétiques, avec un accès pour personnes à mobilité réduite (PMR) et ainsi de suite – ce qui est tout à fait normal. On vous propose un chemin tout à fait pragmatique: confirmer l'ouverture du jeu.

L'appel à projets a été lancé, parce que contrairement à ce qui a été dit, nous étions conscients qu'il fallait avancer. Aujourd'hui, le bâtiment est d'ailleurs occupé, mais sans accès au public, ce qui est dommage. En effet, toutes sortes d'acteurs culturels l'utilisent pour y travailler entre deux jours et trois semaines – c'est évidemment très apprécié. Il n'y a malheureusement pas d'ouverture au public parce qu'à l'heure actuelle, les conditions pour l'accueillir ne sont pas réunies. Toutefois, un appel à projets a effectivement été lancé. Nous avons bien précisé «sous réserve de» puisque votre Conseil doit être consulté et se prononcer. Cela a pris plus de temps que prévu; je remercie d'ailleurs le groupe socialiste d'avoir veillé à ce que ce soit discuté aujourd'hui. Alors vous pouvez réessayer de gagner un mois en rouvrant le débat, mais cela ne changera rien au résultat.

Ayez du respect pour toutes les entités qui ont postulé à ce jour, qu'elles soient académiques ou associatives, qu'il s'agisse de fondations ou d'entreprises. Je sais que toute une série de projets a été déposée. Je ne les ai pas vus, je pense que ma collègue non plus. Un jury a été mis en place. Ayez du respect pour ces gens qui tentent leur chance, qui ont envie de faire vivre un projet dans ce bâtiment, et qui espèrent une réponse qui montre que la Ville se comporte en partenaire fiable et non comme une entité incapable de clarifier ses choix. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Comme cela a été dit, l'ancienne Comédie est un lieu vraiment central, un lieu remarquable et qui porte vraiment l'identité de la Ville de Genève, Dans ce contexte, il aurait été difficile de limiter les projets ou les choix qui pourraient être faits pour ce lieu.

Comme M. Kanaan l'a très justement soulevé, on ne peut toutefois pas accepter qu'une banque privée ou un commerce investisse ce bâtiment ni qu'une entité à but lucratif ferme ce lieu à une majorité de la population. Quand on a un emplacement de cette envergure, qui fait partie de l'histoire de Genève, il me semble qu'il faut penser sur le long et non sur le court terme. C'est ce qui arrive dans certaines villes où la protection de ce genre de lieux n'existe pas. Quand vous visitez ces villes, vous pouvez alors vous demander pourquoi tel lieu central n'est plus accessible à la population. C'est précisément ce que nous voulons éviter. Nous voulons faire en sorte que ce lieu emblématique demeure accessible à toutes les Genevoises, à tous le Genevois, à toutes les personnes habitant dans notre Ville.

La décision qui a été prise, ce n'est pas de restreindre les projets car il est tout à fait possible qu'un collectif, que certaines personnes ou entités envoient un projet et que son financement soit public-privé voire privé – cela n'est pas éliminatoire. Ce que nous avons voulu, c'est ouvrir le champ des possibles et celui-ci peut inclure des partenaires académiques, privés ou associatifs. A Genève, notamment en Ville de Genève, nous avons la chance d'avoir un tissu associatif vraiment riche et qui touche différentes thématiques, différentes populations. En outre, nous habitons dans une ville et dans un canton universitaires, avec de hautes écoles. Genève se compose de toute une palette d'acteurs différents.

J'ose espérer que nous allons recevoir des projets innovants qui rassemblent énormément d'acteurs et d'actrices et qui pourront répondre au mieux aux besoins de la population. C'est ce que nous avons voulu faire. Si certains projets proposent un partenariat avec le privé, nous n'y serons pas opposés. Comme cela vous a été expliqué, c'est un jury qui va recevoir les projets, qui va les identifier et les examiner. A terme, des décisions seront prises.

Ce qu'il est également important de dire, c'est que nous avons voulu mettre l'accent sur la question intergénérationnelle. Il est vrai que ce terme est un peu particulier car l'intergénérationnel ne se décrète pas. Ce qui explique aussi pourquoi on a l'impression que créer des liens, faire en sorte d'avoir une cohésion sociale, développer un sentiment d'appartenance, que tout cela est très facile. Or c'est probablement ce qu'il y a de plus difficile à faire. Je pense donc qu'il est important d'aménager la ville en tenant compte de ces lieux emblématiques, de faire en sorte qu'ils soient facilement accessibles et qu'on puisse y insérer une médiation. On pourrait par exemple y ouvrir une cafétéria qui proposerait des prix

réduits pour que les personnes, notamment celles qui sont à la retraite, puissent s'y rendre ainsi que les jeunes gens et les jeunes filles.

On voit bien que malgré l'économie flamboyante en Ville, les inégalités sociales ne cessent d'augmenter. Il est donc important de tenir compte de ces problématiques, de ce contexte, de cette réalité, celle de notre Ville, et de faire en sorte que ce lieu puisse la faire vivre, qu'il puisse répondre aux besoins de la population et qu'il soit en quelque sorte un stimulateur de liens sociaux. Merci de votre attention. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Madame la conseillère administrative. En deuxième débat, nous avons trois amendements...

Deuxième débat

Mis aux voix, le premier amendement de M^{me} Rouillet est refusé par 39 non contre 31 oui.

Mis aux voix, le deuxième amendement de M^{me} Rouillet est refusé par 39 non contre 29 oui.

Mis aux voix, l'amendement de M. de Kalbermatten est refusé par 39 non contre 30 oui.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 40 oui contre 29 non.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal accepte de réviser sa délibération VI liée à la proposition PR-1085 votée le 20 mai 2015 demandant au Conseil administratif de vendre ou de mettre en droit de superficie, sans rénovations, le bâtiment de l'ancienne Comédie sise au boulevard des Philosophes 6.

Art. 2. – Le Conseil municipal accepte que, selon le projet d'exploitation pérenne retenu dans le cadre du futur appel d'offres, le Conseil administratif définisse les modalités de mise à disposition en faveur de la future entité exploitante en tenant compte des investissements à charge de chacune des parties et, le cas échéant, qu'une partie du futur projet de rénovation de l'ancienne Comédie soit financièrement à la charge de la Ville.

Le président. Le troisième débat est demandé. Votre demande est-elle suivie par le tiers de l'assemblée?

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par un tiers de l'assemblée (29 oui contre 37 non et 1 abstention).

Le président. Le troisième débat aura lieu ultérieurement.

6. Interpellation orale du 26 avril 2023 de M^{me} Yasmine Menétrey: «La Ville soutient-elle vraiment les jeunes sans diplôme?» (IO-335)¹.

Le président. Nous passons aux interpellations orales... (*Remarque de M. de Kalbermatten*). Non, non, il y a maintenant les interpellations orales, Monsieur de Kalbermatten. Je comprends... (*Brouhaha*.)

Si jamais, nous n'avons pas fini notre séance. Je m'adresse aux personnes qui veulent partir: nous n'avons pas fini, s'il vous plaît... Si vous voulez partir avant, vous enlevez votre signature de la fiche des jetons de présence et comme ça, on les retirera... Vous le savez... (*Protestations et huées.*) Si jamais, c'était une blague... J'aimerais juste qu'on écoute M^{me} Yasmine Menétrey. Vous avez la parole, Madame la conseillère municipale.

M^{me} Yasmine Menétrey (MCG). J'aurais bien voulu m'adresser à l'ensemble du Conseil administratif. Malheureusement, il n'y en a qu'une partie.

J'aurais aimé savoir comment se passait le recrutement pour certains postes qui ne demandent aucune qualification. Je prends par exemple une annonce concernant les patrouilleuses et patrouilleurs scolaires, poste pour lequel il n'y avait aucune exigence sinon celle d'habiter dans un certain périmètre.

Comme je connais beaucoup de jeunes qui cherchent un emploi, de jeunes décrocheurs sans diplôme mais très motivés, je me suis dit que cette annonce était chouette. Je la leur montre. Ils la regardent avec leurs assistants sociaux et ils postulent. Plusieurs semaines passent...

Ce n'est qu'au bout de trois mois qu'ils reçoivent une réponse, malheureusement négative (*M^{me} Menétrey lit un extrait du message*): «Nous devons malheureusement vous annoncer que votre candidature à l'annonce patrouilleuse ou patrouilleur scolaire à 28% n'a pas été retenue. En effet, parmi les nombreux dossiers reçus, certains correspondent davantage à nos exigences.» Cette petite phrase m'a déçue et énormément dérangée. Il aurait suffi de dire que la candidature n'avait pas été retenue. J'aimerais donc savoir quelles sont vos exigences en matière de patrouilleuses et patrouilleurs scolaires. J'aimerais des clarifications à ce sujet.

Deuxièmement, j'aimerais savoir si c'est dans les habitudes de la Ville de Genève de prendre trois mois pour répondre à des personnes qui postulent via

¹ *Mémorial* 180^e année: Annoncée, N° 60, p. 8622.

Interpellation orale: soutien de la Ville aux jeunes sans diplôme

internet, via Jobup. J'aimerais également une réponse à ce sujet parce que je trouve dommage de mettre autant de temps pour répondre négativement. Merci.

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Ce qui est ennuyeux c'est que le titre de l'interpellation ne correspond pas à son contenu. Ce décalage par rapport au titre est un peu gênant. Il est aussi difficile de répondre à des interpellations...

Le titre de l'interpellation est «La Ville soutient-elle vraiment les jeunes sans diplôme?». Ce que je comprends, c'est que vous voulez savoir quelle est la politique de la Ville en matière d'insertion ou de réinsertion socio-professionnelle de la jeunesse, ce qu'on fait en termes d'apprentissage. Et là, votre question porte plutôt sur les pratiques des ressources humaines dans le cadre de la patrouille scolaire. Vous comprendrez donc que c'est sensiblement un autre sujet.

Ce que je peux toutefois vous dire, c'est que les ressources humaines suivent des processus. Je ne peux pas parler des cas particuliers auxquels vous faites référence. Je ne peux pas répondre à propos de cas particuliers, à part si vous me donnez le dossier. Ainsi je pourrai faire des vérifications et vous répondre de manière circonstanciée – même si en plénière ma réponse ne portera pas sur des cas individuels, ce qui est normal.

Je ne comprends pas vraiment votre question. En tout cas, ce qui est sûr, c'est que dans les processus RH, il y a des délais et généralement, cela ne prend pas trois mois. Il peut cependant arriver qu'une ouverture de poste nécessite plusieurs semaines. Il y a ensuite l'étude des dossiers; il peut y avoir un entretien voire deux. Cela peut prendre plusieurs semaines avant d'aboutir à l'engagement d'une personne.

Le président. Merci, Madame la conseillère administrative.

Madame la conseillère municipale, si vous êtes aussi précise, il serait préférable de recourir à une interpellation écrite plutôt qu'à une interpellation orale. Ce serait mieux pour les magistrats. (*Remarque de M^{me} Menétrey.*) Oui, je vous laisse répondre.

M^{me} Yasmine Menétrey. Pourquoi ce titre? Il me semble que pour être patrouilleuse, il n'est pas vraiment nécessaire d'avoir un diplôme. Je pensais donc que le titre de mon interpellation avait vraiment un lien avec l'annonce. Si votre collaborateur m'avait appelée, je le lui aurais expliqué.

Interpellation orale: soutien de la Ville aux jeunes sans diplôme

Je reviens au modèle d'annonce pour les patrouilleuses. Je vous rappelle que dans les annonces que vous publiez depuis plusieurs années, il n'est jamais spécifié qu'on demande des diplômes particuliers pour ce poste. C'est pour cela que je me suis dit que cet emploi à 30% serait un bon moyen de réintégrer des jeunes de 20 à 25 ans qui n'ont aucun diplôme mais qui sont motivés à rentrer dans le processus d'un travail. Ce serait une façon de les encourager à revenir sur le marché du travail. A l'heure actuelle, si vous n'avez pas de qualifications, c'est très difficile de trouver un emploi et je trouve cela dommage.

Concernant les annonces, celle-ci était parue l'année passée avec un délai de postulation au mois de mars; la réponse n'est venue qu'au mois de juin. Je voudrais donc juste savoir combien de temps le Conseil administratif met en général pour répondre aux personnes qui postulent, après clôture des annonces. Voilà ma question. Merci.

M^{me} Christina Kitsos. Vous m'excuserez, Monsieur le président, mais le règlement est très strict quant aux questions posées. Celle de M^{me} Menétray concerne les RH de la Ville de Genève: il faut donc qu'une autre question soit déposée et qu'elle soit adressée au département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL). Je ne répondrai donc pas sur ce point. Il y a un règlement, il est fait pour être respecté.

A propos de la politique concernant les jeunes gens et les jeunes filles, le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) travaille avec le soutien et en partenariat avec la Boîte à boulots – Vers l'intégration et l'autonomie (BAB-VIA). Le but de cette politique est justement d'accompagner les jeunes dans leurs recherches d'emploi ou de formation. Il faut aussi dire que depuis que la formation est obligatoire jusqu'à la majorité au moins, nous travaillons main dans la main avec le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP). La Boîte à boulots (BAB) aide les jeunes à trouver un premier emploi et les emplois qu'elle propose sont ouverts à tous les jeunes sans exception. Dans ce sens-là, nous avons aussi renforcé le travail social hors murs afin d'assurer un suivi individuel de ces jeunes et pour leur proposer ces emplois.

D'après les études que nous avons demandées, un fort pourcentage des jeunes estime que l'impact du parcours scolaire constitue un obstacle à la formation ou à la recherche d'un emploi. La question du financement de la formation vient en seconde position – raison pour laquelle nous avons intégré un fonds jeunesse dans le budget 2024 pour aider ces jeunes à terminer leur formation et pour qu'ils puissent ensuite s'insérer sur le marché de l'emploi. Les questions de santé et de bien-être constituent le troisième obstacle potentiel. On l'a vu de manière très importante lors de la pandémie et après: une très forte incertitude a créé chez les jeunes des problématiques liées à la santé non seulement physique mais aussi et

surtout mentale. Ces éléments ont un impact non négligeable sur la capacité à se mobiliser pour terminer une formation, pour trouver un emploi.

C'est pour cela que nous voulons renforcer davantage le travail social auprès des jeunes, non seulement les 15-25 ans mais également les 12-15 ans. Ces derniers sont à un âge très sensible car c'est souvent à cet âge-là qu'on opère une orientation scolaire ou qu'on met en place un projet de formation professionnelle. C'est vraiment pour ces jeunes que nous devons dès maintenant mettre les moyens nécessaires pour les accompagner et faire en sorte qu'ils ne décrochent pas. Je vous remercie pour votre attention.

Le président. Merci, Madame la conseillère administrative. Je déclare l'interpellation comme étant close.

7. Interpellation orale du 17 mai 2023 de M^{me} Yasmine Menétrey et M. Daniel Sormanni: «Prix des crèches» (IO-337)¹.

M^{me} Yasmine Menétrey (MCG). J'ai déposé cette interpellation au mois de mai dernier après que des parents m'ont contactée concernant une petite augmentation ou un ajustement du prix des crèches. Un courrier envoyé à chaque famille les informait que la facturation serait ajustée avec une indexation, soit une majoration de 2,47%. Vous allez me dire que 2,47%, ce n'est pas grand-chose. Pour certaines familles malheureusement, c'est énorme. Comme vous nous faites beaucoup de publicité en faveur des crèches publiques, ce courrier m'a un petit peu étonnée... C'est ma première démarche.

La deuxième concerne un point qui me dérange vraiment: les taxations. Dernièrement, on en a beaucoup parlé, surtout avec le Parti libéral-radical, qui a aussi déposé une interpellation.

Nous n'avons pas le même point de vue que le Parti libéral-radical. Ce qui dérange le plus le Mouvement citoyens genevois, c'est que beaucoup de familles recomposées sont préévaluées. En effet, il suffit que certains parents refassent leur vie pour qu'ils se retrouvent à payer la nouvelle crèche en plus d'une pension alimentaire. Quand on voit le prix des crèches, ça fait un sacré budget, surtout quand il y a aussi une pension alimentaire à verser. Et malheureusement, on ne prend pas cet état de fait en considération.

Je trouve donc qu'il faudrait revoir le système – non pas dans son entier, comme le demande le Parti libéral-radical – en tenant compte des personnes qui paient des pensions alimentaires car il y en a quand même beaucoup. Voilà. Merci, Madame la magistrate.

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. C'est vrai que la question de l'adaptation des prix de pensions à l'évolution de l'indice genevois des prix à la consommation est importante. Cet indice a été introduit lors de la précédente législature, au moment de la réforme de la tarification. Cela fait à présent partie du règlement – règlement que nous appliquons.

Maintenant pour vous dire la vérité, selon moi, du moment qu'on dit que c'est un service public, ça pourrait tout à fait être gratuit... Mais pour ce faire, il faudrait que chaque personne qui fait la demande pour une place en crèche puisse l'obtenir, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui... Ce serait difficile de décider de baisser complètement les tarifs et de proposer la gratuité parce que

¹ *Mémorial* 180^e année: Annonce, N° 64, p. 9016.

les personnes qui n'auraient pas de place en crèche devraient prendre une nounou ou recourir à une crèche privée. Cela créerait un décalage très important au sein de la population. On ne peut pas instaurer la gratuité sans qu'elle s'accompagne d'un droit; pour que ce soit un droit, on doit pouvoir répondre aux besoins de l'ensemble de la population. Ce qui n'est malheureusement pas encore le cas, même si chaque année on ouvre entre 50 et 100 places supplémentaires.

Comme vous le savez, les deux problématiques majeures ce sont les lieux et le personnel. A cause de la densification en ville, identifier des parcelles et des lieux reste très compliqué. La pénurie de personnel éducatif fait qu'on a énormément de peine à engager du personnel qualifié. Et plus on avance, plus cette situation devient urgente. Je ne sais pas si j'ai répondu...

Le président. Merci, Madame la magistrate. C'est tout bon?... Je déclare donc l'interpellation comme étant close.

8. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les motions et le projet de délibération suivants:

- M-1821, de *M^{mes} et MM. Fabienne Beaud, Anne Carron, Fabienne Aubry-Conne, Jean-Luc von Arx, Florence Kraft-Babel, Patricia Richard, Kevin Schmid, Maxime Provini, Aurélien Borgeaud, Alain Miserez, Luc Zimmermann et Alain de Kalbermatten*: «Une heure citoyenne pour lutter contre l'isolement de nos aîné-e-s»;
- M-1822, de *M^{me} et MM. Pascal Altenbach, Didier Lyon, Pierre Scherb, Vincent Schaller, Cathy Jacquier, Jean Zahno et Christo Ivanov*: «Pour que les araignées ne soient pas les seules spectatrices d'un théâtre vide»;
- PRD-354, de *M. Pascal Holenweg*: «Quand on dit «sans débat», c'est sans débat».

9. Interpellations.

Le président. Nous avons reçu l'interpellation écrite suivante:

- IE-134, de *M^{me} Michèle Rouillet et M. Maxime Provini*: «Demande de précisions concernant les coûts de l'annulation de la pièce *Les émigrants*».

10. Questions écrites.

Le président. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-753, de *M^{me} Yasmine Menétrey*: «Interrogations exigeantes sur les appels d'offre des événements culturels à Genève»;
- QE-754, de *M. Jean-François Albanesi*: «Quelle est la responsabilité de la Ville dans la pollution sonore nocturne créée par les sous-traitants du SEVE?».

Le président. Merci à tous. Je vous souhaite une belle fin de soirée et je lève la séance.

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Exhortation	8046
2. Communications du Conseil administratif	8046
3. Communications du bureau du Conseil municipal	8046
4. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 29 mars 2022 de Mmes et MM. Laurence Corpataux, Brigitte Studer, Monica Granda, Pascal Holenweg, Ahmed Jama, Corinne Bonnet-Mérier, Maryelle Budry, Leyma Milena Wisard Prado, Valentin Dujoux, Anna Barseghian et Ana Maria Barciela Villar: «Respect en séance de commission!» (PRD-304 A)	8048
(Interventions)	8057
5. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif, du 26 juillet 2023 en vue de réviser la délibération VI de la proposition PR-1085 votée le 20 mai 2015 concernant le bâtiment de l'ancienne Comédie sis au boulevard des Philosophes 6 (PR-1582 A)	8077
(Interventions)	8113
6. Interpellation orale du 26 avril 2023 de Mme Yasmine Menétrey: «La Ville soutient-elle vraiment les jeunes sans diplôme?» (IO-335)	8141
7. Interpellation orale du 17 mai 2023 de Mme Yasmine Menétrey et M. Daniel Sormanni: «Prix des crèches» (IO-337)	8145
8. Propositions des conseillers municipaux	8146
9. Interpellations	8147
10. Questions écrites	8147

Le mémorialiste:
Gérard-Philippe Riedi